

Territoire Gouvernance
Co-construction
Adopté le 25 septembre 2018



Sommaire Livre 1

I. Présentation du territoire :	5
II. Un contexte international et national sur les politiques climatiques en constante évolution : 15	
Contexte climatique	15
Cadre réglementaire	17
Politique internationale.....	17
Histoire des négociations internationales sur le climat	18
III. De la politique nationale vers une politique locale	23
La France face au changement climatique	23
La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015	24
Les collectivités face au changement climatique	26
Articulation des différents plans et programme : Une recherche de cohérence :	30
IV. Gouvernance et élaboration partagée :	32
IV.1 Un partenariat avec les acteurs et institutionnels locaux :	33
IV.2 Une gouvernance élargie :	33
La cartographie des acteurs et l'information des partenaires :	34
La pérennisation et l'intégration des actions déjà menées en interne :.....	34
IV.3 L'élaboration partagée des actions :	35
Les ateliers de co-construction :	35
Un dispositif d'évaluation partagé :	36
Annexes	37

NOTA BENE :

La commune de Balsac ayant été créée officiellement le 1^{er} janvier 2017, il a été choisi de ne pas remettre en cause l'ensemble des documents établis avant cette date, par manque de temps et de moyens financiers, sachant que la population de l'ancienne commune de Balsac représente 1% de la population totale de Rodez Agglomération.

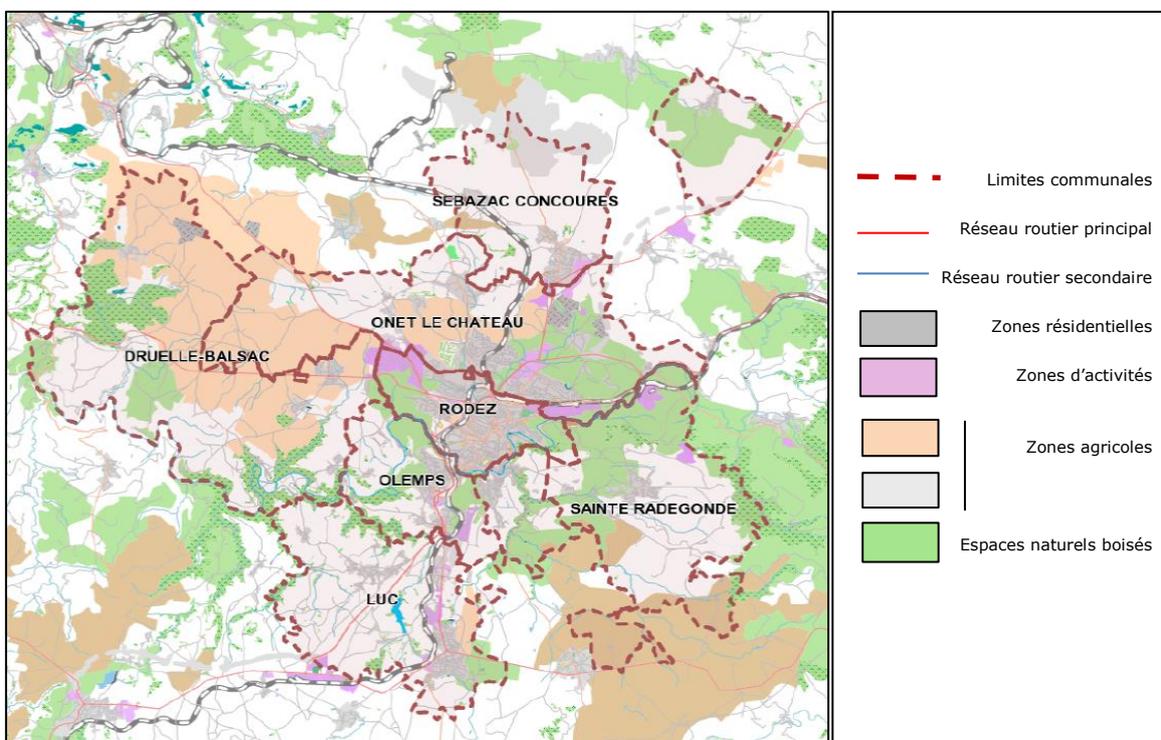
I. Présentation du territoire :

❖ Rodez agglomération, principale aire urbaine du sud du Massif central

Le territoire de Rodez Agglomération, chef-lieu du Département de l'Aveyron, se situe en région Occitanie, au cœur d'un espace rural, vaste et de faible densité. Situé au cœur d'un triangle dont les sommets sont les métropoles régionales d'Occitanie (Toulouse distante de 150 km et Montpellier 192 km) et de l'Auvergne (Clermont-Ferrand 248 km), il prend place dans un espace fermé à l'Est par les contreforts sud du Massif Central et ouvert à l'Ouest sur la plaine Aquitaine. Cette configuration générale détermine la situation continentale de moyenne montagne du site de Rodez Agglomération, mais c'est la diversité du relief, du climat, de la géologie qui caractérise le territoire.

Rodez agglomération s'inscrit dans le cadre du PETR Centre Ouest Aveyron, échelle territoriale pertinente pour occuper une place majeure au sein du Sud Massif Central. Il comprend aujourd'hui 123 communes et compte 150 000 habitants, soit près de 60% de la population départementale pour une densité moyenne de 52 habitants/km² (104 en France).

Au-delà de ses attributs administratifs et judiciaires (Rodez est le chef-lieu du département de l'Aveyron, siège de la Cour d'assises, du Tribunal de grande instance, ...) l'agglomération a su conforter et développer ses fonctions de santé (Centre Hospitalier et futures maisons de santé pluri-professionnelles), d'éducation (centre universitaire de formation et de recherche Champollion), commerciales et productives (appui à l'immobilier d'entreprises, réhabilitation et extension des zones d'activités économiques et commerciales : Cantaranne, Bel-Air, Arsac, Estréniol, pour 480 ha. La mise à 2x2 voies progressive de la RN88 (Toulouse/Lyon) réduit, mais de manière encore insuffisante, l'isolement géographique du territoire. Cela s'accompagne du développement, en cours, d'un réseau numérique local haut et très haut débit.



Territoire de Rodez Agglomération

❖ Rodez agglomération participe pleinement à la croissance démographique aveyronnaise :

Rodez agglomération, territoire de 20 000 ha, comptait 58 421 habitants au 1er janvier 2017 en incluant la commune de Balsac, fusionnée à Druelle en 2017. La ville centre comptait 26 081 habitants à la même date. Le taux annuel moyen d'évolution de la population est de 0,66% pour la dernière période intercensitaire (2009/2014) alors que Rodez connaît dans le même temps une relative stagnation. La population de l'agglomération ruthénoise représente 21% de la population du département de l'Aveyron.

Commune	Nb habitants	Rang dans le département en population (2014)
Druelle - Balsac	3 034	15 ^{ème} rang
Luc-la-Primaube	6 084	6 ^{ème} rang
Le Monastère	2 227	21 ^{ème} rang
Olemps	3 442	12 ^{ème} rang
Onet-le-Château	12 406	3 ^{ème} rang
Rodez	26 081	1 ^{er} rang
Sainte-Radegonde	1 842	29 ^{ème} rang
Sébazac-Concourès	3 305	13 ^{ème} rang

Nombre d'habitant des communes de l'agglomération INSEE – population légale au 1^{er} janvier 2017 (millésime 2014)

Les données observées sur le territoire Centre-Ouest Aveyron sur 2009-2014 montrent l'attractivité des aires urbaines et des territoires multi polarisés bien desservis. Mais c'est bien le bassin de vie de Rodez qui affiche la plus importante extension de sa zone d'influence avec une population qui augmente de 3.3% pour Rodez agglomération. Le gain de population qui se fait au profit de la périphérie, y compris les territoires aux franges de l'agglomération, lorsque la ville centre enregistre une baisse de sa population (avec respectivement -0.22% sur la période 2009/2014 pour les villes de Rodez, -0.65% pour Villefranche, et -1.42% pour Decazeville).

L'agglomération est un pivot de résistance démographique face au phénomène de métropolisation. Elle est bénéficiaire en terme d'accueil dans ses relations à la plupart des régions ou départements lointains, notamment l'Ile de-France. Ce processus se traduit notamment par l'installation de seniors.

❖ Rodez agglomération, pôle de croissance et de redistribution territoriale

En 2015, Rodez Agglomération regroupait 33 509 emplois, dont près de 90% étaient des emplois salariés. Elle se distingue des autres grandes intercommunalités de la région avec un ratio de 0,65 emploi par habitant en 2009, le ratio moyen régional se situant aux alentours de 0.40 emploi (INSEE).

La concentration de la production et des ressources indispensables au développement des activités productives (connaissance, recherche & développement, formation / éducation, finance...) dans les métropoles (notamment toulousaine) observée depuis les années 90 n'a pas épargné le Centre Ouest Aveyron : une partie de plus en plus importante de ces ressources clés se situent hors de ses frontières, le plaçant en situation de dépendance. L'ensemble de ces revenus « importés », à savoir les revenus résidentiels, les revenus productifs et les revenus publics sociaux, représentent plus de 4/5ème des revenus du territoire¹.

Sur un territoire Centre Ouest Aveyron éloigné des pôles métropolitains, l'aire urbaine de Rodez polarise le département (30% des emplois du département de l'Aveyron - INSEE) et connaît une dynamique favorable par un certain éloignement des zones d'influence majeures. C'est l'interrelation entre villes et les complémentarités créées entre elles et leurs systèmes urbains qui permet de tirer une dynamique territoriale

¹ Source PETR Analyse des données 2016

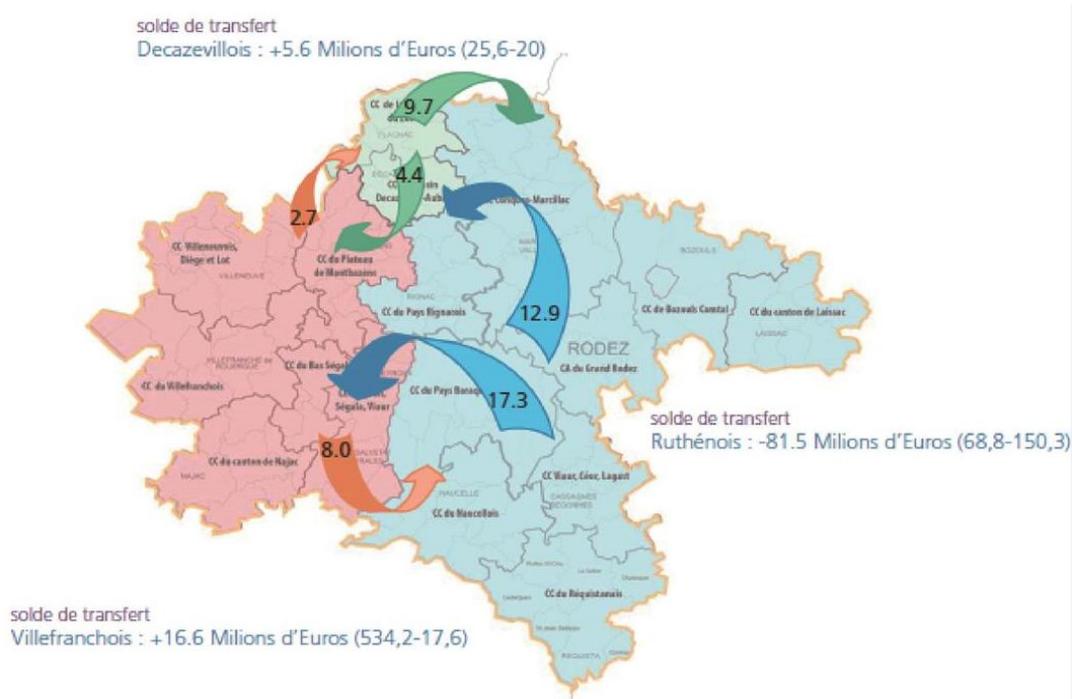
positive. Ces interdépendances entre aires urbaines sont mises en évidence en cumulant différents indicateurs de flux comme les relations domicile-travail, les migrations résidentielles, les réseaux de transport, les relations sièges-établissements, etc².

Dans un contexte régional d'isolement et d'enclavement, l'amélioration des dessertes routières locales renforce l'accessibilité des communes et des ménages au pôle d'emplois et de services de référence. Elle accompagne le processus de desserrement résidentiel comme celui des activités. La dissociation entre lieux de travail et lieux d'habitat s'intensifie.

- ➔ L'agglomération consolide sa « fonction productrice » et sa capacité à capter des emplois.
- ➔ Son attractivité résidentielle est concurrencée par des territoires périphériques, s'installant dans une fonction résidentielle dé耦lée de l'emploi.
- ➔ Rodez agglomération exerce une véritable fonction « redistributrice »: 12,9 et 17,3M€ de masse salariale (nette) sont redistribués du Ruthénois vers le Decazevillois et le Villefranchois³.

Le tissu économique affiche des particularités qui font sa richesse et sa réussite. Le territoire est maillé d'un nombre important de petites et moyennes entreprises, des entreprises à taille humaine, autonomes, souvent reliées à des productions locales (agro-industrie, bois). Aux côtés de quelques plus grosses unités nationales ou internationales (Bosch, Lactalis, SOPRA GROUP,...), elles se répartissent sur des filières bien structurées : agroalimentaire (viande, lait et dérivés, semences), mécanique (automobile, aéronautique, spatial), informatique / édition, Bois / pierre. Sur 6 446 établissements actifs sur l'agglomération (déc. 2015), on en comptait essentiellement :

- ➔ 4 % en agriculture
- ➔ 6 % en Industrie
- ➔ 10 % en construction
- ➔ 64 % en Commerce- Transport



Transfert de masse salariale en 2015 à l'échelle du territoire Centre Ouest Aveyron – en millions d'euros

Source PETR

² Source PETR

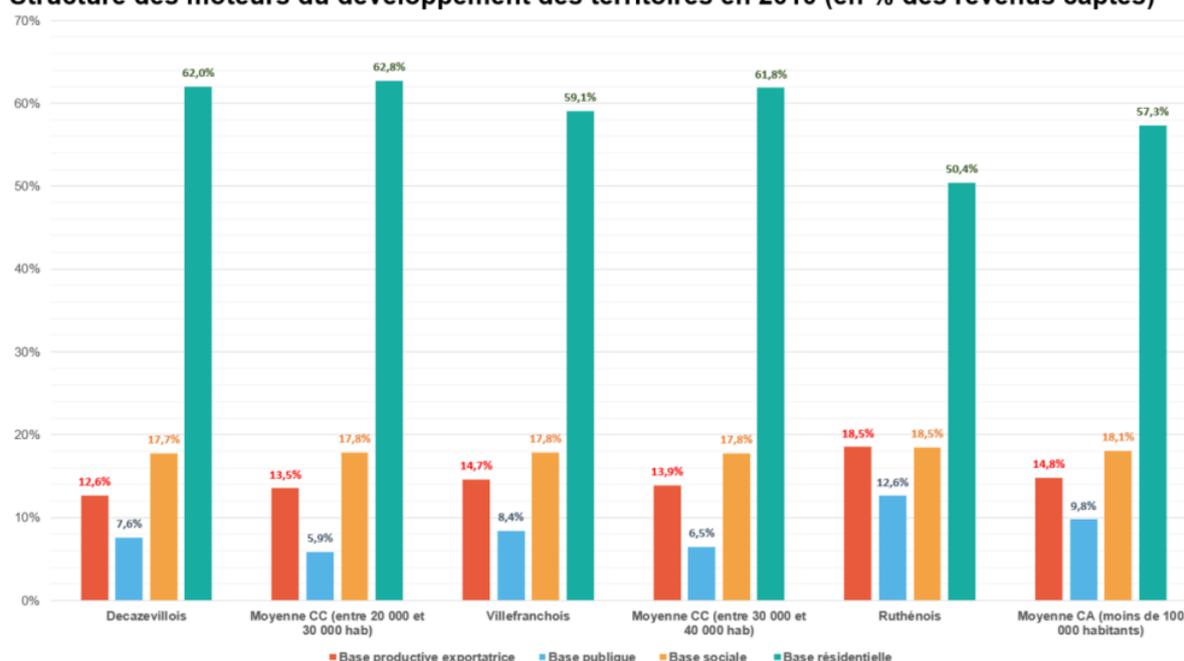
³ Source PETR

Au bout du compte, on constate une représentation de la base productive marquée, le secteur industriel y occupant une place significative avec près de 20% des effectifs salariés.

En 2014, la surface agricole utile représentait 13 987 ha (RGA) sur une superficie totale du territoire de 19 156 ha, soit près 73%. C'est donc l'agriculture qui participe pour une grande partie à la réalisation des paysages et génère des matières premières et des produits finis alimentaires qu'ils soient animaux ou végétaux.

Le tissu productif du territoire Centre Ouest Aveyron connaît toutefois une transformation sensible avec l'effondrement de ses activités productives concurrentielles et de la progression relativement rapide de ses secteurs d'activité portés par la consommation locale. Ainsi, depuis 30 ans, et particulièrement depuis les récentes crises (2008 et 2011), le tissu productif concurrentiel du Ruthénois a subi d'intenses mouvements de restructuration, sans qu'il ne tire pleinement profit d'une économie de la consommation par la création significative d'emplois de proximité. Une évolution qui pourrait s'accroître selon le devenir de l'entreprise Bosch, au risque de rendre le territoire dépendant d'un levier résidentiel qui produit peu de valeur ajoutée.

Structure des moteurs du développement des territoires en 2010 (en % des revenus captés)



Source PETR

Dans le même temps, l'analyse de la consommation locale fait apparaître une sous-représentation des revenus résidentiels au regard des moyennes nationales, traduisant un déficit de captation des richesses situées à l'extérieur du territoire, notamment en dépenses touristiques qui, bien que non négligeables et témoignant d'une certaine attractivité du territoire traduisent encore une sous exploitation de ce levier, malgré le coup de fouet donné par l'ouverture du Musée Soulages. En 2017, le nombre de nuitées atteint 213 000, en hausse de 6% par rapport à 2016.

ZONES D'ACTIVITE : Compétente en matière de « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales », Rodez agglomération gère 14 parcs d'activités, soit un total de 480 hectares et assure un rythme de commercialisation soutenue (3 à 4 hectares/an), indicateur du dynamisme de l'agglomération. Le schéma Territorial des Infrastructures Economiques (STIE, 2013) s'inscrit dans le Schéma Régional de Développement Economique et Innovation (SRDEI).

Dans ce cadre, les indicateurs économiques restent favorables. Le pourcentage des demandeurs d'emplois connaît certes une hausse mais reste le plus bas des 33 zones d'emplois de la région Occitanie avec **7,3 %** (2014, source INSEE EMPT1).

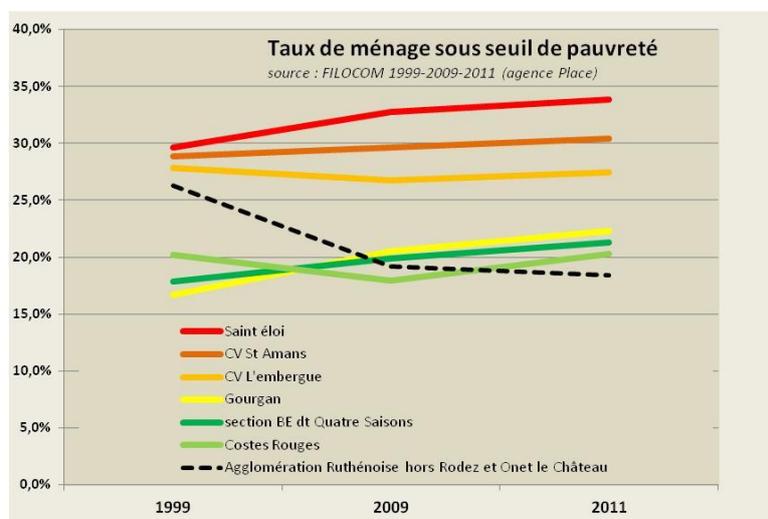
Pour la **zone d'emplois** de Rodez, taux de **5,5 %** au 4^{ème} trimestre 2017 (plus faible taux d'Occitanie (BIT Source INSEE)).

Pour autant la dynamique économique d'ensemble est confrontée à des vulnérabilités :

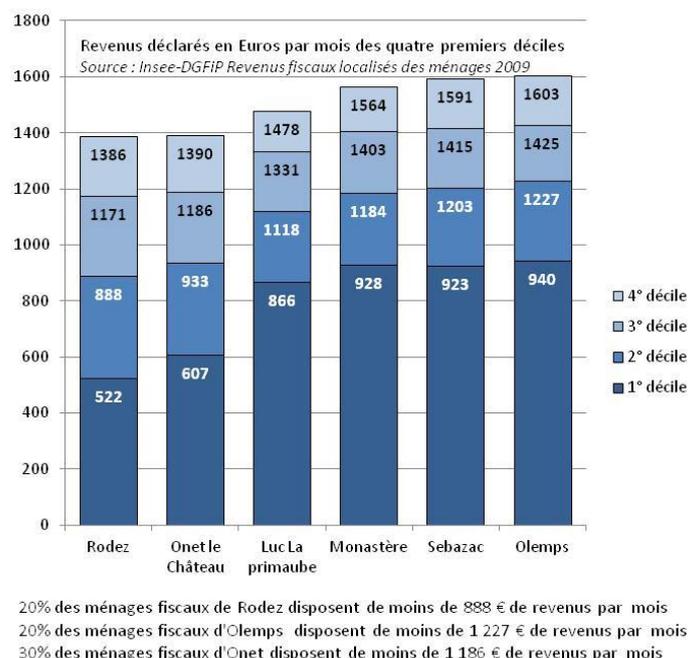
- ➔ une difficulté à attirer des actifs et à les retenir ;
- ➔ un taux de chômage des jeunes préoccupant ;
- ➔ un rythme ralenti de création d'entreprises : baisse de 57 entre 2009 et 2014.
- ❖ **Habitat : les prémisses d'une fracture sociale et territoriale**

L'évolution des modes de vie a eu pour conséquence une diversification des demandes et des itinéraires résidentiels (diminution de la taille des ménages, desserrement et recherche d'espace, préférences pour la propriété individuelle, croissance du nombre de personnes âgées, ...). Il s'est agi de développer des logements accessibles pour des ménages précaires ou à faibles ressources et de répondre à l'émergence d'une exigence nouvelle : la qualité urbaine et environnementale pour favoriser des programmes de logements économes en espace, en énergie, en rejets et qui minimise les besoins en déplacements.

Toutefois, l'affirmation du desserrement résidentiel et économique au sein et au-delà de l'agglomération ruthénoise s'accompagne de la spécialisation sociale du territoire et à un étirement problématique de l'égalité des chances. Avec la construction par les ménages d'un territoire à la carte, les écarts se creusent. A Onet le Château et Rodez, près de 30% des ménages ont des revenus inférieurs à 60% du revenu médian de l'agglomération tandis que la proportion de ménages dont les revenus sont inférieurs à 940 €/mois (soit le seuil de pauvreté) est deux fois plus importante dans ces deux communes que dans les autres communes de l'agglomération.



Le jeu des redistributions spatiales s'exerce à forte intensité, les mécanismes d'accueil et de desserrement résidentiel installent des dynamiques contrastées : la vitalité de Rodez s'estompe, avec une baisse de la population de 0,22%, soit 158 habitants entre 2009 et 2014 (Insee). Plus précisément, c'est le centre ancien qui décroche perdant à lui seul 251 habitants sur cette même période, soit 10% de sa population. Dans le même temps, la plupart des communes s'inscrit dans une logique de préférence résidentielle et de spécialisation « par le haut ». La mobilité accrue des ménages et les stratégies d'ouverture foncière construisent un territoire à la carte où les sites sont placés en concurrence, ce qui accroît les vulnérabilités des plus fragiles.



Au vu de ces analyses menées dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, de l'étude sur les quartiers d'habitat social (2011), trois quartiers ont été identifiés comme « relevant de la politique de la ville : les Quatre Saisons à Onet-le-Château, le quartier St Eloi à Rodez et le **centre ancien**.

22% des allocataires de ce dernier ont des revenus composés en totalité par des prestations sociales, ce qui en fait un territoire particulièrement exposé à la précarité.

Il est caractérisé par une proportion élevée de locataires (59%) essentiellement dans le secteur privé (3% Hlm) et une faible représentation des propriétaires (34%). Rodez agglomération a fait de la reconquête de ce dernier une priorité : Cela s'est notamment traduit par la réalisation en régie d'une OPAH-RU (opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain) et d'un PIG⁴. Dès 2014, une dynamique de réhabilitation s'est enclenchée avec l'accompagnement d'environ 115 logements/an et près de 8M€/HT de travaux par la distribution⁵ de 5,2M€ de subventions.

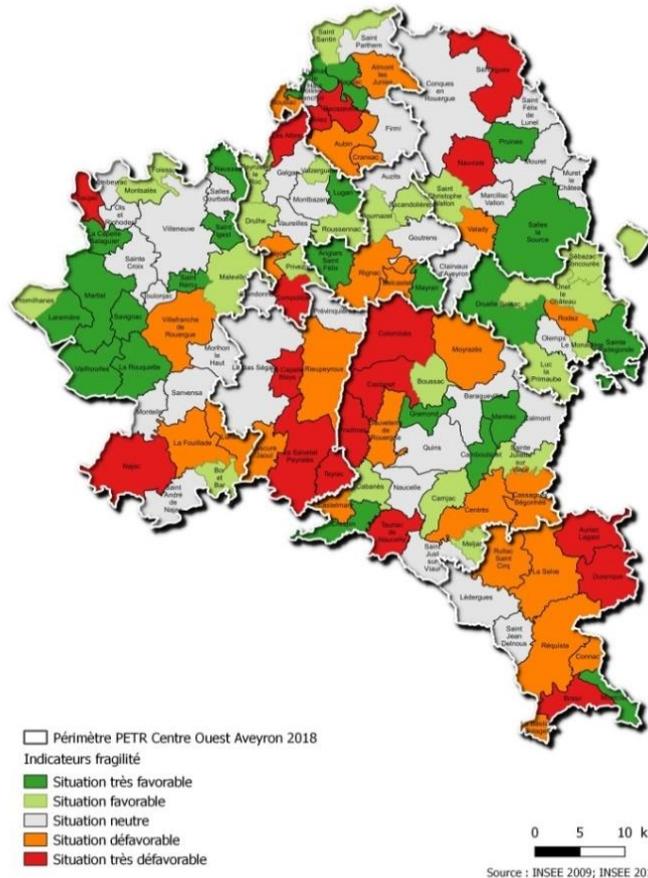
La fonction résidentielle **du quartier Saint Eloi Ramadier** s'organise principalement autour de petites cités d'habitat social (446 logements) et de quelques copropriétés (200 logements). La population est multi ethnique (plus de 40 nationalités), marquée par la jeunesse, le fait familial (familles monoparentales) et l'inactivité (22% des ménages logés en HLM étaient au chômage en 2010). Le taux de refus des mises en location est important tandis que les dégradations et incivilités progressent. Deux actions majeures ont été ciblées sur le quartier:

- ➔ La mixité des fonctions et des populations le regroupement du pôle universitaire sur St Eloi
- ➔ La réhabilitation du cadre de vie avec la construction d'un espace de loisir ouvert et une réhabilitation qualitative des espaces publics.

⁴ Ces 2 dispositifs doivent s'achever le 31 décembre 2019

⁵ Pour le compte de l'Anah et de l'Etat

La combinaison des indicateurs de 3 indicateurs (démographie, évolution de l'emploi, taux de chômage) dessine une agglomération en situation favorable, à l'exception de la ville-centre (*Insee 2014*)



Le quartier des 4 Saisons, situé tout contre les équipements centraux d'Onet-le-Château, concentre une part significative du parc public social (soit 633 logements gérés par l'Office Public de l'Habitat de Rodez, construits entre 1965 et 1976), un FJT doté d'un Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) et d'un Centre d'Hébergement Provisoire (98 places au total) mais aussi d'autres produits d'habitat individuel en bande (cité du Petit Train) ou des lotissements, reflets de l'habitat ouvrier de la commune. La concentration de ménages pauvres et d'une population immigrée qui s'opère en lien notamment avec la présence du CADA renvoient à la capacité à mener des stratégies actives de solidarité et à construire des parcours d'inclusion. Identifier comme QPV, il bénéficie d'une ambitieuse opération de rénovation urbaine, destinée notamment à engager ses habitants à investir les espaces et équipements publics :

- ➔ Réhabilitation et dé-densification de l'habitat social
- ➔ Reconstruction d'un équipement sportif et culturel
- ➔ Construction d'une Maison de santé pluri professionnelle

Ce quartier fait l'objet d'un Contrat de ville signé par l'ensemble des partenaires le 24 juin 2015.

❖ L'enseignement supérieur et la recherche :

La qualité de l'offre d'enseignement supérieur est une composante importante de l'agglomération ruthénoise cinquième bassin de vie étudiante de la Région Occitanie parmi les villes d'équilibre (Données 2017) :

- regroupe plus de 3 237 étudiants inscrits dans les établissements (+ 33% d'étudiants en 10 ans)
- 13 établissements (INU JF Champollion, IUT, Centre de Formation CCI, Lycée La Roque, Lycée Charles Carnus, Lycée Alexis Monteil, Lycée Foch, Institut de Formation aux Métiers de la Santé, Institut Universitaire de Formation des Maîtres, ISFRMP, ADPSA, GRETA, CFPPA) ;
- 7 filières et 60 diplômes : communication-enseignement-tourisme, agriculture-agroalimentaire, sport-santé-social, gestion-commerce-droit, informatique, science et techniques-qualité-logistique, métiers du bâtiment de la construction et de l'industrie ;
- 2 300 personnes inscrites dans des parcours qualifiants (formation professionnelle et apprentissage) ;
- 21 enseignants-chercheurs, membres d'équipe de recherche pluridisciplinaires, participent localement à la diffusion du savoir auprès des étudiants et du tissu social-économique, malgré l'absence de laboratoire de recherche

La Chambre des Métiers a développé un **campus des métiers** sur la zone d'activités Cantaranne, en bordure du quartier des Quatre Saisons sur la Commune d'Onet le Château. Il a accueilli 897 jeunes en formations en 2017 et propose 35 formations différentes du CAP à la licence professionnelle. La Chambre de Commerce et d'Industrie a enregistré 468 contrats d'apprentissage en 2017 sur le département de l'Aveyron.

Deux dispositifs innovants, conduits en partenariat avec la Région, qui sont venus compléter le dispositif local emplois-formation :

- l'antenne de **l'école régionale de la deuxième chance** d'Onet-le-Château permet chaque année à 60 à 70 élèves de construire leur projet professionnel individualisé ;
- **l'école régionale du numérique** ouverte à Rodez par la Région Occitanie, à l'attention essentiellement des demandeurs d'emplois, comptait 15 étudiants en apprentissage formés au métier de développeur web par l'organisme Simplon. Cette formation, comprend 1200 heures en centre et 350 heures en entreprise, permettra aux candidats d'obtenir le titre de développeur-logiciel (niveau III, Bac+2). Cette opération, lancée en 2017, sera reconduite sur l'exercice 2018-2019.

Dans ce paysage marqué par l'absence de centre de recherche, où dominant les formations tertiaires, on compte assez peu de formations scientifiques et technologiques pour un territoire industriel et des parcours limités au niveau bac +3. Cela marque une certaine déconnexion entre l'appareil de formation et les besoins en qualification du tissu économique.

L'enjeu pour Rodez, restée relativement à l'écart du redéploiement des effectifs observé à l'échelle régionale, est bel et bien de changer de dimension à travers la construction, inscrite au CPER, de la nouvelle université de St Eloi.

❖ **Un réseau de mobilités interne qui se densifie mais un enclavement toujours important**

La mise en œuvre volontariste du Plan global des déplacements (PGD, 2005) a accompagné la croissance des mobilités au sein de l'agglomération et de son bassin de vie par l'amélioration de l'accès aux transports collectifs (refonte du réseau autour d'une nervure urbaine, mise en accessibilité des arrêts, ...) et la promotion des modes doux (cyclables et piétons) et leur intégration dans les aménagements de voirie. En lien avec les objectifs du PLH, cela a permis de mieux prendre en compte les impacts environnementaux des actions engagées et du fonctionnement du territoire :

- ➔ La mise en service (2006) à la gare SNCF d'un pôle d'échange multimodal entre le ferroviaire, le transport routier interurbain, le transport urbain, la voiture et le vélo; soutenu désormais par la Région Occitanie ;
- ➔ La restructuration du réseau de transport urbain (2012), basé sur 2 lignes cadencées au ¼ d'heure et 2 lignes cadencées à 40 minutes sur lesquelles se rabattent les autres lignes du réseau. Le lien avec les principaux pôles générateurs de déplacements (habitat, activités et services publics et privés) définit la

nervure urbaine. L'amélioration de l'offre et d'image, une tarification attractive ont conduit à doubler la fréquentation de 900 000 passagers en 2011 à 2 millions aujourd'hui.

- ➔ La mise en service (2016) d'un parc-relais. Il capte les automobilistes venant du sud de l'agglomération avant leur arrivée sur Rodez et limiter la circulation en centre-ville ;
- ➔ La définition et la mise en œuvre d'un schéma d'agglomération des circulations douces. Il nécessite une mise à jour tenant compte de l'évolution des projets routiers et du schéma régional des vélos routes et voies vertes.
- ➔ la mise en œuvre d'un Schéma Directeur d'Accessibilité des services de Transports, devenu SDA-Ad'AP (2016) : 100% des véhicules du réseau urbain sont accessibles et 61% des arrêts prioritaires ont été aménagés (au 01/01/18) Afin de palier le non aménagement de certains arrêts, un service de substitution a été mis en place.

Parallèlement, la Communauté d'agglomération a conclu avec le Conseil Départemental, en juin 2016, un schéma d'aménagement des infrastructures routières.

Rodez agglomération est au centre d'un réseau ferré maillé, vers le Nord, le Sud et l'Est notamment et compte 2 dessertes (Luc La Primaube et Rodez). Malgré ce maillage existant, l'agglomération dispose d'une desserte insuffisante.

Après une baisse de fréquentation, l'aéroport de Rodez connaît une reprise d'activités entre les années 2016 et 2017. Il constitue un équipement essentiel pour le développement et l'attractivité du territoire ruthénois et plus largement de l'Aveyron.

La desserte routière s'est certes améliorée avec la progression de l'aménagement de la RN88 à 2x2 voies, mais le réseau routier connaît des engorgements croissants récurrents notamment aux heures de pointes. Les « points noirs » du réseau sont concentrés sur la traversée de la RN88, du fait d'un réseau routier en étoile, convergeant vers la RN88, même pour les liaisons entre quartiers ou communes de l'agglomération. Les travaux de dénivellation des carrefours giratoires de la Rocade de Rodez, à l'étude à ce jour, et la poursuite de l'aménagement en 2x2 de la RN88 jusqu'à Séverac-le-Château (connexion avec l'A75), notamment par le barreau de Saint-Mayme, seront de nature à apporter des améliorations à cette problématique.

❖ **L'émergence d'une politique locale de santé**

L'ouverture du nouveau centre hospitalier de Rodez, hôpital Jacques Puel, en fin d'année 2006, a doté le territoire d'un équipement structurant pour l'agglomération et le département de l'Aveyron en matière de santé. Ainsi, depuis 2016, le centre hospitalier de Rodez est l'établissement support du groupement hospitalier territorial (GHT) du Rouergue associant les hôpitaux de Villefranche-du-Rouergue, Decazeville, Espalion-Saint-Laurent-d'Olt, Saint-Geniez-d'Olt et Salles-le-Source.

En complément, à l'échelle de l'agglomération ruthénoise, plus de 100 acteurs des secteurs sanitaire et social se sont mobilisés entre 2016/2017 pour définir les enjeux et les priorités en matière de santé sur l'agglomération et proposer un programme d'actions. Dans l'attente de la validation du Projet Régional de Santé à l'échelle de l'Occitanie, Rodez agglomération a conclu avec l'ARS un contrat de préfiguration du Contrat Local de Santé en juin 2017 (prorogé jusqu'en juin 2018) s'engageant à mettre en œuvre des actions en matière de santé déclinées autour de quatre thèmes :

- ➔ La santé des femmes
- ➔ La souffrance psychique.
- ➔ L'accès aux soins :
 - pôle Rodez / Onet
 - pôle Luc-la-Primaube / Sud Agglomération.

Rodez agglomération s'engage fortement sur l'amélioration de l'accès aux soins puisqu'elle est maître d'ouvrage de 3 maisons de santé sur son territoire : une à Rodez (quartier du Faubourg), une à Onet-le-Château (quartier prioritaire politique de la ville les Quatre Saisons) et une à Luc-la-Primaube. Cette dynamique est amenée à se poursuivre pour que l'ensemble des habitants de l'agglomération bénéficie d'un égal accès aux soins.

❖ **Les déchets :**

Rodez Agglomération a mis en place la collecte sélective des déchets en 2004 et un des premiers Programme Local de Prévention des Déchets en 2009. Aujourd'hui labellisé Territoire Zéro Déchets Zéro gaspillage (ZDZG), elle s'est engagée avec l'Ademe dans un contrat d'objectif Déchets Economie Circulaire. Concernant les eaux usées, après la rénovation et l'extension de la station d'épuration de Bénéchou, d'une capacité équivalente à 100 000 habitants, l'effort d'amélioration des eaux d'épuration rejetées a porté sur les installations d'assainissement individuel (création d'un service public de l'assainissement non collectif) et sur l'optimisation de la filière d'élimination des boues d'épuration (espace de stockage des boues en attente d'un épandage agricole local)



II. Un contexte international et national sur les politiques climatiques en constante évolution :

Contexte climatique

L'effet de serre est un phénomène naturel et nécessaire à la vie sur Terre. Naturellement présents dans l'atmosphère terrestre avec principalement de la vapeur d'eau (H₂O), du dioxyde de carbone (CO₂) et du méthane (CH₄), les Gaz à Effet de Serre (GES) retiennent une large part du rayonnement solaire et permettent ainsi le maintien sur Terre d'une température globale propice à la vie et au développement des espèces vivantes.

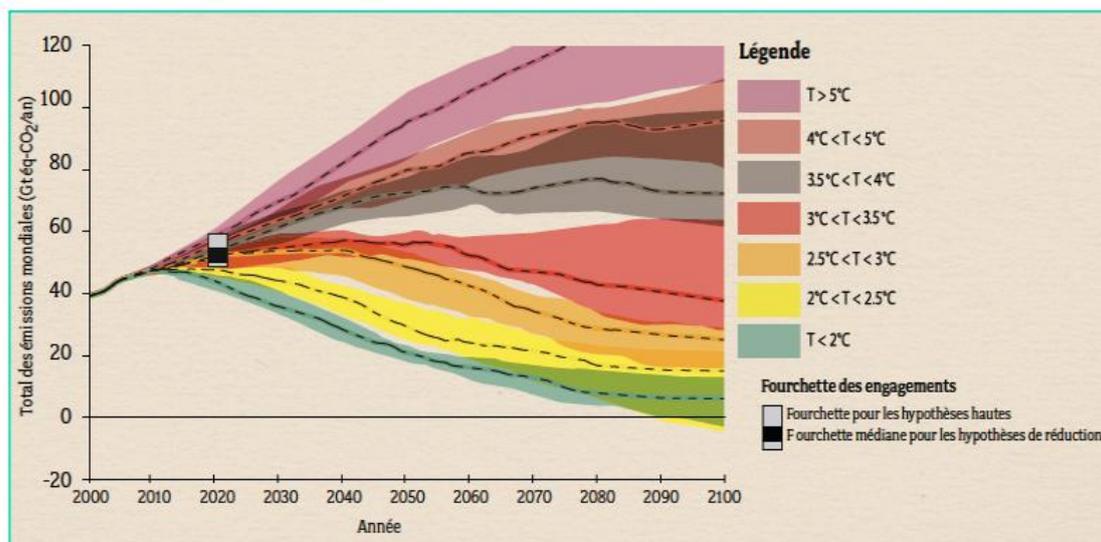


L'Effet de Serre

Néanmoins depuis le début de l'ère industrielle, le développement économique, historiquement fondé sur l'utilisation de sources d'énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz, etc.), conduit à une augmentation des concentrations de GES et fait peser un risque de modifications climatiques majeures.

Aujourd'hui, les émissions anthropiques du seul CO₂ sont estimées entre 6 et 8 milliards de tonnes équivalent carbone par an (soit entre 22 et 30 milliards de tonnes de CO₂) et sont responsables de 55 % de l'effet de serre additionnel, dans une proportion croissante.

Au cours du seul XXI^{ème} siècle, la température moyenne sur Terre pourrait augmenter de plusieurs degrés. **Lorsque l'on sait que 5°C de différence ont suffi pour passer d'une ère glaciaire au climat tempéré que nous connaissons aujourd'hui, le phénomène de changement climatique et ses conséquences sont à prendre en compte très sérieusement et dès maintenant.**



Trajectoire des températures en fonction des émissions mondiales de GES
Source : PNUÉ, 2011, 2012 et RAC

Voici quelques exemples marquants d'évènements extrêmes récents⁶ :

- A l'été 2012, la plus grave sécheresse depuis plus d'un demi-siècle a frappé près de 40% de la zone continentale des États-Unis, détruisant 88% de la récolte nationale de maïs. Des incendies de forêt, liés à cette sécheresse, ont ravagé le Colorado. Les conséquences de cet événement climatique extrême intervenu aux États-Unis ont été mondiales : les cours internationaux des denrées alimentaires ont flambé, notamment pour les produits de première nécessité comme le blé, le maïs ou le manioc, menaçant la sécurité alimentaire de centaines de milliers de personnes.
- Toujours à l'été 2012, la calotte glaciaire a connu sa plus forte fonte depuis le début des relevés exacts, soit 1958.
- En fin d'année 2012, c'est la côte Est des États-Unis et New York qui ont été frappées par l'ouragan Sandy. Cette méga-tempête a causé des centaines de morts dans plusieurs pays (notamment en Haïti) et plusieurs milliards de dollars de dégâts. Les scientifiques estiment que la force de l'ouragan a été amplifiée de 5 à 10% par les effets du changement climatique.
- En juin 2010, la Russie a été frappée par une vague de chaleur torride, qui a causé d'immenses incendies de forêt, tué des dizaines de milliers de personnes et détruit 40% de la récolte de blé nationale. Cela a contribué à une augmentation des prix alimentaires mondiaux.
- La même année, des inondations record au Pakistan ont causé le décès de près de 2000 personnes, 9,5 milliards de dollars de pertes, avec des conséquences sanitaires, économiques et sociales pour 20 millions d'habitants. Ces inondations constituent la catastrophe naturelle la plus coûteuse de l'histoire du pays.

Le rapport direct de tel ouragan ou telle tempête a un rapport direct avec le changement climatique reste incertain. Mais les scientifiques sont formels : les évènements climatiques extrêmes deviendront de plus en plus violents et de plus en plus fréquents sous l'effet du changement climatique. Par ailleurs, il n'y a pas seulement les évènements extrêmes à appréhender mais aussi les évolutions lentes et progressives qui changeront la donne dans plusieurs dizaines d'années : comme la migration et la disparition progressive de la

⁶ Protocole de Kyoto : Bilan et perspectives, novembre 2012, Réseau Action Climat France

biodiversité, la disparition d'ici plusieurs dizaines d'années de kilomètres de côtes et d'îles,...Sans chercher à être alarmiste, il faut prendre conscience des risques dès aujourd'hui.

La planète ne cesse de nous alerter depuis plusieurs années sur le dérèglement du climat qui s'accélère. Nous ne pouvons attendre pour agir, au risque de provoquer des conséquences désastreuses. Un monde avec un climat réchauffé de +6°C en moyenne serait radicalement différent de celui que nous connaissons aujourd'hui.

Cadre réglementaire

Politique internationale

Le protocole de Kyoto

C'est pour éviter les risques liés au déséquilibre climatique que la Communauté internationale s'est engagée, en 1992, dans la Convention de Rio, puis plus concrètement en 1997 par le protocole de Kyoto, à diminuer les émissions de GES.

Le protocole de Kyoto entré en vigueur en 2005 proposait pour la première période d'engagement (2005-2012) un calendrier de réduction des émissions des six GES qui sont considérés comme la cause principale du réchauffement climatique constaté ces cinquante dernières années. Il comportait des engagements absolus de réduction des émissions pour 38 pays industrialisés (formant les parties de l'annexe 1 du Protocole de Kyoto), avec une réduction globale de 5,2 % des émissions de CO₂ sur la période 2008-2012 par rapport aux émissions de 1990.

Alors que le protocole a été la pièce maîtresse de la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, il connaît des limites et les engagements post-Kyoto font l'objet de négociations internationales depuis plusieurs années.

L'année 2012 est une année charnière pour l'action internationale contre le changement climatique. Elle marque la fin de la première période d'engagement du protocole. La dernière conférence de l'ONU sur les changements climatiques (COP-18) qui s'est tenue à Doha (Qatar) en fin d'année 2012 a eu pour objectif de mobiliser les 193 pays présents pour le grand accord global prévu pour 2015.

La conférence internationale sur le climat Paris 2015

Une COP est une grande **conférence internationale sur le climat** qui réunit les États engagés depuis 1992 par la **Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)**. COP signifie "Conference of parties", les "parties" étant les signataires de la Convention (195 pays + l'Union européenne). L'objectif est de faire le point sur l'application de la Convention et négocier les nouveaux engagements.

Particularités de la COP21 Paris 2015

La COP21 est la 21^e Conférence des parties (COP) à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 1992, réunissant **195 États et l'Union Européenne**, après celle de Varsovie (COP19) et Lima (COP20). Elle s'est tenue du **30 novembre au 11 décembre 2015** à Paris-Le Bourget (93), sous présidence française.

Histoire des négociations internationales sur le climat

La COP21 s'inscrit dans un **long processus de négociations internationales sur le climat** :

- **1992 : Sommet de la terre.** Les États reconnaissent l'**existence d'un changement climatique d'origine humaine** et s'engagent à lutter dans le cadre d'une convention internationale.
- **1997 : Protocole de Kyoto.** Par ce **protocole universel**, les pays industrialisés s'engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) de 5%.
- **2009 : Conférence de Copenhague.** Les pays s'engagent à limiter le réchauffement climatique à 2°C, mais **sans fixer d'objectifs contraignants** pour y parvenir.
- **2014 : Conférence de Lima (COP20)** : prépare les négociations de 2015 qui doivent se conclure par un accord à Paris.

Les enjeux de la COP21

En 2011, les États se sont engagés à trouver en 2015, un nouvel accord international pour contenir le réchauffement climatique en dessous des 2°C : **c'est l'objet de la COP21**. Les négociations de Paris ont élaboré les bases d'un nouvel accord qui doit être :

- **universel** : c'est à dire applicable à tous les pays
- **juridiquement contraignant** : applicable à partir de 2020
- **différencié** : définissant des objectifs différents pour les pays développés et les pays en développement.
- **ambitieux** : permettant de limiter réellement les changements climatiques.

Des contributions à remettre en amont

Au cours de l'année 2015, plusieurs étapes ont préparé les négociations de Paris.

Les négociateurs des États se sont réunis dans le cadre de l'ONU pour élaborer le texte qui a été discuté à Paris.

Les **représentants des États** ont aussi échangé sur la question du climat lors des rencontres, des visites officielles et des sommets multilatéraux qui ont précédé.

Enfin, les États ont dû remettre très tôt à l'ONU leurs **contributions et engagements en matière de réduction des émissions** de gaz à effet de serre (GES).

Davantage de place pour la société civile

La conférence a réuni les **délégations officielles de 195 États et de l'Union européenne**, représentants d'État et négociateurs mais aussi des **organisations non-étatiques**, représentants la société civile : ONG, entreprises, syndicats, collectivités locales, organisations de protection de l'environnement, peuples autochtones, instituts de recherche...

Ces organisations ont participé aux discussions (prises de parole, contributions écrites, organisation d'événements parallèles...) et attiré l'attention des négociateurs sur des **questions particulières**, des **solutions** ou des **points de vue** qu'elles jugeaient négligés.

Enfin, les médias ont été largement présents avec plus de **3 000 journalistes du monde entier** pour relayer les débats et les événements. Au total, c'est plus de **40 000 personnes** qui ont participé à la COP21 et **88 700 visiteurs**.

L'Accord de Paris : un accord historique

L'Accord de Paris

Le 12 décembre 2015, la COP21 s'est conclue sur un premier accord qui prévoit de **limiter l'augmentation de la température à 2° voire d'aller vers l'objectif de 1,5°** par rapport à l'ère pré-industrielle. Le texte tient compte des besoins et moyens des pays signataires. Il est durable dans le temps avec des ambitions révisables à la hausse périodiquement.

Le contenu de l'Accord

L'Accord contient :

- des **engagements de la part de chaque pays** pour réduire les GES
- des règles pour **contrôler les efforts entrepris**
- des solutions pour financer durablement la lutte et l'adaptation au changement climatique des pays en voie de développement (**Fonds vert pour le climat** : 100 milliards de dollars par an à partir de 2020).
- un **agenda des solutions** regroupant les initiatives des acteurs non gouvernementaux

Le rôle des acteurs locaux dans l'action climatique

Plus de **55% de la population mondiale** vit aujourd'hui dans des villes — les deux tiers en 2050 — et génèrent **70% des émissions de carbone**. Ces acteurs locaux, en particulier les grandes métropoles du monde, occupent donc une place centrale. Ils subissent les effets du changement climatique mais sont aussi de vrais **laboratoires d'expérimentation auprès des citoyens. Porteurs de solutions concrètes**, leur ambition peut tirer vers le haut les positions des États nations.

La déclaration de l'Hôtel de Ville

En marge de la COP21, s'est tenu le 4 décembre 2015, le Sommet des élus locaux pour le climat, à l'initiative d'Anne Hidalgo, Maire de Paris, Co-présidente de Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU), récemment élue présidente du Cities 40 (lien externe) (C40), l'équivalent du G20 pour les villes-mondes.

700 élus locaux du monde entier rassemblés à l'Hôtel de Ville de Paris ont signé une déclaration (lien externe) les engageant à aller vers vers 100% d'énergies renouvelables et à une réduction des émissions carbone des villes de 80% d'ici 2050. Cette déclaration souligne également que face au besoin d'adaptation et de résilience aux changements climatiques inéluctables, l'engagement politique, le changement social et l'implication des citoyens sont nécessaires.

Aujourd'hui, dans beaucoup de villes du monde, les initiatives sont nombreuses, vont plus vite et souvent plus loin que les politiques nationales. Cette déclaration constitue un élément moteur dans l'adoption de l'Accord de Paris puisque les États pourront s'appuyer sur les bonnes pratiques de leurs villes pour démontrer leurs actions et respecter leurs engagements.

4 novembre 2016 : l'Accord de Paris entre en vigueur

Le 4 novembre 2016, 1 an seulement après la COP21, l'Accord de Paris est entré en vigueur puisque le double seuil nécessaire a été atteint (ratification par 55 pays couvrant au moins 55% des émissions de gaz à effet de

serre) grâce à la ratification des pays les plus émetteurs comme le Canada, la Chine, les États-Unis, l'Inde. Un accord historique pour les négociations internationales sur le climat.

L'engagement européen

L'Union Européenne s'est fortement impliquée pour la mise en œuvre du protocole de Kyoto avec un objectif initial de réduire de 8% ses émissions d'ici 2012. (D'après les données d'inventaire les plus récentes (2009), les émissions totales de GES dans l'UE-15 ont baissé pour la sixième année consécutive et se sont établies à un niveau inférieur de 12,7% au niveau de l'année de référence - hors affectation des terres et changement d'affectation des terres). Alors que, depuis 1990, l'économie de l'UE-15, en termes de PIB, a connu une croissance considérable (près de 37%), ses émissions GES ont diminué⁷.) Les pays membres de l'Union Européenne mettent en œuvre depuis 2000 un Programme de lutte contre le changement climatique (PECC, réactualisé en 2005). En 2005, L'Union Européenne est la première région du monde à mettre en place un marché de quotas d'émissions CO₂ pour les sites industriels.

En 2009, l'Europe adopte son « **Paquet-Climat-Énergie** » et s'engage aux « **3x20** » à l'horizon 2020 :

- Réduire de 20% des émissions de GES par rapport à 1990
- Améliorer de 20% l'efficacité énergétique
- Porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale

Le premier objectif (atténuation) et le troisième (énergies renouvelables) sont **juridiquement contraignants** en particulier au travers d'objectifs assignés à chaque pays. Si pour le deuxième (efficacité énergétique) l'objectif global demeure non contraignant, il n'en va pas de même des mesures instaurées par la directive adoptée en 2012.

De plus, un **premier livre vert « Adaptation au changement climatique en Europe »** est publié en 2007 par la Commission européenne qui reconnaît qu'il ne sera plus possible d'éviter toutes les conséquences du changement climatique et qu'il est donc nécessaire de développer des stratégies d'adaptation. La Commission a ensuite publié en 2009 un **livre blanc « Adaptation au changement climatique : vers un cadre d'action européen »**. Elle y présente un cadre d'action européen ayant pour objectif la prise de mesures réduisant la vulnérabilité de l'Union Européenne, avec une mise en œuvre des actions prévue à partir de 2013.

Objectifs pour 2030 : La révision du paquet climat en 2014 :

Les politiques climatiques européennes s'inscrivent dans les cadres énergie-climat de l'Union européenne à horizon 2020 et 2030. Le paquet énergie-climat 2020 consiste en un ensemble de directives, règlements et décisions fixant des objectifs précis à l'horizon 2020, dont un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne de 20 % par rapport à 1990.

Pour l'horizon 2030, les grands objectifs ont été arrêtés par le Conseil européen en octobre 2014.

En particulier, l'objectif de réduire les émissions d'au moins 40 % en 2030 par rapport à 1990, qui a constitué le cœur de l'engagement de l'Union européenne dans le cadre de l'Accord de Paris de décembre 2015.

Des objectifs européens pour l'énergie et le climat à différents horizons temporels :

La feuille de route de la Commission européenne pour une économie sobre en carbone à l'horizon 2050 propose des scénarios et orientations pour atteindre de manière optimale l'objectif que s'est fixé l'Union

⁷ Rapport de la commission au Parlement Européen et au Conseil – Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs assignés au titre du protocole de Kyoto – COM(2011)624final – 7.10.2011

européenne de réduire de 80 à 95 % ses émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici à 2050, par rapport à leur niveau de 1990, afin d'apporter sa contribution à la limitation du réchauffement global à moins de 2 °C. La France soutient cette approche. Elle a ainsi confirmé dans la loi de la transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015 son objectif de division par quatre de ses émissions à l'horizon 2050, cohérent avec l'objectif de réduction de 80 % à l'échelle de l'Union, puisque les émissions françaises par habitant et par unité de PIB étaient déjà nettement inférieures à la moyenne de l'Union en 1990.

Engagements à l'horizon 2030 :

Les conclusions du Conseil européen de fin octobre 2014 entérinent les grands objectifs d'un accord sur le cadre énergie-climat européen à horizon 2030.

Dans la perspective clairement affichée de promouvoir l'accord global sur le climat intervenu fin 2015 à Paris, l'objectif de réduction des émissions de GES domestiques de l'Union d'au moins 40 % en 2030 par rapport à 1990 a marqué la volonté de l'Europe d'être en pointe sur ce sujet.

La répartition de cet objectif est fixée, par rapport à 2005, à hauteur de -43 % pour les secteurs dits EU-ETS et -30 % pour les secteurs hors EU-ETS.

L'UE se fixe également un objectif contraignant d'au moins 27 % d'énergies renouvelables dans sa consommation énergétique.

Le texte fixe enfin un objectif d'efficacité énergétique de 27 % (réduction de la consommation d'énergie primaire par rapport au scénario tendanciel pour 2030). Un réexamen est prévu d'ici 2020 pour, le cas échéant, augmenter encore cet objectif.

La politique climatique européenne :

Les politiques climatiques européennes comportent trois grands volets :

- le marché carbone européen EU-ETS (énergie et industrie, European Union Emissions Trading Scheme),
- le « partage de l'effort » (transport, bâtiment, agriculture...)
- et la politique UTCF (utilisation des terres, leurs changements et la forêt, ou LULUCF en anglais).

Secteur EU-ETS :

L'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre fait l'objet d'un traitement harmonisé et intégré à l'échelle de l'Union européenne pour les gros émetteurs au travers du système communautaire d'échange de quotas d'émissions (EU-ETS). Sont concernés principalement :

- la production énergétique carbonée et l'industrie,
- le secteur de l'aviation depuis 2012

depuis 2013, les émissions de N₂O et de perfluorocarbures (PFC) des secteurs de la chimie et de l'aluminium.

L'EU-ETS impose depuis 2005 un plafond d'émissions à plus de 11 000 installations industrielles responsables de près de 50 % des émissions de CO₂ de l'Union européenne, soit environ 2 milliards tCO₂.

Ces installations doivent restituer tous les ans autant de quotas que leurs émissions vérifiées de l'année précédente.

L'objectif de réduction d'émissions de 43 % à 2030 se traduira par une réduction annuelle du plafond portée à 2,2 % à partir de 2021, au lieu de 1,74 % actuellement.

Secteur « partage de l'effort » :

Pour les émissions plus diffuses, l'objectif de réduction est de la responsabilité des États membres et fait l'objet de plafonds annuels depuis le 1er janvier 2013. Sont concernés principalement :

- les transports,
- les bâtiments,

le tertiaire
et l'agriculture.

Ces secteurs sont désignés par les acronymes ESD pour la période 2013-2020 (du nom de la décision européenne Effort Sharing Decision) et ESR pour la période 2021-2030 (Effort Sharing Regulation).

L'objectif de réduction des émissions des secteurs non couverts par le marché carbone a été fixé au niveau de l'ensemble de l'UE à 10 % en 2020 par rapport à 2005, en cohérence avec la réduction de 20 % tous secteurs confondus par rapport à 1990. En effet, si la date de 1990 fait référence au plan international, il lui a été préféré la date de 2005 dans le cadre européen pour bénéficier d'une base statistique plus solide et pour limiter l'impact des évolutions économiques nationales très contrastées à la fin du siècle dernier. Dans le cadre de la déclinaison nationale de cet objectif européen de -10 %, la France s'est engagée sur une réduction de 14 % en 2020 par rapport à 2005.

Les outils mis en œuvre pour atteindre cet objectif sont très divers, mais visent principalement la maîtrise de la demande énergétique et le développement des énergies renouvelables, soit les deux autres grands objectifs du paquet énergie-climat.

Des outils visent également à réduire les émissions d'autres gaz à effet de serre que le CO₂ – méthane, dioxyde d'azote, gaz fluorés – notamment dans l'agriculture et l'industrie. La France a ainsi transmis à la Commission en avril 2015 un rapport qui rend compte de l'ensemble des politiques d'atténuation mises en œuvre sur ce secteur (rapport sur les mécanismes de surveillance, RMS 2015).

L'objectif de réduction d'émissions de 30 % au niveau européen en 2030 par rapport à 1990 se traduira par un nouvel objectif pour chaque État membre.

Secteur UTCF :

Font exception les émissions de CO₂ non énergétiques et qui sont liées à l'UTCF. Ces émissions correspondent aux variations de stock du carbone des sols et de la forêt. Pour ce troisième et dernier secteur, il n'est pas fixé d'objectif dans le cadre européen pour 2020 – c'est un point de différenciation avec l'accord de Kyoto qui lui intègre ce secteur dans les objectifs internationaux.

Au plan européen, d'ici 2020, pour les sols et la forêt, les efforts se concentrent sur l'amélioration progressive de la comptabilité du carbone, afin que ce secteur puisse faire l'objet d'un objectif européen (et le cas échéant d'instruments de réduction adéquats) pour la période 2021-2030.

III. De la politique nationale vers une politique locale

La France face au changement climatique

- ❖ **Le Programme National de lutte contre le changement climatique** (2000) définit la politique Climat de la France qui repose sur deux axes complémentaires : l'atténuation (la réduction des émissions des GES) et l'adaptation (aux conséquences du changement climatique). La France a instauré un plan d'action national afin de respecter son engagement envers le protocole de Kyoto : Le Plan Climat 2004-2012. En 2005, la France a affirmé que la lutte contre le changement climatique était une priorité énergétique au niveau national et s'est fixé comme objectif une réduction de 75% de ses émissions d'ici 2050, soit le « Facteur 4 ».
- ❖ **La stratégie nationale d'adaptation** a été validée par le Comité Interministériel pour le Développement Durable le 13 novembre 2006. Elle retient les principes suivants pour la mise en œuvre de l'adaptation :
 - le souci de l'équité, qui exige d'associer toutes les collectivités et catégories socioprofessionnelles susceptibles de subir les conséquences du changement climatique ;
 - l'anticipation des situations de crise, autant que cela sera possible ;
 - le fait que le recours aux dispositifs d'assurance, privés ou publics, est important pour la gestion du risque climatique mais que ce recours devra être complété d'actions de diminution des risques pour éviter de retarder des décisions d'adaptation nécessaires ;
 - le fait que les aides et les subventions ne doivent pas conduire à faire perdurer des situations sans issue, mais plutôt favoriser les évolutions et les diversifications économiques dans une optique de développement durable ;
 - le souci d'articulation avec l'atténuation ;
 - la recherche d'actions présentant d'autres avantages, en dehors du changement climatique.
- ❖ **Le Grenelle de l'Environnement** est un ensemble de rencontres politiques organisées au niveau national en 2007, visant à prendre des décisions à long terme en matière d'environnement et de développement durable, dont la question du climat. Il donna lieu dans un premier temps à un projet de loi dit « Grenelle I » adopté en 2009, puis au « Grenelle II », qui détaille les modalités d'application du Grenelle I par objectif, chantier et secteur. Le Grenelle de l'Environnement a renforcé le rôle à jouer par les collectivités dans ces questions et a instauré la création des Schéma Régionaux Climat-Air-Énergie (SRCAE) et l'obligation pour les grandes collectivités territoriales et EPCI (de plus de 50 000 habitants) d'élaborer un Plan Climat Énergie Territorial (PCET) portant sur des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.
- ❖ **Le Plan National d'Adaptation au changement climatique** prévu par la loi Grenelle I, a été finalisé en juin 2011. Il est le premier plan de cette ampleur publié dans l'Union européenne. Il a pour objectif de présenter des mesures concrètes, opérationnelles pour préparer, pendant les cinq années suivantes, de 2011 à 2015, la France à faire face et à tirer parti de nouvelles conditions climatiques. Ce plan fixe plus de 200 actions sur des sujets aussi divers que la lutte contre les inondations et l'adaptation des zones littorales, la préservation de la ressource en eau, l'évolution des forêts, etc.... Il doit être décliné dans les SRCAE et les PCET.
- ❖ **La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte** publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif.

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015

La loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), promulguée le 17 août 2015 compte 215 articles qui se déclinent dans plus de 30 codes juridiques : énergie, environnement, route, transports, consommation, travail, assurances, défense, code général des impôts, etc.

Le code général des collectivités territoriales, les codes de l'urbanisme, de la construction et de l'habitation, des marchés publics se trouvent également modifié par la loi.

L'évolution du paysage énergétique français, tous secteurs confondus, qui est proposée dans cette loi a ainsi des répercussions sur des pans entiers de la société française (économie, compétitivité, santé, précarité, environnement, etc.).

Les 8 titres de la loi

- a) 1 / Définir les objectifs communs pour réussir la transition énergétique, renforcer l'indépendance énergétique et la compétitivité économique de la France, préserver la santé humaine et l'environnement et lutter contre le changement climatique.
- a) 2/ Mieux rénover les bâtiments pour économiser l'énergie, faire baisser les factures et créer des emplois.
- a) 3/ Développer les transports propres, pour améliorer la qualité de l'air et protéger la santé.
- a) 4/ Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage.
- a) 5/ Favoriser les énergies renouvelables, pour diversifier nos énergies et valoriser les ressources de nos territoires.
- a) 6/ Renforcer la sûreté nucléaire et l'information des citoyens.
- a) 7/ Simplifier et clarifier les procédures pour gagner en efficacité et en compétitivité.
- a) 8/ Donner aux citoyens, aux entreprises, aux territoires et à l'Etat le pouvoir d'agir ensemble.

Les objectifs de la politique énergétique nationale avant la COP 21 :

Objectifs européens et français convergent vers une volonté affichée d'exemplarité internationale dans la perspective d'une nouvelle échéance de négociation internationale sur le climat, la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, programmée à Paris en décembre 2015, plus communément désignée sous le terme COP21.

Le 1er article de la loi définit des objectifs chiffrés à atteindre qui s'inscrivent comme la déclinaison des objectifs européens fixés par la révision du paquet climat-énergie en 2014.

La transition énergétique vise à préparer l'après pétrole et à instaurer un modèle énergétique robuste et durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement.

Pour donner un cadre à l'action conjointe des citoyens, des entreprises, des territoires et de l'État, la loi fixe des objectifs à moyen et long termes :

- Diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre (GES) entre 1990 et 2050 (le facteur 4) avec une étape intermédiaire visant à réduire les émissions de GES de 40% entre 1990 et 2030.
- Réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 (réf. 2012) avec un objectif intermédiaire de 20% en 2030.

- Réduire la consommation primaire des énergies fossiles de 30% en 2030 par rapport à 2012.
- Porter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020 (disposition de la loi Grenelle) et à 32% de cette consommation en 2030. Cet objectif se décline par type d'énergie : 40% de la production d'électricité, 38% de la consommation finale de chaleur, 15% de la consommation finale de carburants et 10% de la consommation de gaz.
- Réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50% à l'horizon 2050 (contre 75% actuellement).
- Disposer d'un parc immobilier aux normes bâtiments basses consommations (BBC) d'ici 2050.
- Parvenir à l'autonomie énergétique dans les DOM à l'horizon 2030, avec un objectif intermédiaire de 50% d'énergies renouvelables à l'horizon 2030.
- Multiplier par 5 la quantité de chaleur et de froid renouvelables et de récupération livrée par les réseaux de chaleur et de froid à l'horizon 2030.

Une nouvelle gouvernance, du national au local

Sur la base de la contribution nationale aux objectifs européens décrite précédemment, la loi développe plusieurs outils de gouvernance et de programmation de l'échelle nationale à l'échelle locale. Ces outils sont conçus dans une succession de rapport de comptabilité descendant afin d'assurer leur bonne coordination.

Le premier outil développé à l'article 173 est la **Stratégie nationale bas carbone (SNBC)** qui constitue la marche à suivre pour conduire la politique d'atténuation des émissions de GES. La SNBC vise l'objectif de division par quatre des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 par la déclinaison successive de budgets carbone fixés pour les périodes 2015-2018, 2019-2023 et 2024-2028. Ces budgets carbone nationaux sont déclinés par grands secteurs d'activité et constituent des plafonds d'émissions de gaz à effet de serre définis de manière à assurer systématiquement une visibilité de plus de dix ans sur la trajectoire de réduction des émissions visée.

La **Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)** décrite à l'article 176 est établie à l'échelle nationale par décret pour les périodes 2015-2018 puis 2018-2023 et 2023-2028. Elle vise à mettre en adéquation les besoins en énergie et les volets d'intervention en matière de sécurité d'approvisionnement, d'efficacité énergétique, etc. Point intéressant, la PPE 2018-2023 devra prendre en considération les SRCAE existants (logique remontante).

La stratégie nationale bas-carbone

La LTECV établit la stratégie nationale bas carbone (SNBC) qui décrit la politique d'atténuation du changement climatique : réduction des émissions de GES et augmentation de leur potentiel de séquestration.

La SNBC :

- s'adresse en particulier aux EPCI à fiscalité propre jugés « public prioritaire ».
- indique la répartition des efforts de réduction envisagés par année et par secteur : Transports, Bâtiment, Agriculture, Industrie, Production d'énergie, Déchets.
- définit des « budgets carbone » pour indiquer la trajectoire de baisse des émissions. Ces budgets sont juridiquement prescriptifs et doivent être « pris en compte » par les EPCI (voir Articulation des différents plans et programme).

Les budgets carbone sont des plafonds d'émissions de GES, exprimés pour la France, en millions de teqCO₂. Ils sont fixés par secteur d'activité et par période de 4 à 5 ans : 2015-2018 (1^{er} budget carbone), 2019-2023 (2^e budget carbone), 2024-2028 (3^e budget carbone).

Se rajoutent à ces outils :

- A l'échelle régionale : les Schémas régionaux Climat Air Energie (SRCAE)
- A l'échelle locale : les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)

Les collectivités face au changement climatique

Déjà, en 2010, la loi Grenelle 2 a renforcé les dispositifs locaux :

- ❖ Les PCET deviennent obligatoires pour les régions, les départements, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération ainsi que les communes ou communautés de communes de plus de 50 000 habitants. Les PCET doivent être compatibles avec les objectifs et les orientations du SRCAE.
- ❖ Sur le volet « qualité de l'air », la loi Grenelle 2 renforce les Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA), en particulier pour réduire les niveaux de particules et d'ozone dans les centres urbains, dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants.
- ❖ Les documents d'urbanisme doivent à présent prendre en compte les problématiques liées au changement climatique. De plus, les SCoT et PLU doivent prendre en compte les PCET. Ces modifications doivent intervenir à l'occasion de la révision des documents d'urbanisme, et en tout état de cause au plus tard le 1er janvier 2016.
- ❖ Des bilans d'émissions GES sont devenus obligatoires pour l'État, pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, pour les personnes morales de droit public de plus de 250 personnes, et pour les entreprises privées de plus de 500 salariés.

Ces dispositifs sont ensuite renforcés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte en définissant les Plan Climat Air Energie Territoriaux (PCAET).

Les plans Climat Air Energie Territoriaux

Les Plans climat, air, énergie territoriaux (PCAET, art.188 de la loi relative à la transition énergétique) complètent enfin cette série d'outils programmatiques. Ils sont désormais élaborés par les seules communautés et métropoles tous les 6 ans, au plus tard le 31 décembre 2016 pour les communautés et métropoles de plus de 50 000 habitants et au plus tard le 31 décembre 2018 pour les communautés de 20 000 à 50 000 habitants.

Les PCAET placent les communautés au cœur des politiques locales climat, air, énergie

En confiant aux communautés et métropoles une compétence exclusive en matière d'élaboration et de mise en œuvre des PCAET, le législateur a souhaité positionner l'intercommunalité comme échelon ensemblier. Maintenant un seuil minimal à 20 000 habitants par parallélisme des formes avec le projet de loi NOTRe initial, de nombreuses communautés ne seront finalement pas tenues de les réaliser.

Recentrés sur l'échelle intercommunale, les PCAET voient également leurs missions étendues et renforcées (air, développement coordonné des réseaux de distribution d'énergies, production d'EnR, développement du stockage de l'énergie, valoriser le potentiel d'énergie de récupération...).

Un décret de juillet 2016 est venu préciser la méthode d'élaboration des PCAET et renforcer la dimension d'animation territoriale.

Les communautés ayant adopté un PCAET sont désignées coordinatrices de la transition énergétique et peuvent réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie de réseau des consommateurs finals desservis en gaz, en chaleur ou en électricité.

Ces actions peuvent également tendre à maîtriser la demande d'énergie des consommateurs en situation de précarité énergétique.

PCAET : ça veut dire quoi ?

Plan

Le PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle. Il concerne tous les secteurs d'activité, sous l'impulsion et la coordination d'une collectivité porteuse. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

Climat

Le PCAET a pour objectifs :

- de réduire les émissions de GES du territoire (volet « atténuation ») ;
- d'adapter le territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité (volet « adaptation »)

Air

Les sources de polluants atmosphériques sont, pour partie, semblables à celles qui génèrent les émissions de GES (en particulier les transports, l'agriculture, l'industrie, le résidentiel, le tertiaire). Dans le cas des GES, les impacts sont dits globaux tandis que pour les polluants atmosphériques ils sont dits locaux. Le changement climatique risque d'accentuer les problèmes de pollution atmosphérique (ex : ozone lors des épisodes de canicule)

Energie

L'énergie est le principal levier d'action dans la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air avec 3 axes de travail : la sobriété énergétique, l'amélioration de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Territorial

Le plan climat air énergie s'applique à l'échelle d'un territoire. Le mot territoire ne s'interprète plus seulement comme échelon administratif mais aussi, et surtout, comme un périmètre géographique donné sur lequel tous les acteurs sont mobilisés et impliqués.

Le SRCAE Midi-Pyrénées

Si leur portée juridique a été davantage définie dans la loi NOTRe que dans le texte relatif à l'énergie, les Schémas régionaux climat, air, énergie (SRCAE) apparaissent clairement dans l'articulation des documents qui visent à décliner la transition énergétique.

Les SRCAE qui seront à terme un volet des SRADDET constituent l'outil de programmation permettant aux régions d'exercer la mission de coordination en matière d'efficacité énergétique que leur confère la loi (art. 188).

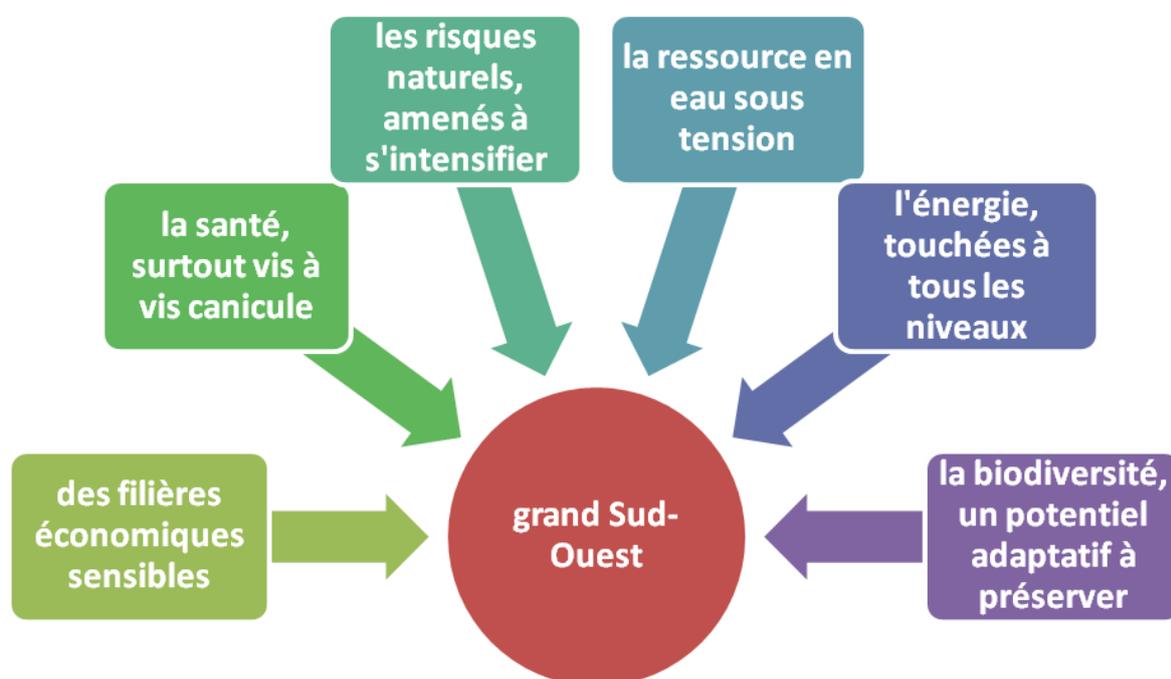
Les régions sont en outre tenues d'établir un programme régional pour l'efficacité énergétique qui définit notamment les modalités de déploiement des plateformes territoriales de la rénovation énergétique.

En 2018, le SRCAE est en cours de révision dans le cadre de l'élaboration du SRADDET. Le PCAET de Rodez Agglomération, conformément au porter à connaissance des services de l'Etat, a été mis en cohérence avec le SRCAE existant, faute de nouveau document régional.

La Région Midi-Pyrénées a dans un premier temps engagé un PCET en 2009 dans le cadre de la lutte contre le changement climatique effective depuis 2000. En accord avec la réglementation nationale (Loi Grenelle), elle a depuis élaboré son **Schéma régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie**. Le SRCAE constitue le cadre de référence régional en matière d'énergie et de qualité de l'air. Il présente les orientations à suivre par les collectivités sur le territoire, notamment à travers leurs PCET. Le SRCAE Midi-Pyrénées a été adopté en juin 2012. Le document est évolutif : les données recensées dans ce schéma ont vocation à être réévaluées d'ici 5 ans, tout comme les objectifs et les orientations fixés dans ce document.

Les travaux ont été menés autour des deux grands axes de la politique climatique : l'atténuation et l'adaptation. Ainsi, le volet adaptation révèle que de nombreux secteurs (en particulier agriculture, filière forestière, tourisme et énergie) ou territoires sont climato-dépendants ou impactés.

Les principaux enjeux significatifs identifiés pour le Grand Sud-Ouest vis-à-vis des conséquences du changement climatique sont :



Les stratégies d'atténuation et d'adaptation du territoire aux changements climatiques sont complémentaires. Ainsi 5 objectifs stratégiques interreliés sont déterminés par le SRCAE :

Les 5 objectifs stratégiques du SRCAE Midi-Pyrénées

1. Réduire les consommations énergétiques (sobriété et efficacité énergétiques)
 2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre
 3. Développer la production d'énergies renouvelables
4. Adapter les territoires et les activités socio-économiques face aux changements climatiques
5. Prévenir et réduire la pollution atmosphérique

Nous retenons l'objectif stratégique consacré à l'adaptation des territoires aux changements climatiques suivant : « **Adapter les territoires et les activités socio-économiques face aux changements climatiques** ».

L'objectif général énoncé dans le SRCAE est « que chacun pense à se projeter dans l'avenir et que, pour chaque projet, réflexion de nouvelle organisation, de doctrine, etc., la question de sa durabilité dans le cadre du climat de demain soit posée ». Bien que cet objectif soit difficilement quantifiable, il est demandé que les informations sur le climat passé et prévisible soient mises à disposition, ainsi que les initiatives intéressantes. En revanche, chaque secteur climato-dépendant concerné par une orientation est à surveiller. De nombreux indicateurs peuvent être listés, comme autant de points d'alerte.

Les indicateurs liés à l'objectif (SRCAE)

Trois types d'indicateurs sont à envisager :

- **sur le changement climatique :**
 - séries de données météorologiques en différents points de la région
 - indicateurs de l'Observatoire pyrénéen du changement climatique (Communauté de Travail des Pyrénées)
- **sur le suivi de la prise en compte de mesures d'adaptation :**
 - documents d'urbanisme et PPR faisant référence à une problématique d'adaptation au changement climatique (DREAL)
- **permettant d'apprécier l'interdépendance de nos territoires et activités avec les conditions climatiques, alimentant la réflexion et la prise de conscience :**
 - volumes des prélèvements d'eau par types d'usage (Agence de l'eau Adour-Garonne)
 - indicateurs sur les activités climato-dépendantes (fréquentation touristique, autres indicateurs à construire)
 - indicateur caractérisant l'îlot de chaleur : différence de température, en période de canicule, entre le centre des agglomérations de l'ex région Midi-Pyrénées, et la périphérie de celles-ci

Les orientations spécifiques à l'objectif « **Adapter les territoires et les activités socio-économiques face aux changements climatiques** » du SRCAE sont les suivantes :

35-ada	Sensibiliser les structures, les populations et les institutions à la nécessité de s'adapter aux changements climatiques
36-ada	Prendre en compte les évolutions des risques naturels dues aux changements climatiques, en particulier dans un contexte de canicules ou autres événements extrêmes plus intenses/fréquents, afin de protéger les populations et les biens, et préserver leur qualité de vie
37-ada	Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques, en anticipant les conflits d'usage
38-ada	Adapter les filières économiques très climato-dépendantes, soit les filières agricole, forestière, touristique et la production d'énergie
39-ada	Pérenniser la capacité d'adaptation de la biodiversité

Articulation des différents plans et programme : Une recherche de cohérence :

Les PCAET font partie des dispositifs de planification de nature stratégique ou réglementaire et il est important de les repositionner par rapport aux autres documents existants ou prévus (cf. schéma ci-après).

Les prochaines années correspondent à une période charnière en matière de planification :

- depuis le 1^{er} janvier 2016, tous les SCoT doivent être conformes aux dispositions renforcées décidées par la loi Grenelle 2 ;
- les PLUi sont en train de se mettre en place avec une date limite fixée à mars 2017 ;
- les plans climat commencent leur 2eme génération avec les PCAET
- les PCAET doivent désormais prendre en compte les SCoT établis dans leurs périmètres d'actions.

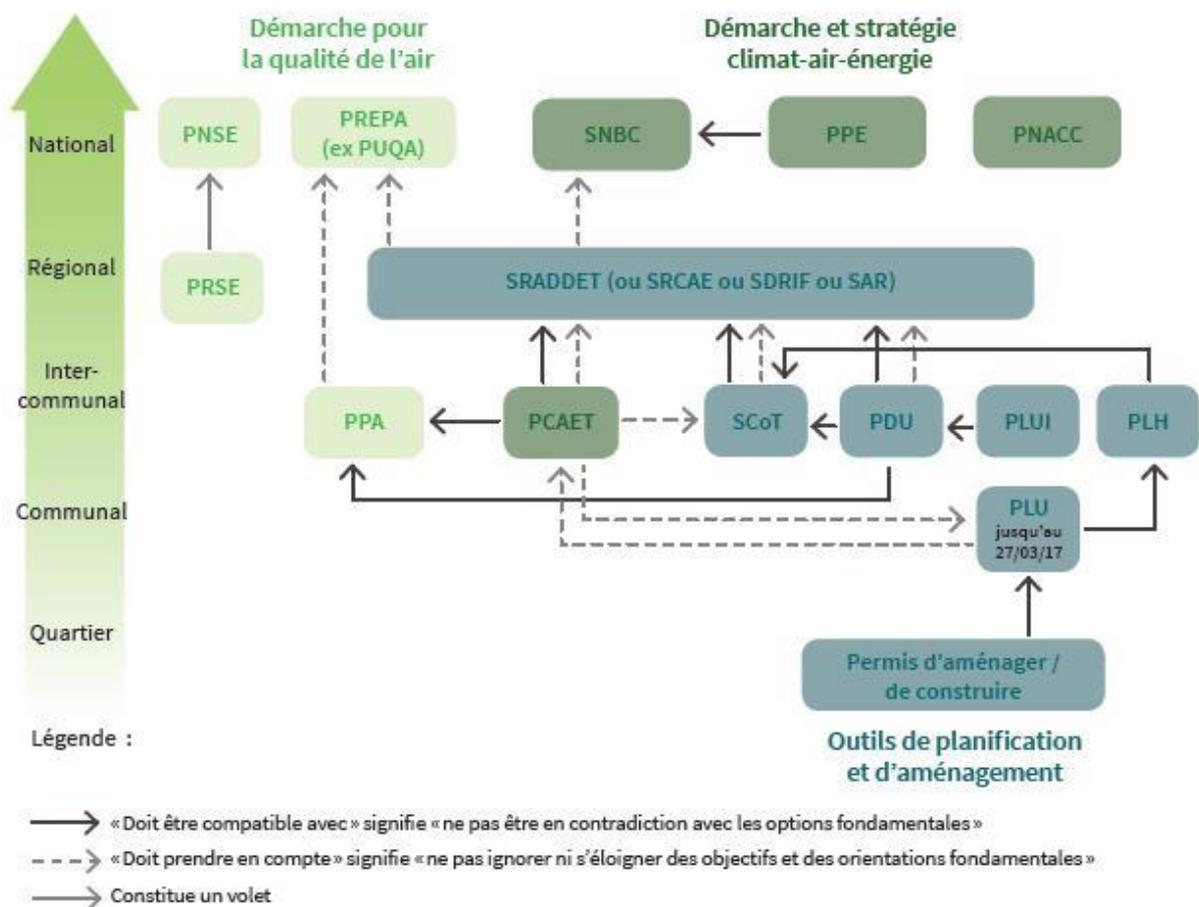
La logique appelle bien sûr à la recherche de la cohérence entre les uns et les autres. Deux notions doivent être comprises, celle de compatibilité et celle de prise en compte :

- Être compatible avec signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales ».
- Prendre en compte signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales ».

Liens de « compatibilité » ou de « prise en compte » :

- Le PCAET doit être compatible avec le SRCAE ou les règles du SRADDET
- Le PCAET doit prendre en compte le SCoT*, les objectifs du SRADDET et la stratégie nationale bas carbone tant que le schéma régional ne l'a pas lui-même prise en compte
- Le PLU / PLUi doit prendre en compte le PCAET

Et en ce qui concerne la planification « Air » : — Le PCAET doit être compatible avec le PPA



GLOSSAIRE DES SIGLES

SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone

SRCAE : Schéma Régional Climat- Air-Energie

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

PCAET : Plan Climat-Air-Energie Territorial

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

P LU : Plan Local d'Urbanisme

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PDU : Plan de Déplacements Urbains

PLH : Programme Local de l'Habitat

PNSE : Plan National Santé-Environnement

PRSE : Plan Régional Santé-Environnement

PREPA : Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques

PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère

PUQA : Plan d'Urgence pour la Qualité de l'Air

IV. Gouvernance et élaboration partagée :

Dans la continuité de la loi Grenelle 2, les élus de Rodez agglomération ont décidé le 19 juin 2012, d'élaborer un plan climat énergie territorial basé sur le patrimoine et les compétences de la collectivité.

Le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) est un document d'orientation stratégique. A partir d'un bilan des gaz à effet de serre et d'une étude de vulnérabilité, il définit des objectifs et des orientations à atteindre aux horizons 2020 et 2050 pour développer les énergies renouvelables, maîtriser les consommations énergétiques, réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique.

Le PCET se construit autour de deux objectifs complémentaires :

L'atténuation : la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour limiter (atténuer) le changement climatique et l'impact de la hausse du prix de l'énergie,

L'adaptation aux conséquences des évolutions climatiques : hausse des températures, évolution des précipitations, fréquence et gravité des phénomènes naturels liés au climat (inondations, canicules...

Au-delà de l'obligation légale, les élus - conscients de l'enjeu à relever – ont souhaité mettre en place, dans une démarche de développement durable, des mesures concrètes, inscrivant alors la communauté d'agglomération comme une collectivité responsable réduisant son empreinte carbone.

Le PCET de l'agglomération, établi sur le volet patrimoine et services, a été adopté le 17 décembre 2013 (Annexe 1).

Les instances de gouvernance étaient les suivantes :

- Un comité de pilotage, composé des vice-présidents de Rodez Agglomération au regard de la transversalité de la démarche impliquant l'ensemble des compétences de la collectivité,
- Un comité technique « développement durable » composé des services de Rodez Agglomération qui ont encore aujourd'hui la responsabilité du portage et du suivi des actions du PCET réglementaire.

Adoptée en juillet 2015, la loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte oblige Rodez agglomération à élaborer et adopter un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) intégrant ainsi la dimension territoriale de l'action de lutte contre le changement climatique.

En septembre 2014, les élus de la communauté d'agglomération ont anticipé l'avancée législative en choisissant de réaliser le **bilan des émissions de gaz à effet de serre territorial** nécessaire au diagnostic du futur plan climat air énergie territorial, celui-ci complète les études de vulnérabilité du territoire face au changement climatique et au surenchérissement du coût des énergies réalisées en 2013.

Mené en 2015, ce bilan permet de quantifier les émissions de gaz à effet de serre produites sur le territoire par 10 grands secteurs d'activité. Une restitution a été réalisée devant les élus du Bureau de Rodez Agglomération, composant le comité de pilotage, le 24 novembre 2015.

Lors de cette même séance, la méthodologie d'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial a été adoptée. Le Conseil communautaire a ensuite adopté le lancement de la démarche lors du Conseil Communautaire du 15 décembre 2015 (Annexe 2).

IV.1 Un partenariat avec les acteurs et institutionnels locaux :

Dans le respect des principes du développement durable, l'élaboration du PCAET doit être menée de manière partagée avec les acteurs du territoire, partenaires incontournables de la mise en œuvre d'actions directes de lutte contre le changement climatique.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 consacre son titre 8 à « La transition énergétique dans les territoires ».

Le lieu de l'action est défini : le territoire, là où sont réunis tous les acteurs, élus, citoyens, entreprises, associations... Autant de forces vives qui ont entre leurs mains « les cartes » pour limiter, à moins de 2°C, le réchauffement maximal de notre planète, fixé lors de la COP21.

Le calendrier de l'élaboration de ce programme d'actions s'est donc étalé de la fin 2015 à la fin 2016. Il a ensuite été ponctué de nombreuses étapes conditionnées par les avancées réglementaires sur le projet.

IV.2 Une gouvernance élargie :

Un comité de pilotage composé des élus membres du bureau d'agglomération, au regard des actions transversales, dont le rôle est la validation politique du programme d'actions. Les Vices Présidents des Rodez Agglomération étant conviés aux réunions du comité de suivi. Deux rencontres, une de lancement puis une de validation sont planifiées.

Le portage politique est assuré par un élu référent, Madame Bultel Herment, conseillère communautaire déléguée. Son champ de délégation est le développement durable et la démocratie participative

Un comité de suivi, rassemblant les acteurs territoriaux et les vice-présidents de Rodez Agglomération, dont le rôle est de valider techniquement les propositions faites, d'établir des convergences entre les actions envisagées et de les évaluer. Ce comité technique se réunira une à deux fois par an dans la phase de mise en œuvre des actions et a donc vocation à être maintenu dans le temps, d'où l'intérêt de choisir avec pertinence ses membres (porteur d'actions par exemple).

Un premier comité de suivi du PCAET s'est donc réuni le 04 février 2016 pour présenter la démarche et obtenir l'adhésion des acteurs locaux à la démarche (voir Compte-rendu Annexe 3)

En interne, le comité technique développement durable déjà constitué se consacre essentiellement aux actions d'exemplarité afin de pérenniser le programme mené au sein de la collectivité.



Le comité de suivi s'est ensuite réuni à plusieurs reprises tout au long de l'élaboration du PCAET pour valider techniquement les étapes :

- Le 31 mai 2016 : Restitution de l'élaboration partagée des actions du PCAET (Voir compte-rendu en Annexe 4)
- Le 11 octobre 2016 : Mise en commun des actions élaborées et présentation de leur potentiel de réduction des émissions de GES et énergétiques (Voir compte-rendu en Annexe 5)
- Le 27 juin 2017 : présentation des avancées réglementaires, présentation des émissions prospectives de polluants atmosphériques, adaptation du calendrier (Voir compte-rendu en Annexe 6)
- Le 03 octobre 2017 : Présentation du rapport environnemental (Voir compte-rendu en Annexe 7)

Un calendrier synthétique reprend les temps de réunion du comité de suivi en annexe 8.

Il est à noter que l'élaboration du PCAET de Rodez Agglomération a été jalonnée de nombreux ajustements liés aux avancées réglementaires (décret plan climat de juin 2016, etc.) et que la démarche s'est adaptée au fil de l'eau.

Par ailleurs, le porter à connaissance des services de l'Etat a été communiqué à Rodez Agglomération le 27 juin 2017, et complété par une mise à jour le 20 juillet 2017.

La cartographie des acteurs et l'information des partenaires :

Afin d'associer le plus largement possible l'ensemble des forces vives du territoire à l'élaboration des actions du PCAET, une fine cartographie des acteurs a été réalisée. Ce sont ainsi près de 90 acteurs du territoire (liste en Annexe 9) qui ont été identifiés et conviés par courrier (Annexe 10) à participer à l'élaboration du PCAET dans les ateliers de co-construction.

Depuis la réalisation de ces ateliers, de nouveaux partenaires viennent, à leur demande, renforcer le comité de suivi du PCAET.

En complément, la DREAL et le Conseil Régional ont été informés en février 2016 du lancement de la démarche conformément à la procédure prévue à la date de l'envoi des courriers. (Annexe 11 et 12)

La pérennisation et l'intégration des actions déjà menées en interne :

L'ensemble des actions menées dans le premier PCET de Rodez Agglomération sont intégrées dans le futur Plan Climat Air Energie Territorial, dans le volet « Rodez Agglomération, collectivité responsable ».

Le comité technique développement durable a constitué, sur les questions internes, un atelier au même titre que les autres ateliers participatifs et s'inscrit dans le dispositif d'élaboration global.

Ce travail, initié en 2013, sera également à mettre en regard avec le bilan des émissions de gaz à effet de serre, réalisé annuellement en interne, afin d'en évaluer la pertinence et l'efficacité des actions retenues en interne.

IV.3 L'élaboration partagée des actions :

Les ateliers de co-construction :

Les éléments de diagnostics, présentés dans le livre 2, laissent apparaître 4 grands secteurs représentant à eux seuls 75% des émissions du territoire. Aussi, il a été proposé de réunir 4 ateliers participatifs thématiques, et un spécifiques aux collectivités territoriales (Rodez agglomération et les 8 communes), incluant chacun systématiquement la qualité de l'air, le développement des énergies renouvelables et l'adaptation au changement climatique, pour travailler à la construction du futur PCAET :

- **Atelier Collectivités (*Réservé aux collectivités*)** Mardi 16 février 2016 et Mardi 12 avril 2016
- **Atelier Mobilités et transport de marchandises** : Mardi 8 mars 2016 et Mardi 10 mai 2016
- **Atelier Résidentiel et Aménagement** : Mardi 15 mars 2016 et Jeudi 19 mai 2016
- **Atelier Industries et Tertiaire** : Lundi 7 mars 2016 et Lundi 9 mai 2016
- **Atelier Agriculture, Eau et Alimentation** : Mardi 15 mars 2016 et Jeudi 19 mai 2016

Chaque atelier sur la base des éléments de diagnostic a été amené à proposer des actions afin d'atteindre des objectifs fixés par la loi sur la transition énergétique. L'objectif a également été de créer des partenariats plus techniques que financiers pour mettre en place des actions sur le territoire, ainsi lors de la première séance, les partenaires le souhaitant ont pu présenter une action menée par leur structure permettant de concourir aux objectifs de lutte contre le changement climatique (adaptation ou atténuation).



Lors du second atelier, l'objectif a été de travailler sur la rédaction de fiches actions qui viendraient concrètement abonder le programme du PCAET.

Nota bene :

Il a été délibérément décidé de ne pas consacrer une partie du programme d'action à l'adaptation au changement climatique mais bien d'identifier les actions ayant un impact sur l'adaptation au changement climatique dans le programme d'actions. L'axe stratégique 6 « Vers un territoire résilient » y contribue grandement. Néanmoins, les autres axes, à des degrés divers, y participent également.

Exemple de fiche action

Plan Climat Air Energie du territoire de l'agglomération Rudoise

Fiche 3.8

Axe stratégique 3 : Accompagner un développement économique moins carboné

RODEZ AGGLOMERATION

Objectif 8 : Sensibiliser les acteurs industriels et territoriaux

Type d'action :

Réduction
 Adaptation
 Air
 Sensibilisation
 Collectivités Responsables

Réglementaire
 Territoire

Estimation

Gains en GES : Voir fiche 3.9
 Gains énergétiques : Voir Fiche 3.9
 Réduction des polluants atmosphériques :
 Séquestration Carbone :

Lien SDCAT :
 Impact attendus :
 Co-bénéfices : Amélioration de la compétitivité des entreprises du territoire
 Date de validation :

Contexte, Enjeux et objectifs :

Une des premières actions à mettre en place afin de réduire les consommations d'énergie des entreprises est de sensibiliser les acteurs professionnels aux bénéfices des économies d'énergies. Pour cela, il conviendra de pérenniser et développer des outils de sensibilisation adaptés au tissu économique local et notamment à l'attention des commerces, hôtels et restaurateurs dont les superficies sont les plus importantes sur le territoire et sont donc consommateurs d'énergies. A elles trois, ces franchises représentent 90 935 MWh, soit 14 952 tCO2e.

Pour cela, il faudrait fournir un outil de sensibilisation à ces professionnels pour mettre en œuvre des actions d'économies d'énergie :

- Améliorer la connaissance par l'installation des compteurs intelligents/communicants ;
- Valoriser et s'appuyer sur les outils déjà existants ;
- Créer un outil adapté au tissu économique local.

Pour autant, le secteur industriel n'est pas à négliger et il conviendra de s'appuyer sur les journées d'échanges techniques d'ores et déjà organisées par la Chambre de Commerce et d'Industrie pour valoriser les actions et travaux d'économies d'énergies déjà réalisés par certaines grandes entreprises du territoire afin de les populariser auprès de certains acteurs économiques résidents. Pour cela, il serait opportun de pérenniser l'organisation des journées d'échange à l'attention des industriels sur la thématique « Valorisation des gains économiques et environnementaux ».

N°	Intitulé de la sous-action	Calendrier	Partenaires	Cibles	Objectifs
3.8.1	Fournir un outil de sensibilisation aux commerçants et artisans pour mettre en œuvre des actions d'économies d'énergie	2018 2022	ESDF GRDF	Artisans et commerçants du territoire	100% des professionnels équipés au 31/12/2017
3.8.2	Organiser des journées d'échange à l'attention des industriels sur la thématique "valorisation des gains économiques et environnementaux"	2017	CCI et ses partenaires CMA	Professionnels au sens large Artisans	Une journée technique tous les deux ans Nombre d'entreprises du territoire ayant participé aux journées

Les Indicateurs :

N°	Indicateurs de suivi :	Indicateurs de résultat :
3.8.1	Nombre de compteurs intelligents/communicants installés sur le territoire	Part de compteurs intelligents/communicants installés sur le territoire
3.8.2	Nombre de journées d'échanges réalisées sur la durée du plan	Nombre d'entreprises ayant participé aux journées

Type d'actions

Gains en GES

Gains énergétiques

Réduction de la pollution atmosphérique

Séquestration Carbone

Calendrier, Partenaires, Cibles et Objectifs

Indicateurs pour le dispositif de suivi et d'évaluation

De la même manière, les actions ayant un impact sur la qualité de l'air sont également identifiées dans chaque fiche action, lorsqu'elles y participent.

Les comptes rendus des seconds ateliers sont en Annexe 13 à 17.

Plus d'une soixantaine d'acteurs du territoire ont participé à la ces différents ateliers et ont co-construits le programme d'actions.

L'ensemble des actions proposées ont ensuite présentées en séance plénière du comité de suivi le 11 octobre 2016, la validation politique restant de la prérogative du comité de pilotage et, enfin, du conseil communautaire.

Un dispositif d'évaluation partagé :

Le travail de co-construction en atelier a également été l'occasion de définir des indicateurs de réalisation et de résultat pour chacune des actions proposées.

Pour chaque action, un partenaire en charge de suivi de l'indicateur a été défini.

Plus tard dans l'élaboration du PCAET, ce sont des indicateurs clés qui sont définis pour chaque axe stratégique ou objectif (si l'axe stratégique ne peut pas être évalué).

La liste de ces indicateurs clés est en Annexe 18.

Le dispositif d'évaluation stratégique est présente dans le livre « Stratégie ».

NB : Il est à noter que l'ensemble de cette démarche est pilotée et animée en interne par la mission Développement Durable de Rodez Agglomération

Annexes



Département de l'Aveyron
République française
1 place Adrien-Rozier – CS 53531 - 12035 RODEZ Cédex 9
Tel. 05 65 73 83 00 – www.grandrodez.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

Membres du Conseil

En exercice : 45
Présents : 31
Représentés : 7
Absents et excusés : 7

L'an deux mille treize, le dix-sept décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Grand Rodez s'est réuni Salle du Conseil, 1 Place Adrien-Rozier à Rodez, sous la présidence de Christian TEYSSÉDRE, Président.

Conseillers présents :

Francis AZAM, Jean-Albert BESSIERE, Michel BOUCHET, Monique BULTEL-HERMENT, Jean CANITROT, Marie-Claude CARLIN, Alain CASTANIE, Guy CATALA, Florence CAYLA, Jean-Michel COSSON, Michel DELPAL, Jean DELPUECH, Guy DRILLIN, Serge FRAYSSINET, Michel GANTOU, Bruno GARES, Patrick GAYRARD, Fabrice GENIEZ, Gilbert GLADIN, Jean-Marie LAUR, Francis LAVAL, Sylvie LOPEZ, Sabrina MAUREL-ALAUX, Pierre NAYROLLES, Michel QUET, Elisabeth ROMIGUIERE, Jean-Philippe SADOUL, Guilhem SERIEYS, Régine TAUSSAT, Christian TEYSSÉDRE, Georgette VERNHET.

Conseillers absents ayant donné procuration :

Jacques ANDRIEU (procuration à Pierre NAYROLLES) ; Marie-Claire IMBEAU (procuration à Georgette VERNHET) ; Stéphane MAZARS (procuration à Florence CAYLA) ; Christophe NOYER (procuration à Alain CASTANIE) ; Daniel ROZOY (procuration à Michel BOUCHET), Dominique SERIEYS (procuration à Francis LAVAL) ; Emily TEYSSÉDRE JULLIAN (procuration à Serge FRAYSSINET).

Conseillers absents et excusés, non représentés :

Bruno BERARDI, Jackie BLANC, Nadine BOSC, Maïté LAUR, Marie-Hélène MAZARS, Ludovic MOULY, Frédéric SOULIE.

**131217-266 - DL - PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL 2013 - 2017
APPROBATION DU PLAN D' ACTIONS ET DES OBJECTIFS
DE REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE**

RAPPORTEUR : M. le PRESIDENT

1. Rappel du contexte :

Conformément à la loi du 12 juillet 2010, dite Grenelle 2, portant engagement national pour l'environnement, la Communauté d'agglomération du Grand Rodez a lancé la démarche d'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial sur le périmètre réglementaire de son patrimoine et de ses compétences.

Le plan climat énergie territorial doit poursuivre deux objectifs :

- Atténuer les émissions de gaz à effet de serre,
- Prévenir et s'adapter aux effets du changement climatique.

Après la réalisation du diagnostic, composé du bilan des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité (rappel : 12 673 tCO₂e) et des études de vulnérabilité tant économique que climatique, le Bureau Orientation du 16 avril 2013 a retenu les principaux axes de travail suivants :

- Energie : bâtiments et infrastructures,
- Achats Publics,
- Aménagement du territoire,
- Déplacements.

Lors de deux phases d'ateliers de co-construction, les élus en charge des différentes politiques conduites par le Grand Rodez et l'ensemble des services, se sont réunis dans une démarche d'élaboration transversale des 20 fiches actions du Plan Climat.

2. Les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre :

Conformément à la réglementation, l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre à atteindre se porte à 20 % pour 2020.

Ainsi, l'objectif de réduction pour la Communauté d'agglomération du Grand Rodez représente 2 534 tCO₂e à l'horizon 2020. Lors de la révision en 2015 (année étudiée : 2014) du bilan des émissions de gaz à effet de serre, il sera nécessaire d'intégrer les données en prenant en compte l'intégration des trois nouvelles communes (Baraqueville, Manhac et Camboulazet) et, éventuellement, de nouvelles compétences. De fait, cet objectif peut être amené à évoluer. Aussi, dans le cadre d'une réflexion théorique et après avoir établi une projection tendancielle et linéaire de - 20 %, les émissions de gaz à effet de serre seraient estimées à 10 981 tCO₂e **en 2017, soit une baisse de 1 692 tCO₂e (- 13,35 %)**.

Après avoir étudié l'ensemble des scénarios possibles, le Bureau du Grand Rodez, réuni pour orientation le 10 septembre 2013, a retenu des objectifs liés à un scénario très volontariste, qui inclut la révision du système organisationnel de la collectivité avec la réunion des services administratifs sur un seul site de travail (cf. fiche 1.3).

Ce scénario ambitionne une réduction de 1 756 tCO₂e (- 13,86 %) des émissions de GES soit + 0,51 points d'écart à l'objectif 2017. Ce scénario vertueux permettrait au Grand Rodez de prendre une avance notable par rapport aux objectifs à atteindre pour 2020.

3. Les actions du Plan Climat Energie Territorial du Grand Rodez (Cf. document joint en annexe) :

Les 20 actions s'articulent autour de trois programmes reprenant 6 objectifs synthétiques. Leur potentiel de réduction est exprimé en tonne équivalent dioxyde de carbone (tCO₂e), pour les cinq années à venir :

- Programme 1 : Agir sur les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité :

o Objectif : Mieux maîtriser et mieux consommer l'énergie (3 fiches actions) :

Ces actions sont consacrées à la gestion patrimoniale et à la réduction des consommations d'énergie du Grand Rodez. Il s'agit d'assurer un suivi des consommations d'énergie et de les analyser, d'effectuer des diagnostics sur chaque bâtiment du Grand Rodez afin d'identifier les pistes d'amélioration en termes d'économies d'énergie, d'envisager le développement des énergies renouvelables sur le bâti existant ou futur, de développer la fibre optique et de sensibiliser les agents à la bonne utilisation du patrimoine (éclairage, informatique...)

- **Potentiel de réduction : 427 tCO₂e**

o Objectif : Favoriser une mobilité durable (4 fiches actions) :

Il s'agit ici de mener une réflexion :

- ✓ Dans un premier temps sur les déplacements des agents du Grand Rodez que ce soit dans le cadre de leurs déplacements professionnels ou dans le cadre de leurs déplacements domicile/travail. Ces actions seront issues en partie du Plan de Déplacement Entreprise du Grand Rodez.
- ✓ Dans un second temps sur les déplacements des usagers qu'ils soient des visiteurs des infrastructures du Grand Rodez ou des utilisateurs des transports collectifs avec pour objectif d'améliorer la fréquentation du réseau Agglobus et de réduire la place de la voiture en ville par le développement, notamment, de l'inter-modalité.

- **Potentiel de réduction : 693 tCO₂e**

o Objectif : Apporter des solutions pour une meilleure gestion des déchets (2 fiches actions) :

Optimiser les circuits de collecte, rationaliser le nombre de déchèteries sur le territoire et poursuivre l'accompagnement auprès des citoyens pour réduire les quantités de déchets collectés sont autant d'actions qui permettront de diminuer l'empreinte carbone de la compétence déchets du Grand Rodez, qui représente aujourd'hui, de par sa nature, plus de 50 % des émissions de GES de la collectivité.

- **Potentiel de réduction : 631 tCO₂e**

GRAND RODEZ Communauté d'agglomération

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 DECEMBRE 2013

- Objectif : Initier une démarche d'achat public responsable (3 fiches actions) :
En tant que collectivité le Grand Rodez doit s'engager dans une démarche durable responsable en intégrant dans l'acte d'achat public des critères environnementaux renforcés par l'utilisation de clauses sociales. Ces actions proposent la mise en place d'une charte de l'éco-achat associée à un dispositif de formation à l'attention des élus et des agents. Afin de réduire sa consommation de papier, la Communauté d'agglomération devra également poursuivre et accentuer sa démarche, déjà initiée, de dématérialisation des actes administratifs, documents comptables, etc.
 - **Potentiel de réduction : 7 tCO2e**

- **Programme 2 : Faire évoluer les politiques du territoire pour vivre mieux sur le Grand Rodez :**
 - *Ces actions constituant des actions d'adaptation au changement climatique, les cibles sont externes à la collectivité, en conséquence aucune réduction des émissions de GES directement imputables à la collectivité ne peut y être associée.*

 - Objectif : Conforter la politique d'aménagement et d'habitat du Grand Rodez par la qualité environnementale :
Dans le cadre de ses compétences d'aménagement de l'espace et d'équilibre social de l'habitat, il est proposé de mettre en place des dispositifs permettant de lutter contre la précarité énergétique des habitants via le Plan Local de l'Habitat (OPAH-RU / PIG). Par ailleurs, dans le cadre de ses actions de développement économique, il est proposé de mettre en place des critères d'éco-conditionnalité des subventions aux commerces et aux aides à l'immobilier d'entreprise. Ces dispositifs s'accompagneront d'actions de sensibilisation à l'efficacité et la sobriété énergétique. Egalement, l'intégration de critères énergétiques accompagnés de la prise en compte du potentiel d'énergies renouvelables dans les documents d'aménagement (PADD du PLU) renforceront les politiques d'urbanisme du Grand Rodez vers un objectif ambitieux de qualité environnementale. L'ensemble de ces mesures sera à consolider dans une stratégie d'aménagement durable du territoire, économe en énergie, qui pourrait être reprise dans le futur projet d'agglomération.

 - Objectif : Prévenir les conséquences du changement climatique sur la ressource en eau (1 fiche action) :
Dans le cadre de ses compétences, le Grand Rodez peut assurer une meilleure intégration de la problématique de l'eau dans les documents d'urbanisme (inventaire des zones humides, limitation de l'artificialisation des sols, intégration des trames vertes et bleues dans la révision n° 5 du PLU...), dans sa gestion de l'assainissement (eaux pluviales, de ruissellement et des eaux usées) et renforcer son rôle de médiateur des usagers de l'eau par l'intermédiaire des actions quotidiennes de la Cellule opérationnelle rivières menées auprès des riverains de la rivière Aveyron.

- **Programme 3 : Faire vivre le Plan Climat :**
Trois actions consistant à suivre la mise en œuvre du plan d'actions et également les évolutions des émissions de gaz à effet de serre (le BEGES est à réviser tous les 3 ans) inscriront le Grand Rodez dans une démarche d'amélioration continue et d'évaluation des politiques publiques en complétant la comptabilité financière par une comptabilité carbone.
Une culture commune de lecture des projets par le prisme énergie/climat, via des dispositifs de formation et de sensibilisation des acteurs, permettra enfin de pérenniser la démarche transversale dans la collectivité. Par ailleurs, cela permettra de répondre aux critères d'éco-conditionnalité mis en place par les différents partenaires financiers (Europe, Etat, Région...) de la Communauté d'agglomération du Grand Rodez.
 - *Le potentiel de réduction de ces actions transversales est ventilé dans chacune des actions mentionnées ci-dessus.*

Conformément à l'article L 229-26 du code de l'environnement, ce plan d'actions s'accompagne d'un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats.

L'ensemble de la démarche d'élaboration (Annexe 1), le projet de plan d'actions et les objectifs de réduction (Annexe 2) ont reçu un avis favorable de l'Etat et du Conseil Régional.

GRAND RODEZ Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 DECEMBRE 2013

Le Bureau du Grand Rodez, réuni pour orientation le 10 décembre 2013, a émis un avis favorable sur le projet de délibération présenté.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil du Grand Rodez, à l'unanimité a approuvé le programme d'actions du Plan Climat Energie Territorial pour la période 2013-2017 et les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre associés.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Signé par Christian TEYSSÈDRE
Affichée le 20.12.2013
Dématérialisé

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL 2013 - 2017 : APPROBATION DU

Objet de l'acte : PLAN D'ACTIONS ET DES OBJECTIFS DE REDUCTION DES EMISSIONS
DE GAZ A EFFET DE SERRE

.....
Date de décision: 17/12/2013

Date de réception de l'accusé 20/12/2013

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 131217266DL

Identifiant unique de l'acte : 012-241200187-20131217-131217266DL-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8 .6

Domaines de competences par themes

Environnement

divers

Date de la version de la 09/10/2006

classification :

.....
Nom du fichier : 131217-266-DL- PCET Approbation du Plan d'actions 14.pdf (012-
241200187-20131217-131217266DL-DE-1-1_1.pdf)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Département de l'Aveyron
République française
1 place Adrien-Rozier – CS 53531 - 12035 RODEZ Cédex 9
Tel. 05 65 73 83 00 – www.rodezagglo.fr

Membres du Conseil

En exercice : 52
Présents : 38
Représentés : 9
Absents et excusés : 5

L'an deux mille quinze, le 15 Décembre à 17 heures, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Rodez Agglomération s'est réuni Salle du Conseil, 1 Place Adrien-Rozier à Rodez, sous la présidence de Christian TEYSSÉDRE, Président.

Conseillers présents :

Claude ALBAGNAC, Francis AZAM, Jacques BARBEZANGE, Pierre BESSIERE, Martine BEZOMBES, Brigitte BOCCAND, Jean BONNEVIALE, Serge BORIES, Raymond BRALEY, Monique BULTEL-HERMENT, Bernard CALMELS, Marie-Claude CARLIN, Florence CAYLA, Martine CENSI, Jean-Paul CHINCHOLLE, Jean-Michel COSSON, Jacqueline CRANSAC, Maryline CROUZET, Michel DELPAL, Michel FALGUIERE, Pascal FUGIT, Michel GANTOU, Dominique GOMBERT, Karim GUENDOUZI, Anne-Christine HER, Serge JULIEN, Jean-Philippe KEROSLIAN, Christine LATAPIE, Matthieu LEBRUN, Sylvie LOPEZ, Anne-Sophie MONESTIER-CHARRIE, Pascal PRINGAULT, Patrice REY, Elisabeth ROMIGUIERE, Jean-Philippe SADOUL, Nathalie SEPART-MAZENQ, Marie-Noëlle TAUZIN, Christian TEYSSÉDRE,

Conseillers ayant donné procuration :

Nathalie AUGUY-PERIE	procuration à Anne-Sophie MONESTIER-CHARRIE
Christine BERNARDI,	procuration à Jacques BARBEZANGE
Monique BUERBA	procuration à Patrice REY
Yves CENSI	procuration à Serge JULIEN
Jean-Louis CHAUZY	procuration à Monique BULTEL-HERMENT
Arnaud COMBET	procuration à Martine BEZOMBES
Gulistan DINCEL	procuration à Christine LATAPIE
Patrick GAYRARD	procuration à Florence CAYLA
Fabrice GENIEZ	procuration à Maryline CROUZET

Conseillers excusés non représentés :

Muriel COMBETTES
Maïté LAUR
Marie-José MARTY
Stéphane MAZARS
Marlène URSULE

**151215-224 - DL - BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE
ELABORATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)**

RAPPORTEUR : M. le PRESIDENT

Contexte :

Depuis décembre 2013, la Communauté d'agglomération du Grand Rodez s'est engagée dans une politique de lutte contre le changement climatique en se dotant d'un plan climat énergie dont le périmètre, appelé réglementaire, comprenait exclusivement les émissions de gaz à effet de serre produit par son patrimoine et ses compétences.

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 15 DECEMBRE 2015

Adoptée en juillet 2015, la loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte prévoit que les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants existants au 1^{er} janvier 2015 doivent élaborer et adopter un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) au plus tard le 31 décembre 2016, intégrant la dimension territoriale de l'action de lutte contre le changement climatique. (voir annexe 1)

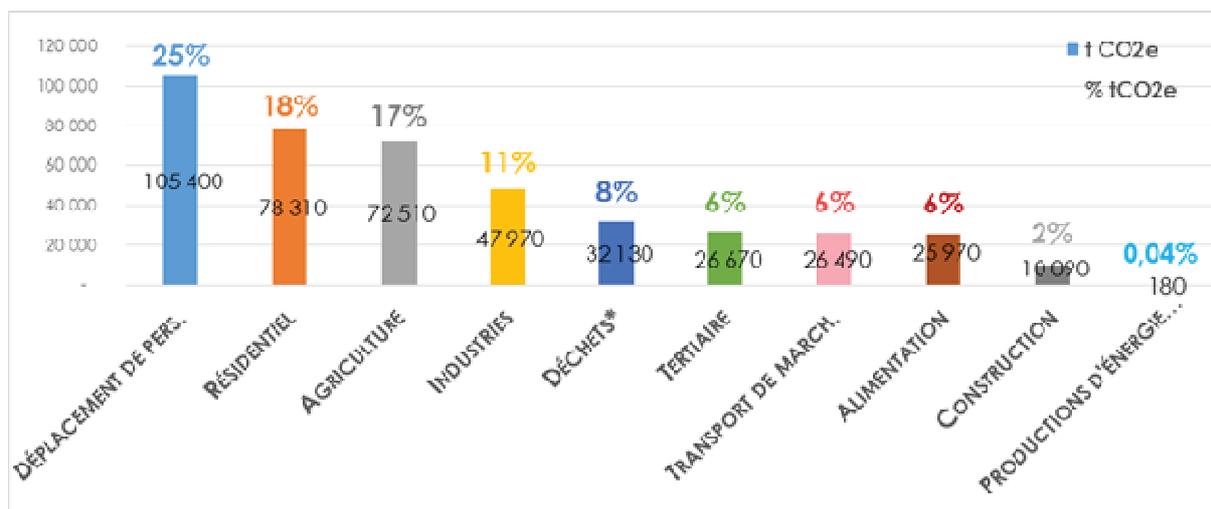
Les émissions de gaz à effet de serre comme outil de diagnostic :

Afin d'initier ce travail, il convenait dans un premier temps de chiffrer les émissions de gaz à effet de serre produites sur le territoire, tout en continuant à s'inscrire dans les précédentes obligations auxquelles la collectivité doit répondre : le bilan des émissions de gaz à effet de serre règlementaire.

- **Des émissions de gaz à effet de serre s'élevant à 425 700 tCO2e sur les 11 communes de l'étude (367 500 tCO2e sur les 8 communes) :**

Dès septembre 2014, les élus de la Communauté d'agglomération ont anticipé cette avancée législative en choisissant de réaliser le Bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) territorial nécessaire au diagnostic de ce futur plan climat énergie territorial. Ce travail, conformément à l'orientation du bureau d'agglomération (14/04/2015) a été mené dans le courant de l'année 2015. Il permet de quantifier les émissions de GES produites sur son territoire par 10 grands secteurs d'activité et d'en dégager les orientations du programme d'actions pour les 6 prochaines années.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire de Rodez Agglomération s'élève à 425 700 tCO2e (à 11 communes) dont la répartition par secteur est la suivante :



Emissions de gaz à effet de serre par secteur d'activités

71 % des émissions de gaz à effet de serre sont générées par 4 grands secteurs :

- Les émissions liées au **déplacement de personnes** (105 400 tCO₂e) proviennent des déplacements des habitants et des touristes sur le territoire et des consommations de carburant liées.
- Le **résidentiel**, second poste d'émissions (78 310 tCO₂e), comprend le chauffage des logements et leur consommation d'électricité des produits « blancs » (appareils électroménagers), puis plus récemment, « des produits bruns » (audiovisuels) et des « produits gris » (ordinateurs, imprimantes, box wifi...).
- Le troisième poste d'émissions est l'**agriculture** (72 510 tCO₂e), il intègre les émissions liées aux activités de culture (engins agricoles et épandage) et d'élevage (digestion et déjection, d'origine naturelle).
- Les **activités industrielles**, quatrième poste d'émissions de GES du territoire (47 970 tCO₂e), regroupent les consommations énergétiques des 64 établissements industriels.

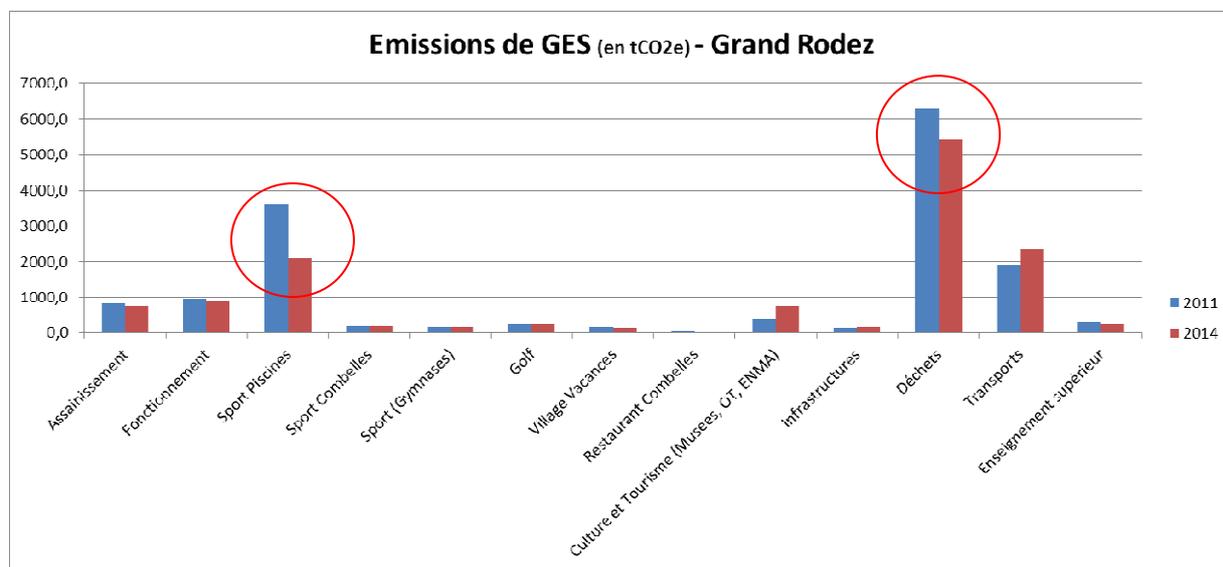
Ainsi, en moyenne, les émissions représentant 7tCO₂e par habitant¹, soit plus d'1 tCO₂e de plus que la moyenne Française en 2011 (voir annexe 2).

➤ **La pérennisation des obligations réglementaires et une baisse des émissions :**

L'article 75 de la loi du 12 juillet 2010 et l'article L229-25 du code de l'environnement obligent les communautés d'agglomération de plus de 50 000 habitants à réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre, portant sur leur patrimoine et leur compétence. Rodez agglomération réalise ce dernier chaque année, en interne et le rend public réglementairement tous les 3 ans. La révision du BEGES de référence (2011) a considéré l'année 2014² et certaines évolutions méthodologiques ont entraîné le recalculé de l'année de référence.

Rodez Agglomération avait ambitionné une baisse des émissions de 13% à l'horizon 2017, objectif inscrit dans un programme d'actions, intitulé le Plan Climat Energie Territorial adopté en conseil d'agglomération le 17 décembre 2013³

Entre 2011 (Rappel des émissions : 15 263 tCO₂e) et 2014 (13 426 tCO₂e), les émissions de gaz à effet de serre du patrimoine et des services de Rodez Agglomération ont diminué de 12,03%⁴, soit 1 836 tCO₂e.



Comparatif 2011/2014 – Emissions de gaz à effet de serre par compétence de la collectivité (fonction)

¹ 6,56 tCO₂e sur 8 communes

² Le calcul de l'année 2014 ne tient pas compte des visiteurs du bilan Culture et Tourisme (Musées, OT, et ENMA) qui faussent la comparaison méthodologique. En effet, si ces émissions sont prises en compte, alors le BEGES augmenterait de 181%.

³ Document complet téléchargeable sur le site www.rodezagglo.fr après le 15 décembre

⁴ A périmètre constant et sans Baraqueville, Manhac et Camboulazet, la baisse se chiffre à plus de 16%

Cette baisse concerne essentiellement les déchets et la compétence Sport, plus particulièrement sur les piscines. En effet, pour le premier secteur, la répartition des déchets dans les ordures ménagères et la collecte sélective a évolué, entraînant une variation des émissions de gaz à effet de serre (ex : la présence de papier dans les ordures ménagères résiduelles a diminué de 64,56 % (sans report proportionnel sur la collecte sélective et la collecte en apport volontaire) entraînant une baisse des émissions de 810 tCO₂e).

En ce qui concerne la baisse sur les piscines, la raison se trouve essentiellement dans la fermeture de la piscine Géraldini pendant les mois d'été et les travaux réalisés en 2012/2013 sur cette même infrastructure, ceci entraînant une non-consommation d'énergie (-167 tCO₂e) et l'absence de déplacements d'usagers (- 1322 tCO₂e).

Concernant les secteurs en hausse, cette dernière est à relativiser :

- Les transports urbains (+ 432,39 tCO₂e) ont été réorganisés en 2012. Le cadencement des bus a été augmenté entraînant une hausse des kilomètres parcourus. Néanmoins, cette réorganisation a permis d'augmenter la fréquentation sur le réseau (+ 88% entre 2011 et 2014), de réduire de 37 % les émissions par passager et d'éviter près de 7 700tCO₂e qui auraient été émises par les véhicules individuels.
- La hausse des émissions liées à la Culture et au Tourisme sont consécutives à l'évolution du patrimoine bâti avec le déménagement de l'Office de Tourisme, la mise en service du Musée Soulages et l'intégration de ses consommations d'énergie.

Le rapport de synthèse réglementaire, relatif au patrimoine et aux compétences de Rodez Agglomération, sera transmis au Préfet de Région au plus tard le 31 décembre 2015.

L'élaboration d'un Plan Climat Air Energie à l'échelle du territoire, en partenariat avec les acteurs et institutionnels locaux, respectant la méthodologie du développement durable :

Rodez Agglomération doit élaborer un programme d'actions avant le 31 décembre 2016. Pour cela, et dans le respect des principes du développement durable, cette élaboration doit être menée de manière partagée avec les acteurs du territoire, partenaires incontournables de la mise en œuvre d'actions directes de lutte contre le changement climatique.

Le calendrier de l'élaboration de ce programme d'actions s'étale donc de la fin 2015 à la fin du premier semestre 2016, l'été constituant la période de relecture et de validation du projet. Le dernier semestre sera consacré au vote en Conseil communautaire et à la transmission aux services de l'Etat (voir annexe 3)

➤ **Une gouvernance élargie (annexe 4) et un dispositif d'évaluation partagé :**

Un comité de pilotage composé des élus membres du bureau d'agglomération, au regard des actions transversales, dont le rôle sera la validation politique du programme d'actions. Deux rencontres, une de lancement puis une de validation seraient planifiées.

Un comité de suivi, rassemblant les acteurs territoriaux et les vice-présidents du Rodez Agglomération, son rôle sera de valider techniquement les propositions faites, d'établir des convergences entre les actions envisagées et de les évaluer. Ce comité technique, qui pourra se réunir une à deux fois par an à partir de 2017, dans la phase de mise en œuvre des actions, a donc vocation à être maintenu dans le temps, d'où l'intérêt de choisir avec pertinence ses membres (porteur d'actions par exemple).

En interne, le comité technique développement durable déjà constitué se consacrera essentiellement aux actions d'exemplarité afin de pérenniser le programme mené au sein de la collectivité.

➤ **Des ateliers participatifs de construction des actions :**

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre territorial laisse apparaître 4 grands secteurs (voir supra) représentant à eux seuls 75% des émissions du territoire. Aussi, il est proposé de réunir 4 ateliers participatifs thématiques, incluant chacun systématiquement la qualité de l'air et les énergies renouvelables, pour travailler à la construction du futur PCAET :

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 15 DECEMBRE 2015

- Mobilités dans son sens le plus large, incluant les mobilités actives (vélo, marche à pied...) et le transport de marchandises,
- Résidentiel et Aménagement,
- Activités tertiaires et industrielles,
- Agriculture et alimentation.

L'ensemble des actions menées dans le premier PCET de Rodez Agglomération seront évaluées et intégrées dans le futur Plan Climat Air Energie Territorial, dans le volet « Collectivité exemplaire/responsable ». Le comité technique développement durable existant constituera, sur les questions internes, un atelier au même titre que les autres ateliers participatifs et s'inscrira dans le dispositif d'élaboration global, associant les communes aux travaux d'élaboration, incitant à la création d'un réseau d'échange au sein des services dans l'objectif de mutualiser et de reproduire des actions.

L'ensemble des actions proposées, concourant à l'atteinte de l'objectif de réduction de 40 % des émissions en 2030 (par rapport à 1990), serait ensuite présenté en séance plénière au comité de suivi. La validation politique reste de la prérogative du comité de pilotage et, enfin, du conseil communautaire.

Dans une logique de maîtrise des coûts, il est proposé que l'ensemble de ce dispositif soit animé en interne par la mission développement durable de Rodez Agglomération.

Le Bureau de Rodez Agglomération, réuni pour orientation le 25 novembre 2015 et le 1^{er} décembre 2015, a émis un avis favorable sur le projet de délibération présenté.

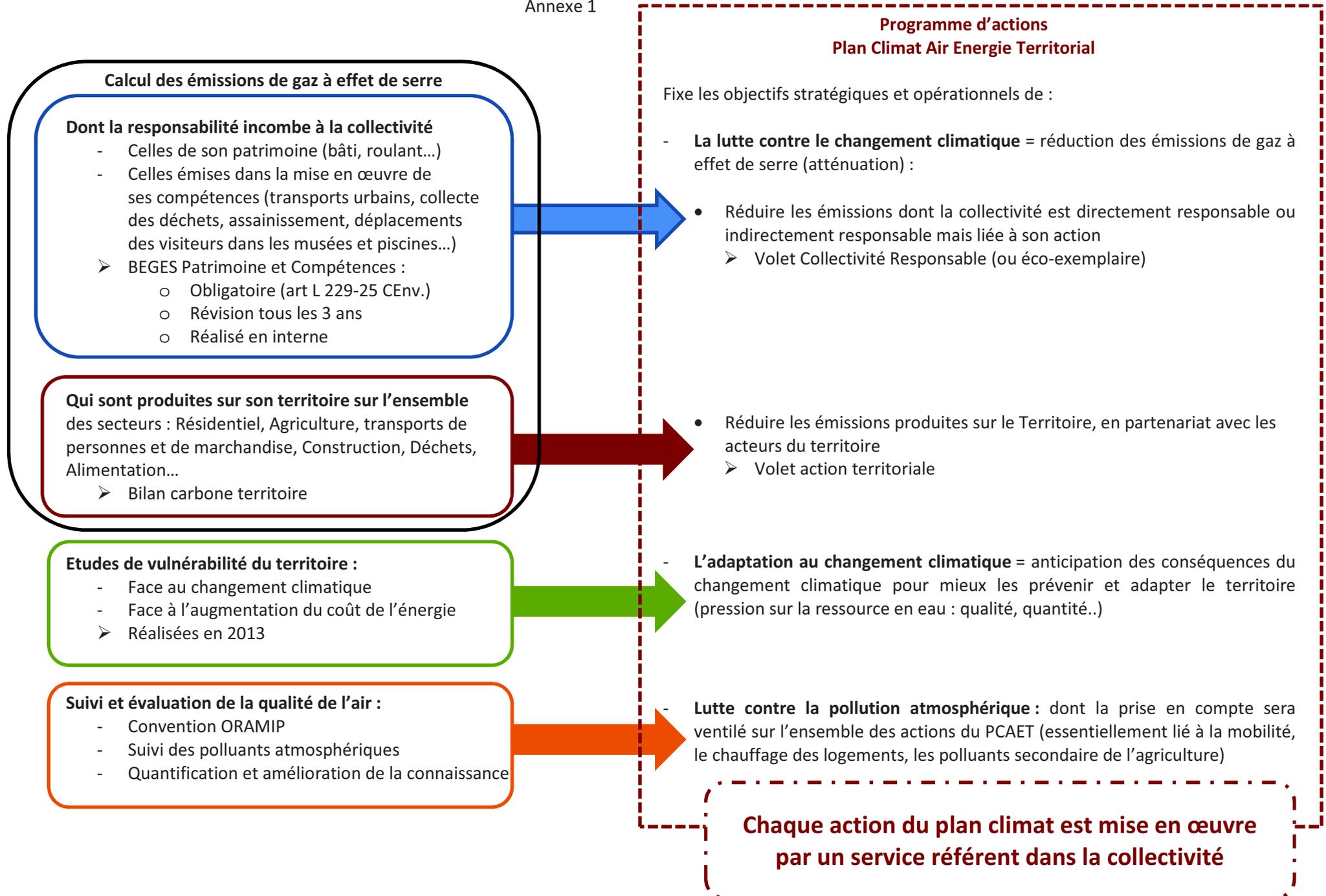
Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil de Rodez Agglomération, à l'unanimité:

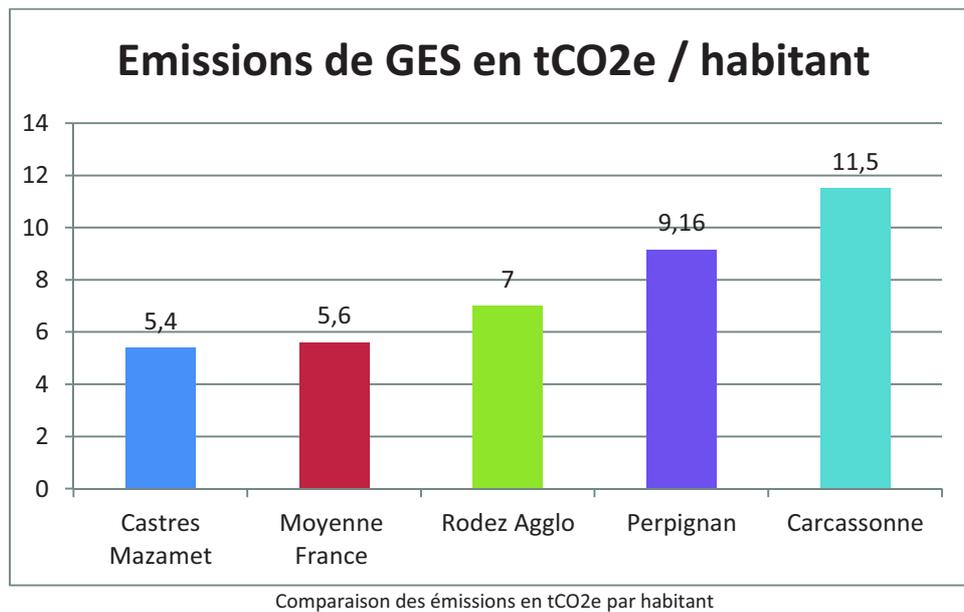
- **prend acte du bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire de Rodez Agglomération ;**
- **approuve la méthodologie d'élaboration du plan climat air énergie Territorial qui doit être adopté au plus tard le 31 décembre 2016.**

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président,
Signé par M. Christian TEYSSEBRE
Affichée le 17 décembre 2015
Dématérialisé

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



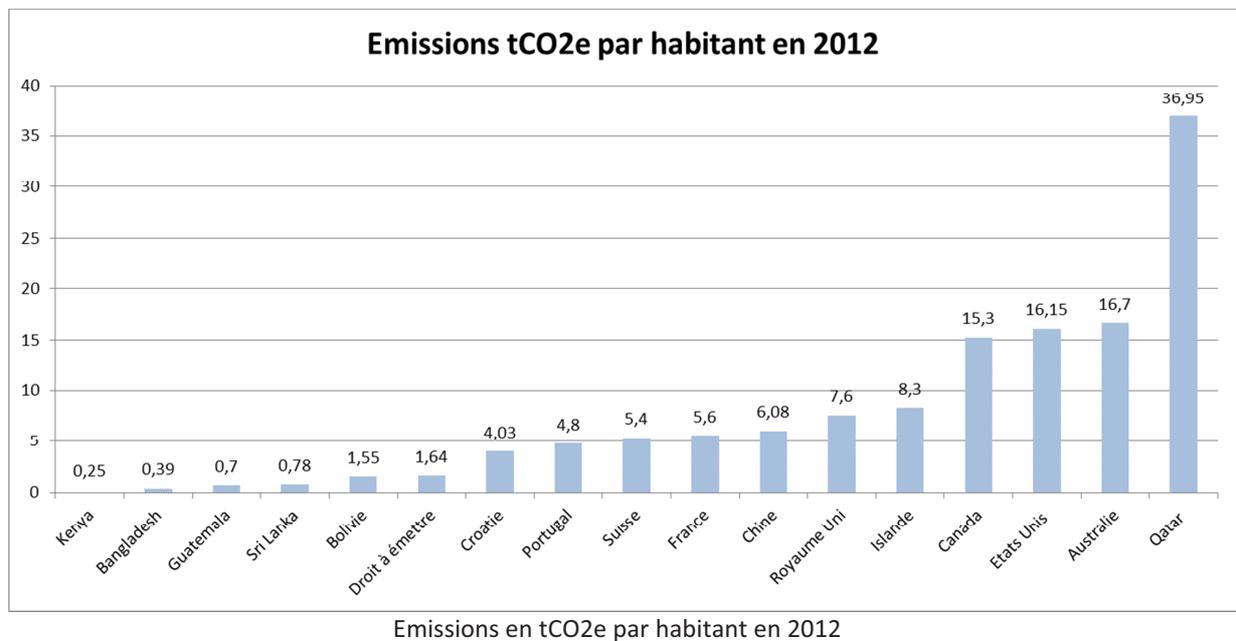


NB : Il est à noter que cette comparaison doit être utilisée avec précaution, les méthodologies pouvant varier d'un bilan carbone à l'autre.

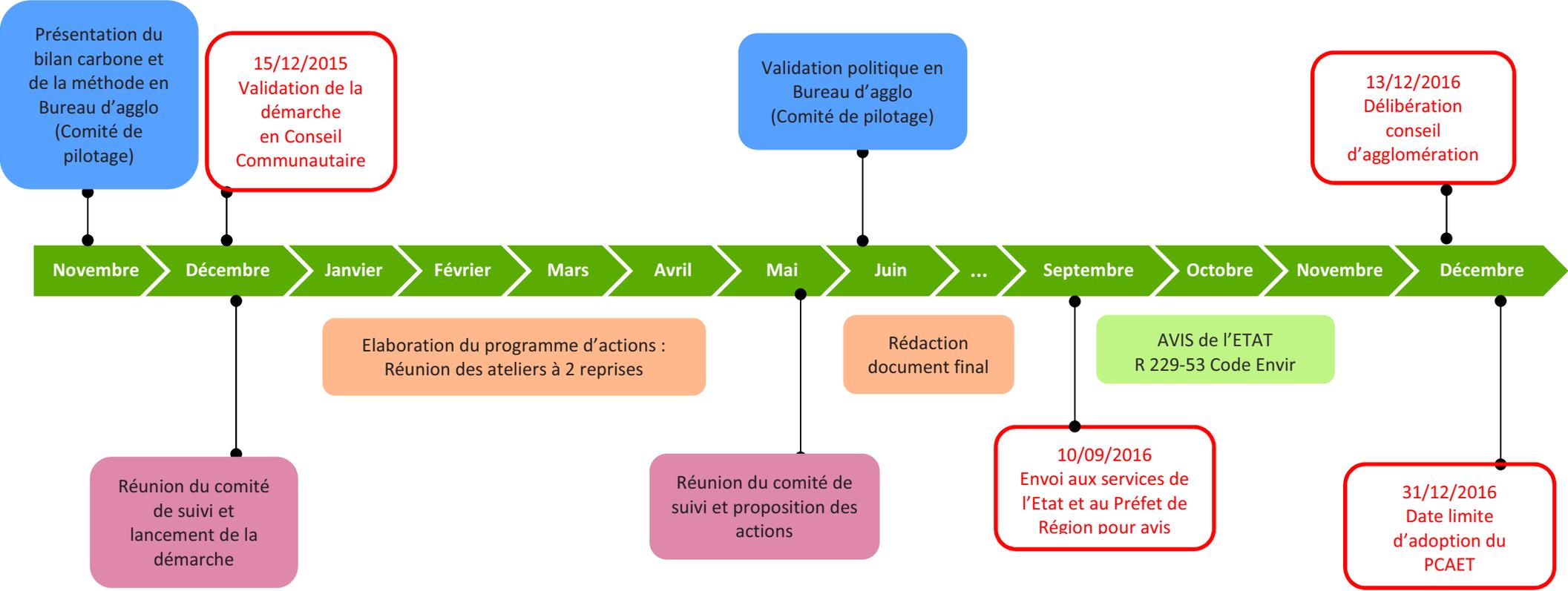
Pour rappel :

En 1990, nos émissions de gaz carbonique d'origine fossile représentaient donc 6 milliards de tonnes équivalent carbone. Indépendamment de ce qui a pu se décider à Kyoto, l'objectif mondial qui a un sens sur le plan physique est donc d'arriver à 3 milliards de tonnes équivalent carbone par an tout au plus pour 6,7 milliards d'individus (en passe de devenir 7 à 9 d'ici à 2050).

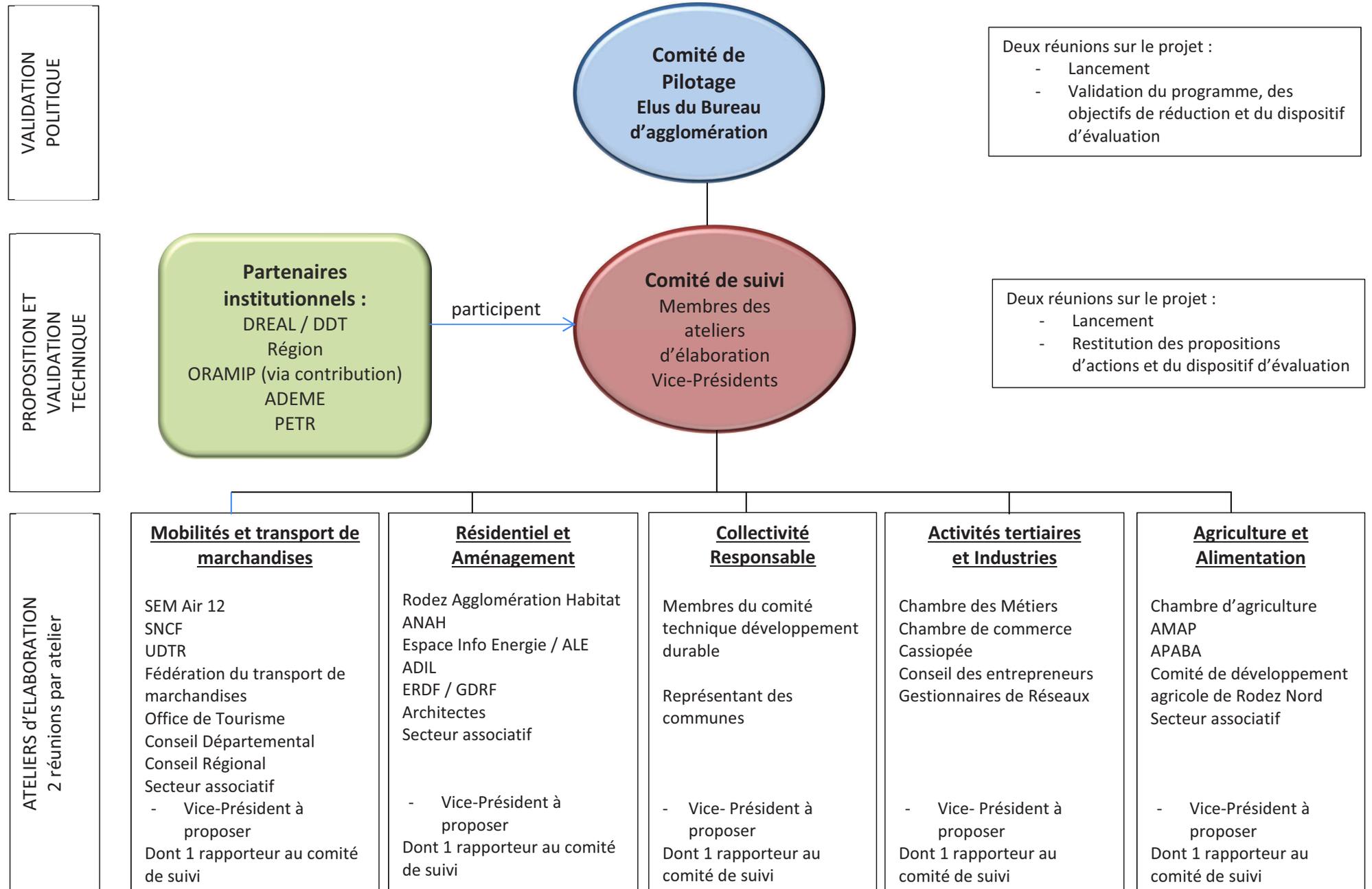
Cela signifie que si le "droit à émettre" est réparti équitablement (en moyenne planétaire), la limite d'émission par habitant devrait être de 1,64 tonne de CO₂ par personne et par an.



Calendrier – Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial



Méthodologie d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial du Grand Rodez



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE - ELABORATION DU
PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Date de décision: 15/12/2015

Date de réception de l'accusé 17/12/2015
de réception :

Numéro de l'acte : 151215224DL

Identifiant unique de l'acte : 012-241200187-20151215-151215224DL-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8 .6

Domaines de competences par themes

Environnement

divers

Date de la version de la 09/10/2006

classification :

Nom du fichier : 151215-224-DL - Bilan émissions de GES - Plan climat air territ.pdf
(012-241200187-20151215-151215224DL-DE-1-1_1.pdf)



**Réunion plénière de lancement de l'élaboration du
Plan Climat Air Energie du territoire de l'agglomération ruthénoise
Jeudi 04 février 2016**

Présents :

Christian TEYSSEBRE, Président de Rodez Agglomération
 Pierre BESSIERE, Vice-Président de Rodez Agglomération
 Sylvie LOPEZ, Vice-Présidente de Rodez Agglomération
 Raymond BRALEY – Vice-Président de Rodez Agglomération
 Monique BULTELE HERMENT – Conseillère Régionale
 Marie Claude CARLIN – Maire Adjointe à la Mairie de Rodez
 Serge BORIES – Maire Adjoint à la Mairie de Rodez
 Frédérique VAUTHIER- Mairie de Luc La Primaube
 Michel FALGUIERE – Maire adjoint à la Mairie de Sébazac
 Francis LAVAL – Mairie d'Olemps
 Robert DIEUDE – Mairie du Monastère
 Hélian CAVALIE – Mairie de Rodez
 Yves VEZINET – Mairie de Rodez

Philippe FRANÇAIS – DREAL
 Julie TOSI – Conseil Régional Languedoc Roussillon Midi Pyrénées
 Véronique TATRY – ADEME
 Pierre-Yves ROBIC – Observatoire Régional de l'air
 Charlotte LEFEVRE – Observatoire Régional de l'air
 Raymond LAURENS – Direction départementale des territoires
 Patrick VIGNON – Direction départementale des Territoires
 Karine CAPPELLE – Pôle d'équilibre territorial
 Mickaël SOULIE – Pôle d'équilibre Territorial
 Hervé SIMONNOT – Directeur Territorial d'ERDF
 Rodolphe MALJEAN – ERDF
 Philippe COUZINIE - GRDF
 Agnès GIL - EDF
 Pierre BAYLE – Association CLCV
 Jean-Loup CANAL – Association CLCV
 Floriane BARRIEU – Association CLCV
 Marie Hélène JULES – CPIE

Martine BEZOMBES – SEM Air 12
 Emmanuel BEAUSSART – SNCF
 Delphine BIELANSKI – Conseil départemental de l'Aveyron
 Anne BOUSQUIE – Chambre des Métiers et de l'artisanat
 Dominique SERIEYS – Association CANOPEE
 Emmanuelle BONNEFOUS – BOSCH
 Lionel LANTUECH – Lactalis
 Cathy BESSIER – Chambre d'agriculture
 Olivier GUIARD – Agence de l'eau Adour Garonne
 Michel ROUMEGOUS – Président du syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Montbazens Rignac
 Yannick RECOULES - Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Montbazens Rignac
 Laurent FERY – Syndicat Intercommunal d'amenée d'eau potable du Ségala
 Benoît LEGEAY – Service de l'eau de la Mairie de Rodez

Patrick VEDEL – APABA
Dominique JACOMET – CAUE
Yves SOULIE – Rodez Agglomération Habitat
Martine SALES – PACTARIM
Claudie RAYNAL – Confédération nationale du logement
Bruno ALARY – ADIL
Daniel DRUILHET – Fédération du BTP 12

Arnaud MANDEMENT – Directeur Général des Services – Rodez Agglomération
Bruno PERIN – Direction des Politiques Territoriales et du Développement Durable – Rodez Agglomération
Christelle GALTIER – Chargée de mission Développement Durable Rodez Agglomération
Sophie RODOLPHE – Service Déplacements Rodez Agglomération
Thibault OCTAVIE – Service Déplacements Rodez Agglomération

Absents excusés :

Claude ALBAGNAC – Vice-Président de Rodez Agglomération
Florence CAYLA – Vice-Présidente de Rodez Agglomération

Carole DELGA - Présidente de la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, représentée par Madame Bultel Herment

Hubert BLOND – Directeur Territorial de GRDF
Christian BRUGIE – Direction départementales des Territoires
Emmanuel DAVID - ADEME
Bénédicte RIEY – Observatoire Régional de l'énergie
Hubert BLOND – GRDF
Johana FLORENT – Canopée

Suzanne SOUBRENIE BORDET – Observatoire Régional des Transports
Stéphanie SEJOURNE – Chambre de commerce et d'industrie
Philippe PANIS – UMIH
Laurie BOURGADE - Polygone
Dominique Tylak – Directrice de l'ORAMIP

Mélanie FESSART – Rodez Agglomération
Laure COMMANDRE – Rodez Agglomération
Edwige BOUTONNET – Rodez Agglomération

Le Président TEYSSERE procède à l'introduction de la plénière de lancement du PCAET et remercie l'ensemble des présents pour leur participation à cette rencontre.

Il rappelle l'engagement pris par Rodez Agglomération depuis 2013 dans la lutte contre le changement climatique avec l'élaboration d'un Plan Climat Energie relatif au patrimoine et aux compétences de la collectivité. Il souligne les bons résultats déjà atteints. En effet, les émissions de gaz à effet de serre de Rodez Agglomération ont déjà diminué de 14% entre 2011 et 2014, qui concourent aux objectifs de réduction de 20% à l'horizon 2020.

L'élaboration et la mise en œuvre du futur Plan Climat Air Energie Territorial sera d'une autre dimension puisqu'elle va concerner l'ensemble des acteurs du territoire. En effet, il indique que les émissions de la collectivité ne représentent que 3,5% des émissions du territoire.

Il rappelle les secteurs prioritaires sur lesquels ce futur programme d'actions devra agir : les mobilités, le résidentiel, l'industrie et le tertiaire, et enfin l'agriculture.

L'objectif à atteindre est de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% à l'horizon 2030. Pour cela, il est important que l'ensemble des acteurs du territoire travaillent ensemble pour mobiliser toutes les bonnes volontés et de trouver des pistes d'actions qui soient efficaces à l'horizon 2030.

En complément, il informe les participants que Rodez Agglomération est lauréate à deux appels à projet : « Territoire à Energie Positive (TEPcv) » et « Territoire Zéro déchets, zéro gaspillage ».

Madame Carlin (Mairie de Rodez) insiste à son tour sur la gouvernance et le caractère innovant de la démarche. En effet, les travaux vont se faire en collaboration avec les acteurs du territoire. Chaque participant à cette plénière est un partenaire avec qui Rodez Agglomération va travailler et dont Rodez Agglomération a besoin pendant la mise en œuvre du PCAET, qui se déroulera sur plusieurs années, en lien avec les services. Cette démarche revêt un intérêt particulier dans le sens où elle permettra d'établir des synergies et les possibilités d'innovation seront renforcées. Elle insiste sur le fait qu'une rupture doit désormais être impulsée car maintenant qu'il n'y a plus de climato-sceptiques il y a beaucoup à faire. Il va falloir innover et inventer pour répondre à l'urgence climatique. Il est donc nécessaire de pouvoir avancer, tous les acteurs du territoire ensemble sur cette question.

Monsieur Mandement, (Directeur Général des services de Rodez Agglomération), rappelle que malgré tout pour de nombreux citoyens encore, le changement climatique n'est pas vraiment un problème car ils n'en constatent pas actuellement les effets. Il insiste que cette posture signifie oublier que les conséquences peuvent être négatives sur l'homme, sur l'humanité en général, pour ses équilibres, qui sont fragiles, dans des frontières artificielles construites par les hommes depuis plusieurs centaines d'années entre les pays, et qui font que dans des pays entiers les naufragés climatiques, les migrants climatiques vont arriver.

Il précise, à l'échelle de l'agglomération ruthénoise, les 3 enjeux qui sont mis en évidence dans les travaux à mener, intellectuels d'abord, décisionnels ensuite, et travaux d'effectivité enfin. Il insiste sur la nécessité de réfléchir aux actions, mais aussi à leurs modalités de mise en œuvre et enfin de leur évaluation.

Ces trois éléments sont :

- la lutte contre la pollution atmosphérique recouvrant à la fois des enjeux sanitaires mais également les enjeux de la contribution au réchauffement de notre territoire dans toutes ses dimensions (celle du citoyen, celle de la collectivité, celle des entreprises...).
- Comment donc se doter des outils, sans remettre en cause fondamentalement le bien-être collectif, qui seront susceptibles de répondre à cette contrainte de réduction des émissions de gaz à effet de serre ? Que l'on soit décroissant, partisan d'une croissance zéro, croissant, il reste que quelle que soit l'option retenue, un travail est à mener sur les énergies renouvelables, les énergies alternatives, tout simplement parce que l'énergie est le moyen qui permet de conserver une grande part de notre mode de vie.
- Enfin, quelle sera notre capacité, dans nos modes de vie, à nous adapter au changement climatique ? Là, c'est chacun de nos petits gestes individuels qui peuvent être d'une formidable efficacité collective, comme cela a pu être démontré sur la question des déchets.

Chacun a une part à apporter aux travaux. Rodez Agglomération, en tant que collectivité sera dans son rôle de catalyseur, d'activateur, avec Christelle Galtier, qui est la cheville ouvrière, Bruno Périn, qui est son chef direct, pour conduire l'animation du dispositif.

Là encore, la collectivité a une responsabilité qui ne peut tout régler. En effet, l'agglomération, en tant qu'institution, représente 3,5% des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Il en manque donc 96,5%.

Afin de bien appréhender les conséquences du changement climatique, une vidéo réalisée par l'ADEME est projetée.

Il est ensuite procédé à la présentation plus détaillée des actions déjà menées par Rodez Agglomération, des premiers éléments sur la vulnérabilité du territoire face au changement climatique et le bilan carbone du territoire (voir présentation en pièce jointe)

Monsieur Français (chargé de mission énergie climat – DREAL Grande Région) précise que le dernier rapport du GIEC, avec un travail de Jean Jouzel, Vice - Président sur les conséquences régionales, évoque les nouveaux scénarios parce que plus on avance dans le temps, plus la recherche et notamment les experts climatiques, dont Météo France, travaillent pour améliorer les modèles et les scénarios. En effet, les scénarios sur lesquels étaient basées les études sur l'Aveyron au niveau du changement climatique étaient des scénarios A 1B, c'est-à-dire un scénario médian ce qui signifie qu'il ne s'agit ni du très optimiste, qui est maintenant complètement irréaliste, ni du très pessimiste qui malheureusement est la ligne directrice actuelle du monde. Donc dans les nouveaux scénarios qui ont été faits dans le cadre du dernier rapport du GIEC, il y a 4 types de scénarios. Un premier qui permettrait d'atteindre le fameux 2 degrés, qui est un scénario difficilement tenable comme le disait M. le Président tout à l'heure et pour lesquels les engagements de la COP 21 ne permettent pas d'atteindre pour l'instant. Il y a également des scénarios médians dont un serait intéressant à utiliser pour la

réactualisation de l'étude de vulnérabilité du territoire, notamment de Rodez Agglomération, avec l'élaboration du PCAET.

Ces scénarios médians sont les 4.5 ou 6.5 qu'il faudrait réutiliser à travers la plateforme « DRIAS – Les futurs du climat » qui, pour les initiés, est une plateforme de simulation climatique. On y constate ainsi qu'à l'échelle du département de l'Aveyron et de l'agglomération, avec les scénarios médians, l'augmentation des températures est encore plus forte que ce qui était prévu. En ce qui concerne les précipitations, l'incertitude reste forte mais néanmoins le régime hydrique sera complètement modifié avec beaucoup plus de précipitations hivernales, voire même plus qu'il n'y en avait par le passé, mais avec moins de précipitations estivales. Il serait donc intéressant d'avoir une petite actualisation de l'étude de vulnérabilité et de recadrer les précédents paramètres car les enjeux sont désormais supérieurs à ceux énoncés dans l'étude actuelle.

Monsieur Canal (CLCV) demande s'il est prévu, en termes de méthode, qu'un échange de bonnes pratiques soit mis en place au sein du territoire.

Philippe Français (chargé de mission énergie climat – DREAL Grande Région) précise qu'un envoi aux élus des collectivités lauréates des territoires à énergie positive a été effectué, leur demandant de désigner un référent pour s'inscrire et aller consulter une base de données nationale de toutes les actions qui ont fait l'objet d'un conventionnement avec l'Etat sur cet appel à projet. A terme, il pense qu'il y aura entre 1 000 et 1 500 actions qui seront inscrites dans cette base de données consultables et renseignées avec les coordonnées des personnes responsables dans les collectivités. C'est donc une volonté forte de la Ministre qui est d'apporter un appui financier (à priori de 1 million d'euros par territoire ou plus). Dans la mesure du possible, cet échange de pratique pourra être envisagé à l'échelle midi-pyrénéenne.

Pour compléter son propos, il félicite Rodez Agglomération d'avoir anticipé l'élaboration de son futur PCAET conformément à la loi TEPCV. Il indique qu'un décret précisant les modalités d'élaboration du PCAET va être publié en mars. A l'issue de cette étape, la DREAL et la DDT Aveyron porteront à connaissance et les notes d'enjeu de ce plan climat. Malheureusement, ce porté à connaissance arrivera un peu tard au regard du calendrier d'élaboration du PCAET de Rodez Agglomération. Aussi, il insiste sur le fait que l'objectif pour la DREAL est d'anticiper aussi cette application afin que les territoires comme Rodez Agglomération puissent bénéficier de tout l'accompagnement des services régionaux, départementaux et de l'Etat pour réaliser au mieux le PCAET et de ne pas arriver à l'issue des ateliers sans avoir traité les éléments demandés dans le décret.

Pierre Yves Robic et Charlotte Lefevre (ORAMIP) procèdent à la présentation des premiers éléments du diagnostic sur la qualité de l'air (voir présentation en pièce jointe, de la diapo 29 à 50).

Madame Carlin (Mairie de Rodez) rappelle que, de par son caractère de ville à la campagne, Rodez semble être préservé de la pollution atmosphérique. Cependant, le constat démontre que, malgré tout, le territoire est réellement impacté.

Monsieur Mandement (DGS – Rodez Agglomération) relève la complexité des notions à maîtriser dans le cadre de ce travail à mener. Amener le grand public, et l'ensemble de population à partager ces enjeux, constitue également un exercice complexe. Il conviendra de travailler à un exercice difficile de simplification, de vulgarisation en faisant à chaque fois le rapport en action/réaction. Sur la RN88, la vraie problématique est de réduire le nombre de véhicules qui y circulent. Mais les pratiques individuelles et culturelles du territoire sont telles que chacun est tenté de prendre sa voiture pour rentrer chez lui déjeuner à midi. Influencer sur cette pratique, par exemple, diminuera les émissions de gaz à effet de serre.

Christelle GALTIER (chargée de mission Développement Durable) présente enfin la méthodologie et le calendrier d'élaboration du Plan Climat air Energie Territorial (diapo 51 à 53).

Le bureau d'agglomération constitue le **comité de pilotage du PCAET** :

- a la charge de la validation politique du programme.
- a validé, le 25 novembre 2015, la méthode d'élaboration du PCAET et les secteurs prioritaires.

Le conseil d'agglomération a délibéré sur le lancement de la démarche d'élaboration le 15 décembre 2015.

Il est proposé de créer un **comité de suivi** :

- composé des membres des ateliers d'élaboration du PCAET

- ainsi que des Vice-Présidents de Rodez Agglomération.
- comprend les partenaires institutionnels présents à cette réunion.
- a la charge des propositions et de la validation technique du programme d'actions.

Il est proposé de réunir des **ateliers thématiques** à deux reprises sur la période d'élaboration. Les dates définitives de réunion de ces ateliers sont en pièce jointe de ce compte-rendu. Il conviendra

L'objectif sur la première réunion est :

- d'identifier ce qui existe déjà sur la thématique et qui peut être mis en commun.
- d'imaginer d'autres actions qui permettraient de construire le futur programme d'actions à inscrire dans le plan climat, dans le cadre d'une démarche de partenariat sur le territoire.

Entre les ateliers, les services travailleront à :

- chiffrer l'impact que les actions peuvent avoir sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- anticiper l'efficacité des actions : en effet, une action qui peut paraître adaptée n'a que peu d'impact au regard de l'objectif poursuivi sur le papier, une fois le potentiel de réduction calculé. A l'inverse, certaines actions peu coûteuses mais dont le dispositif partenarial est très étendu et solide peuvent avoir un impact très important.

A l'issue du travail en atelier :

- les travaux sont restitués au comité de suivi en plénière, dont la date est planifiée au 31 mai 2016,
- les propositions d'actions sont consolidées et proposées aux élus en comité de pilotage pour constituer le programme et son potentiel de réduction pour être validé et arbitré politiquement.

Monsieur Dominique Jacomet (CAUE) demande s'il n'est pas possible d'organiser des rencontres intermédiaires entre deux ateliers dont les thématiques seraient transversales (Résidentiel et Mobilités par exemple).

Il peut en effet être envisagé, sur la base de cette proposition, de réunir entre les deux dates d'atelier planifiées, ces deux ateliers ensemble. Certaines thématiques se croisant, le comité de suivi revêt là tout son rôle d'apport de convergence entre les actions et de cohérence dans l'élaboration du programme consolidé.

Le PCAET a une durée de 6 ans. Il s'étalera donc de 2017 à 2022.

- **L'objectif est de faire durer dans le temps le comité de suivi afin de suivre les actions du plan climat et alimenter les indicateurs des actions pour évaluer et s'inscrire dans une stratégie d'amélioration continue, conformément à la démarche de développement durable.**

Monsieur Philippe Français (chargé de mission énergie climat – DREAL Grande Région) propose de rajouter un représentant de la DRAF dans les partenaires institutionnels, notamment au regard de l'atelier consacré à l'agriculture et à l'alimentation.

En termes de calendrier, et au regard des obligations introduites par la loi TECV d'élaborer le programme d'actions au plus tard pour le 31 décembre 2016, la contrainte est imposée.

L'ensemble des participants à cette réunion plénière :

- valident l'organisation et le calendrier proposé, et
- donnent leur accord pour participer à l'élaboration partagée du PCAET sous format d'atelier, dont les réunions se dérouleront de mars à mai 2016.

La période estivale sera consacrée à la rédaction du rapport final et l'envoi du projet de PCAET sera effectué au tout début de l'automne aux services de la Région et de l'Etat pour avis.

Ce planning contraint permet de délibérer lors du conseil communautaire de décembre 2016.

Monsieur Mandement (DGS Rodez Agglomération) précise que le plus important, au-delà de l'obligation légale, est que la collectivité s'engage et que les partenaires avancent collectivement sur les politiques de lutte contre le changement climatique. Au final, ce ne sera pas que le PCAET de Rodez Agglomération, mais bien celui d'un territoire, parce qu'il aura été élaboré par ses acteurs. Chacune et chacun va y concourir en fonction de ses moyens. C'est une démarche collective qui débute et qui va s'inscrire dans une durée longue.

Madame Carlin (Mairie de Rodez) clôture la réunion en remerciant à nouveau l'ensemble des acteurs du territoire de leur présence. Elle souligne l'importance du travail à mener au regard de l'enjeu de la lutte contre le changement climatique et souhaite que les échanges soient de qualité et constructifs lors des prochains ateliers.

Dates des prochains ateliers d'élaboration du PCAET :

Atelier Collectivités

(Réservé aux collectivités)

Mardi 16 février 2016 à 14h

Mardi 12 avril 2016 à 14h

Atelier Mobilités et transport de marchandises

Mardi 8 mars 2016 à 10h

Mardi 10 mai 2016 à 14h

Atelier Résidentiel et Aménagement

Mardi 15 mars 2016 à 10h

Jeudi 19 mai 2016 à 14h

Atelier Industries et Tertiaire

Lundi 7 mars 2016 à 10h

Lundi 9 mai 2016 à 14h

Atelier Agriculture, Eau et Alimentation

Mardi 15 mars 2016 à 14h

Jeudi 19 mai 2016 à 10h

Réunion Plénière de Restitution

Mardi 31 mai 2016 à 14h

Rédigé par Christelle GALTIER le 22 février 2016

Diffusion : Participants présents, excusés, absents



**Réunion plénière de restitution de l'élaboration partagée du
Plan Climat Air Energie du territoire de l'agglomération ruthénoise
Mardi 31 mai 2016**

Présents :

Sylvie LOPEZ, Vice-Présidente de Rodez Agglomération
 Florence CAYLA – Vice-Présidente de Rodez Agglomération
 Monique BULTEL HERMENT – Conseillère Régionale représentant Madame Carole DELGA, Présidente
 Marie Claude CARLIN – Adjointe au Maire de Rodez
 Edmond ROUTABOUL – Mairie d'Olemps

Baptiste GROS – Mairie d'Onet le Château

François OLASZ – Conseil Régional Languedoc Roussillon Midi Pyrénées
 Pierre-Yves ROBIC – Observatoire Régional de l'air
 Raymond LAURENS – Direction départementale des territoires
 Patrick VIGNON – Direction départementale des Territoires
 Karine CAPPELLE – Pôle d'équilibre territorial
 Mickaël SOULIE – Pôle d'équilibre Territorial
 Rodolphe MALJEAN – ERDF
 Hubert BLOND – Directeur Territorial de GRDF
 Pierre BAYLE – Association CLCV
 Jean-Loup CANAL – Association CLCV
 Didier LASCOUMES – Association CLCV

Martine BEZOMBES – SEM Air 12
 Emmanuel BEAUSSART – SNCF
 Delphine BIELANSKI – Conseil départemental de l'Aveyron
 Elodie NAYRAL – Chambre de commerce et d'industrie
 Dominique SAVY – Association CASSIOPEE Animation
 Thierry BATUT – BOSCH
 Lionel LANTUECH – Lactalis
 Cathy BESSIERE – Chambre d'agriculture
 Corinne LABIT – Conseil de Développement Agricole de Rodez Nord
 Agnès BELLEC – Association pour le maintien d'une agriculture paysanne
 Olivier GUIARD – Agence de l'eau Adour Garonne
 Michel ROUMEGOUS – Président du syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Montbazens Rignac
 Yannick RECOULES - Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Montbazens Rignac
 Benoît LEGEAY – Service de l'eau de la Mairie de Rodez
 Dominique JACOMET – CAUE
 Yves SOULIE – Rodez Agglomération Habitat
 Martine SALES – PACTARIM
 Laurie BOURGADE – Polygone
 Claudie RAYNAL – Confédération nationale du logement
 Bruno ALARY – ADIL
 Daniel DRUILHET – Fédération du BTP 12

Arnaud MANDEMENT – Directeur Général des Services – Rodez Agglomération
 Marc PIEDAGNEL – Rodez Agglomération
 Frédéric BILLAUD – Rodez Agglomération

Bruno PERIN – Direction des Politiques Territoriales et du Développement Durable – Rodez Agglomération
Christelle GALTIER – Chargée de mission Développement Durable Rodez Agglomération
Annick BERTHAUD – Rodez Agglomération
Daniel ESTEVE – Rodez Agglomération
Mylène BRONQUART – Rodez Agglomération
Sophie RODOLPHE – Service Déplacements Rodez Agglomération
Sophie CUESTA – Rodez Agglomération
Mélanie FESSART – Rodez Agglomération
Hélène GOMBERT – Rodez Agglomération
Vincent VILLALBA – Rodez Agglomération
Chantal Van Den Acker – Rodez Agglomération
Philippe TRULLA – Rodez Agglomération
Kévin BRIONAUD – Rodez Agglomération

Absents excusés :

Claude ALBAGNAC – Vice-Président de Rodez Agglomération
Pierre BESSIERE - Vice-Président de Rodez Agglomération

Frédérique VAUTHIER- Mairie de Luc La Primaube

Carole DELGA - Présidente de la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, représentée par Madame Bultel Herment

Delphine BIELANSKI – Conseil départemental de l’Aveyron

Philippe FRANÇAIS – DREAL

Christian BRUGIE – Direction départementales des Territoires

Emmanuel DAVID – ADEME

Véronique TATRY – ADEME

Dominique Tylak – Directrice de l’Observatoire Régional de l’air

Charlotte LEFEVRE – Observatoire Régional de l’air

Hervé SIMONNOT – Directeur Territorial d’ERDF

Johana FLORENT – Canopée

Marie Hélène JULES – CPIE

Stéphanie SEJOURNE – Chambre de commerce et d’industrie

Mouhamadou KEBE – Chambre des métiers et de l’artisanat

Patrick VEDEL - APABA

Yves REGOURD – Syndicat intercommunal d’amenée d’eau potable du Ségala

Laurent FERY - Syndicat intercommunal d’amenée d’eau potable du Ségala

Laure COMMANDRE – Rodez Agglomération

Edwige BOUTONNET – Rodez Agglomération

Aline BOUFFIES VALETTE – Rodez Agglomération

Claire MOLINIER – Rodez Agglomération

Christelle GALTIER et Arnaud MANDEMENT remercient l’ensemble des personnes présentes à cette réunion de restitution de la première phase d’élaboration partagée du Plan Climat Air Energie Territorial.

Christelle GALTIER rappelle le contexte des travaux :

Rodez Agglomération doit élaborer un plan climat air énergie territorial(PCAET) sur l’ensemble de son territoire avec l’ensemble des acteurs qui sont concernés et jouent un rôle dans la lutte contre le changement climatique. Ce document stratégique a vocation à :

- Valoriser les actions existantes sur le territoire et qui sont portées ou par Rodez Agglomération ou par les acteurs du territoire
- Imaginer de nouvelles actions portées par les acteurs du territoire dans le cadre d’une démarche partenariale.

Cette élaboration a été menée de façon participative avec plus d'une cinquantaine de partenaires. Cette réunion est la restitution des travaux menés lors des ateliers PCAET qui se sont déroulés de février à mai 2016.

L'objectif a donc été d'élaborer collectivement un plan d'actions qui couvre les enjeux définis dans le bilan carbone du territoire :

- Mobilités et Transports de marchandises : 32% des émissions de gaz à effet de serre
- Résidentiel et Aménagement : 22% des émissions
- Industriel et Tertiaire : 20% des émissions
- Agriculture et Alimentation : 19% des émissions
- En complément, il conviendra de traiter les domaines ci-dessous :
 - Les déchets représentent 7% des émissions
 - Le développement des énergies renouvelables (-2% de la consommation d'énergies)
 - La pression sur la ressource en eau et l'adaptation au changement climatique.

Egalement, le plan devra intégrer des actions concourant à la préservation de la qualité de l'air.

Christelle GALTIER procède à la présentation de la démarche d'élaboration ;

- Plus d'une soixantaine d'acteurs du territoire ont participé à la réunion plénière de lancement de l'élaboration du PCAET organisée le 04 février 2016 ;
- De février à mi-mai : 5 ateliers thématiques réunis à deux reprises, complétés par une réunion spécifique sur l'éclairage public à l'attention des collectivités et 2 réunions spécifiques sur l'agriculture.

A l'issue de ces rencontres, 90 idées d'actions ont été proposées et ont ensuite été rassemblées dans 7 axes stratégiques qui sont présentés aux participants :

Le conducteur de la présentation est consultable via le lien ci-dessous :

https://prezi.com/tezyx7wthlt0/untitled-prezi/?utm_campaign=share&utm_medium=copy

Axe stratégique 1 : Piloter, Animer et Evaluer le PCAET

Objectif 1 : Mettre en œuvre une gouvernance et une évaluation partagée

1.1.1 Création d'un comité de suivi regroupant l'ensemble des partenaires du PCAET :

Le comité de suivi associe l'ensemble des acteurs conviés à cette réunion plénière. Son rôle est un rôle, de proposition et d'échange autour du programme d'actions. Il est proposé de mettre en place une charte « Acteurs pour le climat » (le nom de la charte peut être revu) qui serait signée par l'ensemble des partenaires et qui constituerait un label qui identifierait les actions concourant à la lutte contre le changement climatique.

1.1.2 Mise en place d'un dispositif d'évaluation partagée :

L'évaluation fait partie intégrante des démarches de développement durable et de conduite de projet.

1.1.3 Pérenniser le comité technique développement durable :

Ce comité technique est une instance interne à Rodez Agglomération, regroupant l'ensemble des services de la collectivité, qui suit et évalue les actions du volet réglementaire (Patrimoine et Compétences) du PCAET.

Monsieur Mandement précise que la question du pilotage et de l'animation est effectivement une question très concrète. Cette démarche de PCAET interroge les dispositifs et les démarches menés par la collectivité. Par conséquent, s'il n'existe pas de gouvernance forte, le PCAET aura des difficultés à perdurer dans le temps. Il y a donc là un enjeu important sur l'appropriation par les acteurs du territoire et la tenue de sa dynamique dans la durée.

Par ailleurs, il convient de s'interroger sur les conditions et les temps de consultation des citoyens. Comment élargir l'appropriation, sans s'en tenir à des opérations de communication, comment faire que les citoyens s'imprègnent de la dynamique des différentes actions. Cet enjeu est donc complexe. Il ne s'agit pas de seulement communiquer mais bien de voir comment les citoyens peuvent être associés. Pour répondre à cet enjeu, Rodez Agglomération proposera une méthode.

Objectif 2 : Mobiliser les collectivités dans le PCAET

1.2.1 Création d'un réseau d'échanges technique et de bonnes pratiques :

Cette action s'impose comme une évidence et traitera essentiellement des questions énergétiques avec les communes.

1.2.2 Elargir l'horizon des actions et établir des connections avec les autres collectivités :

Il a ensuite paru opportun, dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan climat, d'établir des connections avec les autres collectivités sur le territoire de l'Aveyron qui mènent déjà des actions dans le cadre de PCAET volontaires ou obligatoires. Il s'agit essentiellement du PETR Centre Ouest Aveyron et du PNR des Grands Causses. L'objectif est ici de mutualiser certaines actions, notamment de communication, de sensibilisation, d'organisation de réunions d'échange technique qui pourront être mises en œuvre avec le PETR et le PNR Grands Causses.

Sur ce point, Karine Capelle propose que l'ingénierie soit aussi un domaine envisagé dans le cadre de cet objectif de mutualisation.

Axe stratégique 2 : Rodez Agglomération, collectivité responsable

Il s'agit ici de traiter le volet réglementaire du PCAET, c'est-à-dire, Rodez Agglomération en tant que collectivité et son impact sur le climat généré par son patrimoine et ses compétences. Cet axe ne traite que de l'organisation de la collectivité. Ses compétences (Urbanisme, Habitat, Déchets, Assainissement, Mobilités...) sont traitées dans les axes stratégiques suivants car elles ont un impact direct sur le territoire.

L'objectif fixé de -40% des émissions de GES et de -30% des consommations d'énergies en 2030 s'impose sur le territoire mais également à la collectivité.

Objectif 3 : Améliorer la gestion de l'énergie

2.3.1 Agir sur le patrimoine bâti et réduire les consommations d'énergie

Il s'agit là d'assurer une meilleure gestion patrimoniale, d'optimiser les consommations d'énergie du patrimoine de la collectivité et d'initier un suivi fin des fluides dans une logique de réduction des consommations d'énergie et de maîtrise des coûts.

Monsieur Mandement précise que la question du patrimoine bâti et la réflexion sur les consommations d'énergies intéressent tout le monde, à la fois les élus sur la gestion des budgets, les citoyens sur la question de la fiscalité, et chacun d'entre nous sur des objectifs plus environnementaux. Agir sur la consommation d'énergie, c'est aussi essayer de diminuer notre empreinte carbone. Mais derrière la position de principe, il y a les moyens que l'on met pour y parvenir. Un enjeu pointé dans le groupe de travail est la question d'un économe des flux, qui constitue un vrai métier qui s'autofinance largement par les résultats auxquels il peut parvenir. L'enjeu est fort pour Rodez Agglomération de disposer d'une ingénierie de ce type et, peut-être dans les communes dans le cadre éventuellement d'un service mutualisé.

2.3.2 Agir sur l'éclairage public

L'éclairage public est une thématique très importante, notamment pour les communes.

Monsieur Mandement relève que la question de l'éclairage public renvoie dans les collectivités à d'autres notions que la consommation de l'énergie, notamment la sécurité qui n'est pas un thème simple à gérer pour les élus. L'éclairage public permanent donne l'impression de sécurité. Pour autant, la diminution de l'éclairage la nuit, voire sa suppression, est un élément qui peut être mis en débat. Il y a donc un véritable effort de conviction à mener dans un dossier comme celui-là. En ce sens, le Bureau de l'agglomération a délibéré en mai pour modifier l'éclairage public de la RN88, entre le giratoire de la Mouline et le giratoire de Saint Marc. La diminution de l'éclairage a un retour sur investissement de 6 mois et les économies d'énergie sont de suite considérables.

Madame Carlin insiste pour que Rodez Agglomération donne l'exemple en matière d'éclairage public sur ses zones d'activités.

2.3.3 Réunir les services communautaires dans un hôtel communautaire unique

Cette sous-action existait déjà dans le précédent programme d'action du PCET.

Monsieur Mandement précise que l'université doit normalement avoir quitté ces locaux entre 2019 et 2020. Cette action peut donc être envisagée avec 2020 comme objectif.

Objectif 4 : Agir sur les Mobilités

Deux sous actions composent cet objectif et sont dans la continuité des actions inscrites dans le précédent PCET, établi sur le volet réglementaire.

2.4.1 Optimiser les déplacements professionnels des agents des collectivités

2.4.2 Accompagner les agents des collectivités pour des déplacements domicile/travail moins carbonés

Monsieur Mandement informe les participants à la réunion que le PDA (Plan Déplacements Administration) de Rodez Agglomération a été présenté aux élus et chaque collectivité doit établir son propre PDA pour que les personnels des collectivités soient les moins émetteurs de carbone possible. Certains dispositifs légaux existent pour favoriser l'utilisation des transports en commun, notamment par une prise en charge financière. Des enjeux d'organisation découlent de tout cela, en termes d'adaptation d'horaires de réunion pour favoriser le covoiturage par exemple. Ces pistes devront être travaillées.

Objectif 5 : Réduire l'empreinte carbone des déchets

Ces deux sous actions ont pour cible les collectivités du territoire, c'est-à-dire, Rodez Agglomération mais également les communes.

2.5.1 Améliorer le tri dans les collectivités (collecte séparative du papier)

2.5.2 Réduire les déchets dans les collectivités

Objectif 6 : Conforter la démarche achat public durable :

2.6.1 Conforter une démarche d'achats durables et responsables :

Une charte achat a été réalisée dans la collectivité, il convient de la faire connaître au sein de la collectivité. De plus, conformément à l'article 70 de la loi TEcv, il convient d'inscrire l'achat public dans une démarche d'économie circulaire.

Monsieur Mandement précise qu'il s'agit d'une question compliquée car le code des marchés publics impose des règles extrêmement contraignantes pour les collectivités locales et que les entreprises, notamment les plus petites, ont du mal à comprendre car la concurrence doit être libre et non faussée. En effet, dans les cahiers des charges, la collectivité ne peut pas choisir de retenir une entreprise sur un critère de proximité géographique. Monsieur Alibert (Cassiopée Animations) indique qu'il suffirait que la collectivité présente le dossier de marché uniquement sur l'Aveyron Madame Bultel rappelle que le droit des marchés publics prévoit qu'en fonction des montants, la collectivité a l'obligation de publier à l'échelle nationale et/ou européenne. Pour autant, il est très difficile de s'intégrer dans une démarche systématique.

Monsieur Mandement précise que Rodez Agglomération essaie, dans le respect du droit des marchés publics, d'être astucieux et ambitieux.

2.6.2 Généraliser la dématérialisation des dossiers des instances

Une quantité non négligeable de papier est imprimée pour diffuser les dossiers des instances. Malgré une réduction très importante déjà engagée, il conviendra de poursuivre cette réduction en dématérialisant encore certains dossiers qui peuvent l'être.

Monsieur Mandement rappelle que ce sont surtout les annexes aux délibérations qui sont consommatrices de papier alors que la loi oblige leur transmission aux élus. La numérisation de ces documents n'est pas si complexe qu'on peut l'imaginer. Pour autant, l'équipement en tablettes pour consulter ces documents repose la question du bilan carbone et de l'empreinte environnementale qui ne sont les moins impactant. Il doit donc y avoir une vigilance sur le choix des alternatives proposées.

Objectif 7 : Garantir un entretien des espaces verts respectueux de l'Environnement et des ressources

2.7.1 Supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires :

Bien que la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires soit bientôt obligatoire, il est tout de même important de le mentionner car leur suppression totale n'est pas si évidente.

2.7.2 Faire bon usage de l'eau

Cette action peut avoir un impact en termes d'exemplarité dans la mesure où un objectif complet est consacré à la préservation de la ressource en eau dans le PCAET.

Axe stratégique 3 : Accompagner un développement économique moins carboné

Ces actions ont été travaillées dans le cadre de l'atelier « Industries et Tertiaires » avec les acteurs des secteurs industriel et tertiaire et notamment les commerçants.

Objectif 8 : Sensibiliser les acteurs industriels et tertiaires

3.8.1 Fournir un outil de sensibilisation aux commerçants et artisans pour mettre en œuvre des actions d'économies d'énergie

Un des premiers objectifs est d'améliorer la connaissance. L'installation des compteurs intelligents et communicants, la valorisation d'outils déjà existants, notamment ceux développés par la CCI et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat peuvent y aider. La création d'un outil de sensibilisation adapté au tissu économique local, à l'exemple du support de sensibilisation développé par « Paris Commerce Energie », pourrait compléter utilement ce panel d'outils.

3.8.2 Organiser des journées d'échange à l'attention des industriels sur la thématique « Valorisation des gains économiques et environnementaux »

Des sociétés, notamment Lactalis et Bosch, travaillent déjà à essayer leurs bonnes pratiques et les actions mises en place auprès d'autres entreprises du territoire, en lien avec les chambres consulaires. L'objectif est de développer des actions de démonstration pour inciter les autres industriels à s'engager.

Objectif 9 : Accompagner les acteurs industriels et tertiaires vers des pratiques moins carbonées

3.9.1 Développer l'économie circulaire :

Cette sous action est en lien avec l'appel à projet Territoire « Zéro déchets, Zéro gaspillage » sur lequel Rodez Agglomération a répondu et qui s'adresse essentiellement aux acteurs professionnels.

3.9.2 Accompagner les commerces au diagnostic des travaux à engager pour économiser l'énergie :

La proposition faite, sous réserve d'arbitrage, est de voir comment il serait possible d'aider certains commerces à la réalisation de diagnostics énergétiques qui permettraient ensuite de passer à l'acte pour des travaux d'amélioration ou de rénovation énergétique au sein du commerce.

3.9.3 Conditionner le Fond d'Intervention Commerces aux critères énergétiques :

La Région est actuellement chef de file sur ces questions-là. Il faut donc définir avec la Région comment il serait possible de mettre des critères énergétiques dans le fonds d'intervention au commerces.

Madame Bultel-Herment indique qu'un grand nombre des actions déjà existantes peuvent s'insérer dans le Plan Climat Air Energie Territorial. Rodez Agglomération, en liaison avec la politique régionale, souhaite conditionner, à l'avenir, ses aides en cohérence avec ses obligations en la matière.

Monsieur Mandement interroge Cassiopée Animation sur les installations de chauffage qui donnent en porte d'entrée (rideau de chaleur) en hiver. Il y a probablement des raisons (attractivité commerciale, etc.) mais cela interroge vraiment sur la question des économies d'énergies.

Michel Alibert (Cassiopée Animation) précise en effet que, parfois, l'attractivité du commerce prime mais indique que certaines incitations peuvent être mises en œuvre. Il rebondit également que la question de l'éclairage en soirée dans la ville pour la rendre plus attractive et notamment de l'éclairage des commerces et reconnaît que cette démarche s'inscrit dans une logique inverse de ce qu'il faudrait faire. Il reconnaît que certaines choses sont à revoir.

Madame Bultel-Herment rappelle que l'obligation de résultat en matière d'économie d'énergies s'impose à tous. C'est en travaillant ensemble que des solutions seront trouvées comme elles le sont sur d'autres dossiers. Des solutions techniques pourront être trouvées, y compris avec l'aide de la Région, pour assurer l'attractivité des commerces mais aussi d'atteindre des critères d'économies d'énergies qui sont aujourd'hui indispensables. Michel Alibert (Cassiopée Animations) confirme le souhait de Cassiopée Animation de continuer à travailler avec Rodez Agglomération.

Madame Carlin (Mairie de Rodez) aborde la difficulté que rencontrent les élus en ce qui concerne les arbitrages sur l'éclairage public. La Mairie de Rodez y travaille depuis longtemps mais il faut tenir compte de la notion de sécurité ressentie par les habitants et les économies d'énergies. Il est plus facile de dire que des mesures vont être prises (gradation, extinction) mais l'acceptabilité sociale (personnes âgées, insécurité en général...) est

encore à travailler. Le compromis entre les deux n'est pas simple.

Monsieur Canal (CLCV) rappelle qu'il existe des moyens techniques. Il aborde notamment les détecteurs de présence de voitures et de personnes pour déclencher l'éclairage. Ces deux dispositifs techniques permettront de lever les récriminations justifiées de certains piétons qui seraient inquiets de l'obscurité.

Monsieur Mandement complète les propos de Monsieur Canal. En effet, les moyens techniques existent, néanmoins le volume à traiter par les collectivités locales n'est pas neutre et se compose de milliers de points lumineux pour une seule commune et le montant de l'investissement ne peut pas être négligé car ces solutions techniques sont extrêmement onéreuses. En effet, les solutions techniques proposées aujourd'hui ne présentent pas encore des rapports qualité/prix qui permettraient aux collectivités d'investir avec un temps de retour sur investissement acceptable.

Axe stratégique 4 : Aménager un territoire durable

Cet axe stratégique concerne essentiellement l'urbanisme et l'habitat.

Objectif 10 : Intégrer les enjeux énergie-climat dans l'aménagement du territoire :

4.10.1 Intégrer la thématique climat/énergie dans le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) du Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

4.10.2 Intégrer des critères énergétiques dans les documents d'urbanisme et d'aménagement

Cette action est déjà menée dans le PCET actuel, sur le volet réglementaire mais il conviendra de la renforcer dans le prochain plan climat.

4.10.3 Préserver la trame verte

Cette sous action est en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durable du territoire qui prévoit de préserver la trame verte, réduire l'imperméabilisation des sols, protéger la biodiversité. Certains autres points seront à préciser en fonction du règlement de l'Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

Monsieur Mandement intervient sur ce dernier point et attire l'attention des élus présents sur le fait que le dispositif AVAP, qui est contraignant mais tout autant intéressant, a pour objectif de préserver les paysages, dont l'habitat dans sa structure historique et notamment leur toiture. Pour autant, la question est posée, dans ce patrimoine ancien, de l'adaptation de l'habitat à de nouvelles demandes, notamment l'apposition de panneaux photovoltaïques sur des toits au cœur de Rodez. L'AVAP ne le permet pas, en tout cas pas sur tous les bâtiments, notamment ceux protégés et qui doivent pouvoir garder leur esthétique. On se retrouve donc confronté au souhait de rendre « notre » habitat durable, moins consommateur d'énergie, et dans le même temps essayer de le préserver esthétiquement. Ces deux objectifs pourraient paraître, de prime abord, non concordants. Cela ne veut pas dire que l'on s'interdit d'envisager des dispositifs de diminution de la consommation d'énergie mais un certain nombre de choses ne pourront pas être faites sur le patrimoine ancien.

Objectif 11 : Sensibiliser et promouvoir l'urbanisme durable

4.11.1 Organiser des journées d'échange sur l'aménagement et l'urbanisme durable :

L'ensemble des éléments qui viennent d'être abordés doivent pouvoir être portés à connaissance des habitants mais également des professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement. Beaucoup de documents et de réglementations qui existent, doivent être communiqués et doivent être accessibles. Cette action a nettement été envisagée en totale participation avec le PETR.

4.11.2 Créer un guide de l'aménagement durable à l'attention des aménageurs

Cette sous action est en premier lieu la continuité de la sous action précédente puisque il s'agit ici de rédiger les actes des journées d'échange, mais également de créer un support de sensibilisation sur l'aménagement durable.

4.11.3 Etudier la faisabilité de la démarche Bimby sur le territoire

« Built in my backyard » est la faculté de diviser les terrains dans un souci de densification des terrains et d'économies d'espace des zones urbanisables. Concrètement, il s'agit de division de parcelles existantes, sous certaines conditions, afin de bénéficier des voiries et réseaux existants pour densifier l'urbanisation. L'objectif de cette action est de diagnostiquer les zones qui pourraient être envisagées pour mettre en œuvre cette démarche.

Monsieur Mandement ajoute que ce dispositif se trouve au cœur de nombreuses contradictions de la société et qu'il faudra beaucoup de persuasion pour construire cette densification urbaine. C'est d'autant plus compliqué sur un territoire dont il est aisé de sortir rapidement, comme l'est le territoire de Rodez Agglomération.

Annick Berthaud (Rodez Agglomération) précise que toutes les obligations faites à Rodez Agglomération le sont aussi sur les territoires limitrophes dont les contraintes de réduction de l'étalement urbain et de gestion économe des espaces. Rodez Agglomération essaie de proposer des outils qui vont permettre de mettre en application ces obligations, le plus logiquement possible, et de proposer aussi des actions de sensibilisation de manière à faire prendre conscience à l'ensemble des acteurs et la population de l'intérêt d'anticiper un peu les évolutions de leur propre terrain.

Patrick Vignon (DDT) précise donc l'intérêt de travailler sur ces questions à l'échelle de SCOT, qui couvrent des territoires beaucoup plus larges, pour essayer, par des méthodes pédagogiques, de sensibiliser les élus notamment ruraux à ce genre de problématique.

Christelle Galtier précise que c'est exactement le genre d'actions qu'il peut être envisagé de mutualiser avec le PETR, d'où l'intérêt d'élargir l'horizon des actions, de créer des connexions avec les autres territoires.

Objectif 12 : Promouvoir un habitat durable et économe en énergie :

Cet objectif concerne la politique menée sur l'habitat.

4.12.1 Initier une réflexion sur l'organisation de la plateforme de la rénovation énergétique :

L'article 22 de la loi TEcv permet aux EPCI de créer des plateformes de la rénovation énergétique. Cet article permet également aux ADIL de se saisir de cette possibilité. Il s'agit ici d'initier la réflexion sur l'organisation à terme de la plateforme de la rénovation énergétique en mettant l'ensemble des acteurs intéressés à cette action autour de la table.

4.12.2 Promouvoir et inciter l'efficacité énergétique des habitations :

Cette sous action aborde pleinement la question de l'efficacité énergétique, c'est-à-dire la réalisation de travaux de rénovation énergétique des habitations. Il s'agit d'inciter aux travaux en sensibilisant le public.

4.12.3 Faciliter le recours aux Energies renouvelables et aux matériaux bio-sourcés :

On constate que très peu de personnes réalisant des travaux de rénovation énergétiques font appel à l'installation d'énergies renouvelables pour réduire leur facture énergétique. Il en est de même pour l'utilisation de matériaux bio-sourcés qui permettrait d'inscrire la rénovation énergétique dans une démarche plus globale de protection de l'environnement.

4.12.4 Encourager et accompagner la sobriété énergétique des ménages :

Il s'agit ici d'agir sur le comportement par l'intermédiaire d'actions de démonstration notamment le Défi Famille à énergie positive, mais également d'autres projets à construire avec Rodez Agglomération Habitat sur le parc social. La lecture des factures énergétiques a été envisagée, ainsi que le déploiement des compteurs communicants comme outils de sensibilisation à la consommation d'énergies.

Axe stratégique 5 : Favoriser une mobilité sobre en carbone Erreur ! Signet non défini. :

Il est rappelé que les mobilités représentent 32% des émissions de GES, soit le premier poste d'émissions sur le territoire.

Objectif 13 : Renforcer l'usage des transports collectifs

Cet objectif vise à renforcer l'utilisation du réseau Agglobus.

5.13.1 Développer les parcs relais pour réduire l'utilisation de la voiture en ville :

Les objectifs quantifiés (4 parcs relais) de cette sous action restent à arbitrer.

5.13.2 Promouvoir l'offre de transports existante :

De très nombreuses offres en termes de transports collectifs existent sur le territoire alors qu'elles sont très peu connues par les usagers. Par exemple, les cars scolaires du Département, dans la mesure où il reste de la place à l'intérieur, peuvent être empruntés par les usagers pour un prix du billet de 3 euros. Des supports de communication sont à promouvoir.

5.13.3 Favoriser l'intermodalité des transports sur le territoire, en lien avec les autres Autorités Organisatrices des Transports :

Il s'agit ici d'élargir la possibilité d'acheter un billet sur un moyen de transport (train, car) et de faire en sorte qu'il soit valable sur les autres moyens de transports collectifs pour éviter d'avoir à racheter un nouveau titre.

Objectif 14 : Développer la mobilité dé-carbonée

Ce volet est une obligation faite par la loi TEcv.

5.14.1 Mailler le territoire en bornes de recharge électrique :

Le SIEDA sera maître d'ouvrage de cette sous-action qui débute par la mise en service d'une borne de recharge sur le parc relais d'Olemps.

5.14.2 Participer au développement d'une flotte de véhicules sobres en carbone et préservant la qualité de l'air :

L'entreprise Braley a un projet de développement d'une station multi-énergies (hydrogène, GNV, biométhane). La création de cette station concourt à la mobilité dé-carbonée. Rodez Agglomération montrera l'exemple puisque la collectivité va acquérir deux véhicules électriques à prolongateur hydrogène lui permettant d'aider à atteindre les objectifs de réduction de carburants et de gaz à effet de serre sur le périmètre réglementaire.

Objectif 15 : Se déplacer autrement

Il s'agit de sensibiliser à toutes les alternatives à la voiture individuelle.

5.15.1 Sensibiliser aux alternatives à la voiture individuelle :

L'enjeu est de favoriser les déplacements en modes actifs, c'est-à-dire le vélo mais également la marche qui est très souvent oubliée.

5.15.2 Favoriser les déplacements en modes actifs :

Il s'agit de mettre à jour le Schéma des circulations douces. Il est rappelé que l'agglomération ne dispose pas de la compétence pour mettre en œuvre les circulations douces (dont les pistes cyclables). Cette compétence appartient aux communes et ces dernières décident des travaux à réaliser.

Objectif 16 : Agir sur les émissions des transports de marchandises

La cible concerne les transporteurs de marchandises et non les transporteurs de personnes.

5.16.1 Développer la signature de la charte Objectif Co2 sur le territoire :

Cette charte engage les transporteurs à mettre en œuvre des engagements leur permettant de réduire leurs consommations de carburant et également leurs émissions de gaz à effet de serre.

5.16.2 Coordonner la logistique urbaine sur le territoire :

Depuis la loi NoTRE, Rodez Agglomération est autorité organisatrice de la mobilité durable et, à ce titre, a une compétence de coordination de la logistique urbaine sur le territoire. Il s'agit donc de réfléchir à la mise en place d'un dispositif de livraison du « dernier kilomètre ».

Monsieur Mandement précise que ce point-là est peut-être, de tout le plan, le plus ambitieux car si les plateformes logistiques arrivaient à se doter de modes de transports, entre la plateforme et l'utilisateur final, qui soient économes en carburant, voir dé-carbonés, il s'agirait là d'une véritable avancée. Cette action est complexe car elle nécessiterait de lourds investissements. Si ce projet avance, même petitement, il aura valeur d'exemplarité.

Monsieur Alibert (Cassiopée Animations) indique travailler sur cette question et notamment les projets d'acquisition de véhicule électrique en partenariat avec EDF. Il précise cependant que le coût est 30% plus élevé qu'un véhicule thermique.

Axe stratégique 6 : Vers un territoire résilient :

Objectif 17 : Construire un territoire à Energie positive :

Cet objectif concerne essentiellement le développement des énergies renouvelables sur le territoire.

6.17.1 Sensibilisation au développement des EnR sur le patrimoine bâti actuel :

Sous réserve du règlement de l'AVAP, il s'agira de sensibiliser les propriétaires au développement des EnR sur le patrimoine existant.

6.17.2 Développer la méthanisation agricole :

Cette sous action a été abordée dans l'atelier agriculture et notamment l'ambition de permettre l'autonomie énergétique des fermes.

6.17.3 Développer la filière bois

6.17.4 Etudier le potentiel de développement des EnR sur l'ensemble des projets des collectivités :

Cette sous action doit poursuivre l'objectif d'étudier le potentiel en production d'EnR sur tout nouveau projet porté par les collectivités dans un souci d'exemplarité.

6.17.5 Etudier le potentiel et développer la géothermie dans les opérations publiques d'aménagement

Objectif 18 : Prévenir les conséquences du changement climatique sur la ressource en Eau :

L'étude de vulnérabilité du territoire face aux changements climatiques a mis en exergue l'importance de la pression sur la ressource en eau. Il s'agit de répondre spécifiquement à cette vulnérabilité.

6.18.1 Sensibilisation du grand public à la préservation de la ressource :

Il s'agit de diffuser des informations pédagogiques sur la préservation de l'eau grâce aux ressources de partenaires qui agissent déjà sur cette question. En complément, a été abordée la notion d'exemplarité des collectivités avec des actions d'économies d'eau qui pourraient ensuite être utilisées à des fins de démonstration auprès des usagers.

6.18.2 Lutter contre les fuites du réseau de distribution de l'eau potable :

L'objectif est d'augmenter le rendement des réseaux de distribution de l'eau potable. Cette action revêt un intérêt fort dans le sens où elle a une efficacité très importante (*les gains potentiels se mesurent en millions de mètres cubes*). De fait, elle présente un rang de priorité plus important que certaines actions dont l'impact serait bien plus faible (compteurs divisionnaires d'eau dans les copropriétés par exemple).

6.18.3 Réduire la pollution des milieux :

Il s'agit du suivi de l'établissement des conventions de rejet des activités industrielles et artisanales.

6.18.4 Maintenir la bonne qualité des eaux :

Cette action reposera sur la mise en place d'une gouvernance commune, via le syndicat mixte Vallée de l'Aveyron Amont (SIAV2A), pour gérer les milieux aquatiques et prévenir les inondations.

6.18.5 S'adapter au changement climatique en réduisant l'imperméabilisation des sols (prévention inondations....) :

Cette action est en lien avec l'inventaire des zones humides qui ont été recensées au PLU. L'objectif est bien de préserver ces zones, et de développer les continuités écologiques, tel qu'il a été défini dans le PADD. Leur rôle est essentiel aussi bien dans la prévention des inondations (stockage) que dans les phases de sécheresse (déstockage).

Objectif 19 : Développer une agriculture et une alimentation durable

Les impacts de l'agriculture sur le changement climatique sont essentiellement dus à l'utilisation de produits phytosanitaires qui ont un effet sur les émissions de gaz à effet de serre mais également sur la qualité de l'air (émissions de polluants atmosphériques secondaires). Un des objectifs est donc de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, cela signifie donc qu'on s'oriente très rapidement vers l'agriculture biologique. Par ailleurs, le cheptel, corollaire de la consommation de viande, a également un impact fort sur les émissions de gaz à effet de serre, ce qui fait le lien avec l'alimentation deuxième thème de cet objectif. Enfin, sont abordées les questions de pratiques culturales économes en énergies avec l'objectif de l'autonomie (alimentaire, énergétique) des agriculteurs. Pour atteindre ces objectifs, 7 sous actions ont été imaginées :

6.19.1 Relocaliser l'alimentation

6.19.2 Valoriser l'agriculture biologique locale et promouvoir des pratiques culturales économes et vertueuses

6.19.3 Promouvoir et développer les productions végétales à destination de l'alimentation humaine (restauration hors foyer et domestique)

6.19.4 Sensibilisation à une alimentation moins carbonée

6.19.5 Lutter contre le gaspillage alimentaire

6.19.6 Créer des menus bas carbone dans les cantines scolaires

6.19.7 La place de l'arbre et de la haie :

Il s'agit ici d'aborder les solutions d'agroforesterie et de maintien du « bocage » existant car ils jouent un rôle important en matière d'adaptation au changement climatique.

Objectif 20 : Apporter des solutions pour une meilleure gestion des déchets :

5 sous actions traitent de la question des déchets à l'échelle du territoire:

6.20.1 Optimiser les opérations de collecte :

Ce programme existe depuis déjà plusieurs années mais a pour vocation, entre autres, de réduire les kilomètres parcourus et donc de réduire la consommation de carburant. L'intérêt est donc fort sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

6.20.2 Améliorer le tri :

Plus les déchets sont triés et valorisés, plus les émissions de gaz à effet de serre sont réduites, notamment par les économies de ressources naturelles réalisées.

6.20.3 Réduire les déchets :

Un déchet qui n'est pas produit ne nécessite pas de transport, pas de traitement, ne mobilise pas de ressource pour sa fabrication. Il n'émet donc pas de gaz à effet de serre.

6.20.4 Valoriser localement en agriculture les boues de station d'épuration :

Il s'agit, bien que les résultats sur le premier PCET soient déjà très importants, de valoriser localement en agriculture les boues de STEP plutôt que de les orienter en compostage sur des plateformes très éloignées de notre territoire. L'objectif chiffré est d'atteindre 100% des boues valorisées localement en agriculture.

6.20.5 Envisager une solution locale pour le traitement des déchets

Agnès Bellec (AMAP du Ruthénois) trouve étonnant que dans le découpage des axes, l'agriculture ne soit pas mentionnée dans le développement économique. Les activités agricoles concourent au développement et à l'attractivité d'un territoire. Il est donc intéressant de la reconnecter à l'alimentation mais il serait intéressant qu'apparaisse cette transversalité de manière significative.

Madame Bultel-Herment précise que, depuis plusieurs années, l'agriculture est incluse dans la compétence développement économique de Rodez Agglomération. Tout ce qui touche aux circuits courts et aux productions de proximité est un axe de développement majeur. Néanmoins, ce n'est pas une démarche naturelle pour une collectivité d'intégrer au développement économique l'agriculture. Pour autant, il faudra y venir, c'est donc un sujet sur lequel Rodez Agglomération est en train de travailler.

Agnès Bellec (AMAP) précise en complément que les fermes sont des entreprises.

Axe stratégique 7 : Préserver la qualité de l'air :

Même si la préservation de la qualité de l'air est mise en exergue dans le plan par cet axe stratégique, chaque fiche action reprend les impacts que leur mise en œuvre pourra avoir sur la qualité de l'air.

Rodez Agglomération s'est inscrit dans un partenariat de 6 ans avec l'ORAMIP – ATMO Midi Pyrénées, l'observatoire de la qualité de l'air en Midi Pyrénées. Cet engagement pour la préservation de la qualité de l'air a été mis en valeur dans cet axe stratégique. Une station de mesure a d'ailleurs été installée depuis le 24 mai et restera en place pendant une année pour mesurer les niveaux en milieu urbain de fonds.

Objectif 21 : Sensibiliser à la préservation de la qualité de l'air extérieur et intérieur

Le partenariat avec l'ORAMIP permet à Rodez Agglomération de bénéficier de divers outils de sensibilisation à la préservation de la qualité de l'air notamment auprès des publics scolaires.

Il est à noter que la préservation de l'air s'étend à l'extérieur mais également à l'intérieur, même si cette dernière thématique ne commence qu'à être étudiée en profondeur récemment.

7.21.1 Sensibiliser le grand public à la préservation de la qualité de l'air

7.21.2 Sensibiliser le public scolaire à la qualité de l'air

Objectif 22 : Améliorer la connaissance sur la qualité de l'air et évaluer les actions menées

Il s'agit là de mettre en valeur le partenariat de 6 ans signé avec l'ORAMIP et notamment les mesures qui seront réalisées sur l'ensemble de la période afin d'améliorer la connaissance sur cette question. Ce partenariat permet également d'évaluer une action par an du PCAET et son impact sur la qualité de l'air.

7.22.1 Fournir les données communales pour améliorer la connaissance en matière de qualité de l'air :

7.22.2 Améliorer la connaissance sur la qualité de l'air et évaluer les actions menées

Madame Carlin (Mairie de Rodez) trouve intéressant que la qualité de l'air intérieur soit traitée car il est avéré que la qualité de l'air intérieur est plus mauvaise que celle de l'extérieur. Dans les collectivités, il est souhaitable qu'un travail soit mené sur les produits d'entretien, comme l'a fait la Mairie de Rodez en

supprimant tous les produits toxiques. A l'issue de ce travail ; il a été mis en exergue que certains produits d'entretien étaient adaptés pour les milieux hospitaliers mais pas pour le nettoyage de couloir ou d'escalier. Beaucoup de produits ont donc été supprimés depuis, dans l'intérêt de la santé des utilisateurs entre autres.

DEBAT CONCLUSIF

Ce projet de plan climat est donc très dense et finalement très transversal même si les thématiques peuvent paraître a priori très sectorielles. A cet effet, les liens entre fiches actions seront établis pour mettre en évidence cette transversalité, en complément des liens qui seront faits avec le SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie).

Le projet de PCAET sera communiqué dans sa version rédigée, complétée des éléments rajoutés lors de cette réunion, dans le courant de l'été.

Rappel des objectifs à atteindre :

- 40% des émissions de gaz à effet de serre en 2030
- 30% des consommations d'énergies en 2030
- Réduction des polluants atmosphériques et de leur concentration
- Développement de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergies

La composition des fiches actions :

Chaque fiche comprend :

- Le titre, numéro de l'action
- Le type d'action : Réduction, Adaptation, Sensibilisation, Air, Collectivités Responsables
- Le périmètre couvert par l'action : Territorial et/ou Réglementaire
- L'estimation des gains (GES, énergies, séquestration carbone, polluants atmosphériques)
- Les liens avec les autres documents cadres : SRCAE, autres documents de planification
- Le descriptif de l'action
- Les sous actions rattachées à l'action avec leur calendrier, leurs partenaires, les cibles et les objectifs chiffrés de manière à permettre de calculer le potentiel de réduction de chaque action. **A ce jour, toutes les actions n'affichent pas d'objectifs chiffrés ce qui va rendre complexe le calcul du potentiel de réduction des émissions de GES et des consommations d'énergies.**
- Les indicateurs du dispositif de suivi et d'évaluation.

La suite du calendrier prévisionnel :

- Dans l'attente du décret PCAET : son absence de parution à ce jour ne permettra pas à Rodez Agglomération de délibérer au 31 décembre 2016
- De juin à octobre, une assistance à maîtrise d'ouvrage sera missionnée pour calculer le potentiel de réduction de GES et de consommation d'énergie
- Fin octobre : restitution des travaux du bureau d'étude en séance plénière, en format comité de suivi, et validation technique du projet de PCAET
- Fin d'année : ajustement du projet en fonction du décret PCAET et travail sur les moyens (financiers et humains) à accorder au projet de plan, établissement de la cohérence avec le SRCAE, finalisation du projet
- Premier trimestre 2017 : Approbation du PCAET, de son programme d'actions et de son dispositif d'évaluation.

Monsieur Canal (CLCV) souligne la difficulté, mentionnée au début de la réunion, d'informer le plus grand nombre de personnes au-delà des acteurs présents à la réunion. Il souligne également que les collectivités disposent de moyens, notamment des magazines envoyées aux usagers. Il suggère que 2 pages soient réservées à chaque parution dans chaque magazine institutionnel ciblées sur un sujet, estimant que l'information par les journaux institutionnels peut être une action très efficace.

Sur la qualité de l'air intérieur, Monsieur Canal propose qu'une information très large soit faite auprès de la population.

Madame Bultel Hermet reconnaît que la communication est un outil efficace mais qui demande une préparation importante. Elle en profite pour remercier les services et l'ensemble des acteurs qui ont participé aux ateliers d'élaboration du PCAET et surtout la persévérance avec laquelle ces travaux ont été menés et la

maîtrise du sujet qui est extrêmement complexe. On peut parler d'environnement, mais aujourd'hui il s'agit de construire l'action, en listant ce qui se fait déjà et qui permet de voir la situation réelle du territoire. Il est donc important, en matière de communication, de travailler dans le bon ordre, pour qu'elle soit sérieuse et exigeante. A ce jour, il s'agit d'un point de départ, d'une vraie lisibilité qu'il convenait d'établir avant de communiquer. La communication est un chantier sur lequel il sera nécessaire de se pencher, mais l'essentiel est bien dans la qualité du message qui est envoyé et comment sera construite cette situation vertueuse dans laquelle on veut s'engager.

Pour compléter, Monsieur Mandement précise que 6 pages sur le développement durable ont été publiées dans le magazine de l'agglomération distribué à 26 000 exemplaires. Il est donc très difficile d'évaluer l'impact de la communication institutionnelle. (voir ici : <https://fr.calameo.com/read/000357646eb6b08c6eb42>)

Pour autant, notre société apprend des crises. 2003 et la canicule ont permis de prendre conscience que le changement climatique était désormais présent et qu'il pouvait avoir des incidences sur la vie humaines.

Avril 2016 est le 7^{ème} mois consécutif le plus chaud, à l'échelle de la planète, depuis que l'on fait des mesures de températures, soit depuis 1859. On voit bien que la machine climatique est en train de s'emballer. Les crues actuelles sur toute la partie centrale de la France vont entraîner dans quelques jours une crue de la Seine à Paris car tout le bassin versant est actuellement en crue. On voit donc bien que le citoyen ne réagit que lorsqu'il est face à la crise.

Rodez Agglomération construit dans la durée, tout en sachant que les effets seront limités, mais mesurables car des indicateurs d'évaluation seront définis pour cela.

Il faut mieux communiquer, peut-être changer nos modes de communication, mais on sait que l'attention ne se focalisera qu'en situation de crise.

Christelle Galtier remercie à nouveau l'ensemble des présents à cette réunion pour leur présence et leur participation active à l'élaboration du programme d'actions du PCAET. Elle informe les participants qu'elle reviendra vers eux dans les prochaines semaines afin de préciser certains éléments.

Le projet de plan d'actions sera communiqué dans le courant de l'été à l'ensemble des acteurs ayant participé aux travaux.

Suite du calendrier :

Octobre : Réunion du comité de suivi pour restitution des travaux du bureau d'études

Rédigé par Christelle GALTIER le 14 juin 2016

Validé par Bruno PERIN le 24 juin 2016

Diffusion : Participants présents, excusés, absents



Réunion plénière
Plan Climat Air Energie du territoire de l'agglomération ruthénoise
Mardi 11 octobre 2016

Présents :

Monique BULTEL HERMENT – Conseillère communautaire déléguée au développement durable et à la démocratie participative

Pierre BESSIERE - Vice-Président de Rodez Agglomération

Monsieur BRALEY – Vice-Président de Rodez Agglomération

Marie Claude CARLIN – Maire Adjointe à la Ville de Rodez

Serge BORIES – Maire Adjoint à la Ville de Rodez

Francis LAVAL – Elu de la commune d'Olemps

Robert DIEUDE – Elu de la commune du Monastère

Michel ALBESPY – Elu de la commune de Druelle

Eric LARUE – Mairie d'Onet le Château

Frédéric VIEILLEDENT – Mairie de Rodez

Yves VEZINET – Mairie de Rodez

Jean Marc TEYSSIE – Mairie de Rodez

Philippe FRANÇAIS – DREAL

Charlotte LEFEVRE – Observatoire Régional de l'air

Raymond LAURENS – Direction départementale des territoires

Patrick VIGNON – Direction départementale des Territoires

Mickaël SOULIE – Pôle d'équilibre Territorial

Rodolphe MALJEAN – ERDF

Martine BEZOMBES – SEM Air 12

Michel CLOSSON – Association CASSIOPEE Animation

Emmanuelle BONNEFOUS – BOSCH

Cathy BESSIERE – Chambre d'agriculture

Stéphanie SEJOURNE – Chambre de commerce et d'industrie

Mouhamadou KEBE – Chambre des métiers et de l'artisanat

Pierre JOFFRE – Conseil de Développement Agricole de Rodez Nord

Renaud BARBE – Progress Régie de Territoire

Benoît LEGEAY – Service de l'eau de la Mairie de Rodez

Stéphane BULTEL – Rodez Agglomération Habitat

Patricia SICRE – ADIL

Patrick VEDEL – APABA

Bernard PETIT – Réseau Environnement Santé

Arnaud MANDEMENT – Directeur Général des Services – Rodez Agglomération

Frédéric BILLAUD – Rodez Agglomération

Bruno PERIN – Direction des Politiques Territoriales et du Développement Durable – Rodez Agglomération

Christelle GALTIER – Chargée de mission Développement Durable Rodez Agglomération

Justine GALONIER – Rodez Agglomération

Claire MOLINIER – Rodez Agglomération

Mylène BRONQUART – Rodez Agglomération

Hélène GOMBERT – Rodez Agglomération

Sophie CUESTA – Rodez Agglomération

Sophie RODOLPHE – Service Déplacements Rodez Agglomération

Philippe TRULLA – Rodez Agglomération
Thibault OCTAVIE – Rodez Agglomération
Aline BOUFFIES – Rodez Agglomération
Chantal VAN DEN ACKER – Rodez Agglomération

Absents excusés :

Claude ALBAGNAC – Vice-Président de Rodez Agglomération

Frédérique VAUTHIER- Mairie de Luc La Primaube

Régis OLASZ – Conseil Régional Languedoc Roussillon Midi Pyrénées

Delphine BIELANSKI – Conseil départemental de l’Aveyron

Pierre-Yves ROBIC – Observatoire Régional de l’air

Dominique Tylak – Directrice de l’Observatoire Régional de l’air

Emmanuel DAVID – ADEME

Véronique TATRY – ADEME

Hervé SIMONNOT – Directeur Territorial d’ERDF

Johana FLORENT – Canopée

Marie Hélène JULES – CPIE

Hubert BLOND – Directeur Territorial de GRDF

Lionel LANTUECH – Lactalis

Agnès BELLEC – Association pour le maintien d’une agriculture paysanne

Daniel DRUILHET – Fédération du BTP 12

Olivier GUIARD – Agence de l’eau Adour Garonne

Sophie HUGONNENC – Association Arbres Haies Paysages

Monsieur BOMETON – SEM Air 12

Florence TAILLEFER – Office de Tourisme

Estelle POZNIC – Objectif CO2

Laure COMMANDRE – Rodez Agglomération

Edwige BOUTONNET – Rodez Agglomération

L’objet de cette réunion du comité de suivi était de présenter les résultats de la mission du bureau d’étude qui portait sur la quantification du potentiel de réduction :

- Des gaz à effet de serre,
- Des consommations d’énergie

du plan d’actions PCAET tel qu’il a été co-construit avec les acteurs du territoire.

En introduction, Madame Monique Bultel, conseillère communautaire déléguée au développement durable et à la démocratie participative, précise les objectifs de la réunion et notamment que, si le travail devait être initialement de prioriser les actions en fonction de leur potentiel, il semble que l’ensemble de celles mentionnées dans le projet de PCAET sont à conserver pour atteindre les objectifs ambitieux fixés dans la loi de transition énergétique.

Christelle GALTIER informe que la publication 28 juin, du décret PCAET et de son caractère contraignant qui obligera Rodez Agglomération à produire encore de nouveaux documents pour y répondre. La réunion est donc un point d’étape dans le travail de construction du document cadre.

Elle précise également que deux nouveaux partenaires ont souhaité intégrer le comité de suivi du PCAET, signe de la bonne dynamique des travaux menés en concertation avec les partenaires. Il s’agit de :

- L’association Arbres Haies Paysages, représentée par Madame Hugonnenc
- Le réseau Environnement Santé, représenté par Monsieur Petit.

Monsieur Béguin- Billeboq, du bureau d’études AD3E, procède à la présentation du diaporama (voir en pièce jointe).

Il précise la méthodologie utilisée pour les chiffrages des potentiels.

Christelle GALTIER rappelle que le premier axe du plan concerne la gouvernance, la sensibilisation et

l'évaluation du programme d'actions.

Le deuxième axe, quant à lui, concerne essentiellement Rodez Agglomération et constitue en partie le plan d'actions à mettre en œuvre pour répondre aux obligations réglementaires du BEGES Patrimoine et Compétences.

De nombreuses remarques sont formulées par les membres du comité de suivi :

Eco conduite :

- Sur l'hypothèse retenue, Philippe FRANÇAIS (DREAL) précise que généralement dans la mesure où l'ensemble des agents sont formés, 5% de réduction constitueraient l'hypothèse basse et 10% l'hypothèse haute.

Déchets :

- Philippe FRANÇAIS (DREAL) indique également qu'il vaut mieux être sur des scénarios locaux, plutôt que des ratios nationaux pas toujours adaptés au territoire.

Récupération des eaux de pluie :

- Sur la gestion des espaces verts et les économies d'eau, Madame Carlin (Elue de la Ville de Rodez) propose de généraliser la plantation de vivaces plutôt que des plantes annuelles
- Sur la question de l'utilisation de l'eau de pluie pour l'arrosage, Jean Marc Teyssié (Ville de Rodez) explique que l'eau de pluie est surtout utilisée pour le lavage des rues plutôt que pour l'arrosage des espaces verts qui sont disséminés dans la ville.

Utilisation des produits phytosanitaires :

- L'utilisation de produits phytosanitaires induit plus de déplacements, Monsieur Petit (Réseau Environnement Santé) demande si cette question a été prise en compte.
- Patrick Vedel (APABA) interroge sur l'utilisation des produits phytosanitaires dans les stades.
- Christelle Galtier rappelle que Rodez Agglomération ne possède pas de stade.
- Madame Carlin (Elue de la Ville de Rodez) précise que la commune a pris l'attache du service des sports pour travailler sur cette question.
- Mathieu Beguin-Billebocq (AD3E) ajoute en complément que les produits phytosanitaires sont peu employés par les collectivités et que concentrer une action sur ces questions aurait un impact faible en termes de résultats. Pour autant, l'action est inscrite dans le projet de PCAET et les collectivités peuvent mettre en place des opérations « zéro phyto ». Elles sont d'ailleurs déjà nombreuses à s'être engagées dans ces démarches, même si le « zéro phyto » est malgré tout difficile à atteindre car des adaptations sont nécessaires. L'objectif est toutefois poursuivi par la commune de Rodez.
- Christelle Galtier (Rodez Agglomération) conclut en ajoutant que des diagnostics à l'échelle du territoire seraient à réaliser mais au vu du temps important de mise en œuvre et du coût engendré, l'efficacité de cette action serait remise en cause au regard des faibles impacts dans les enjeux globaux du programme d'actions.
- Monsieur Pierre Bessière (VP Rodez Agglo) rappelle que ces démarches peuvent être envisagées dans une logique de mutualisation à l'échelle des communes car ce projet reste toutefois important.

Utilisation des compteurs intelligents :

- Madame Carlin (Elue de la Ville de Rodez) s'interroge sur la pertinence de ces compteurs intelligents au regard des nombreuses questions posées par une partie de la population.
- Monsieur Maljean (ENEDIS) précise qu'ENEDIS, gestionnaire du réseau de distribution, est en charge du déploiement conformément à l'obligation européenne. L'agence des fréquences a procédé à une troisième campagne de mesures, in situ et a rendu un rapport (communiqué en pièce jointe de ce compte-rendu).
- Monsieur Petit (Réseau environnement santé) demande en quoi ces compteurs vont favoriser la réduction des consommations d'énergie pour les particuliers et les industriels.
- Monsieur Maljean (ENEDIS) rappelle que lors des ateliers de co-construction du plan, des industriels ont témoigné de la nécessité de mesurer quasi instantanément pour pouvoir sensibiliser les utilisateurs.
- Philippe Français (DREAL) souligne également que pour les particuliers, cela est aussi important de comprendre quand ont lieu les pics de consommations. En effet, en période de pics de consommation, des centrales thermiques, très polluantes, doivent être réactivées. Donc la mesure instantanée permet l'effacement des industriels et d'éviter le recours aux centrales thermiques. Par ailleurs, les

entreprises de plus de 250 salariés ont l'obligation de réaliser un BEGES et de proposer un programme d'actions pour réduire leur empreinte carbone. Il serait intéressant, dans la mise en œuvre du PCAET d'avoir un temps de collation et d'analyse des BEGES et des plans d'actions pour connaître les évaluations.

- Emmanuelle Bonnefous (BOSCH) précise que le plan d'action de l'usine d'Onet-le-Château est déjà opérationnel. Il porte sur le chauffage, le parc de machines (arrêt de production le week-end) et la ventilation des ateliers. Les actions sont régulièrement évaluées. Elle relève enfin l'importance de la mesure pour démontrer l'efficacité des actions menées.

Habitat économe en énergie :

- Philippe Français (DREAL) stipule que l'outil GES SCOT permet de voir les gains en fonction des actions envisagées (déplacements, implantation de l'habitat...)
- Par ailleurs, sur l'action « Famille à énergie positive » les hypothèses sur les gains pourraient être plus élevées et se situer entre 15 et 16%. Cette action ayant valeur d'exemple, elle revêt une importance notable en matière de levier de passage à l'action sur le territoire.

Développement de la mobilité dé carbonnée :

- Philippe Français (DREAL) demande si une enquête ménage sur les déplacements a été réalisée. Il précise que le CEREMA propose des enquêtes ménages via des enquêtes téléphoniques. Par ailleurs, dans les hypothèses, le chiffre de 1,8 millions de litres de carburant paraît élevé.
- Arnaud Mandement (DGS Rodez Agglomération) informe que dans le diagnostic du SCOT les déplacements pendulaires ont été étudiés
- Claire Molinier (Rodez Agglomération) indique également que la zone de chalandise s'est étendue entre 2010 et 2015

Se déplacer autrement :

- Philippe Français (DREAL) pense que les gains mentionnés sont trop élevés, notamment sur les déplacements en modes actifs.

Construire un territoire à énergie positive :

- Monsieur Vignon (DDT12) demande comment sont appréciés les 300 à 400% de gains de productions annoncés sur le photovoltaïque
- Mathieu Beguin-Billeboq (AD3E) répond que le potentiel sur le photovoltaïque est fort mais qu'il est conditionné au développement des projets.
- Arnaud Mandement (DGS Rodez Agglomération) spécifie que la production d'ENR est aujourd'hui très basse et que de nouvelles contraintes viennent s'ajouter à leur développement notamment via le « Site Patrimonial Remarquable » (ex AVAP) qui interdit le développement en toiture sur certains secteurs.
- Monsieur VEDEL (APABA) demande si les boues de stations d'épuration sont méthanisées.
- Christelle Galtier (Rodez Agglomération) assure qu'elles sont majoritairement valorisées en agriculture locale avec un objectif de valoriser 100% de la production à terme.
- Pierre Joffre (Comité de développement agricole Rodez Nord) affirme que le potentiel de méthanisation des déchets de l'agriculture est faible car les projets actuels ne sont pas rentables, notamment en raison de difficulté à valoriser en chaleur.
- Mathieu Beguin-Billeboq (AD3E) indique que l'hypothèse est mal rédigé et qu'il ne s'agit pas de valoriser 100% des déchets, mais bien 100% du potentiel mentionné dans l'étude de potentiel en énergies renouvelables réalisée dans le cadre de la révision du PLUi, soit 33 000 Mwh.
- Monsieur Vignon (DDT12) souhaiterait qu'un tableau précisant les hypothèses et les objectifs (potentiels) soit réalisé.

Développer une agriculture et une alimentation durable :

- L'hypothèse pourrait être de promouvoir 2 repas de plus par mois sans « protéine animale » à l'attention de la population et des cantines scolaires

Apporter des solutions pour une meilleure gestion des déchets :

- Philippe Français (DREAL) insiste sur le fait qu'il y a une différence à faire entre la réduction des déchets et le tri, et qu'il convient de trier d'abord puis de réduire le flux restant.
- Christelle Galtier (Rodez Agglomération) explique qu'il n'y a pas de corrélation entre les deux dans le calcul mais qu'ils sont complémentaires.

- Madame Carlin demande si l'incinération est incluse dans l'hypothèse de valorisation énergétique des déchets
- Christelle Galtier (Rodez Agglomération) répond qu'aujourd'hui les déchets sont traités dans un bio-réacteur dans le Tarn qui valorise énergétiquement. L'incinération n'est donc pas envisagée dans cette action.

Sur les projections en matière de réduction et d'atteinte des objectifs :

Suite à la quantification, plusieurs points sont portés à connaissance :

- La totalité des actions (scénario fort) doit être maintenu pour atteindre les objectifs
- Pour autant, le plan d'action n'est pas assez ambitieux pour tenir les objectifs ultérieurs

Philippe Français (DREAL), au regard de ces informations, précise que la loi comprend deux choses :

- La réduction des émissions de GES
- La réduction des consommations d'énergie

Il faudra donc distinguer le tertiaire de l'industrie et du résidentiel.

Les objectifs doivent être énoncés aux horizons suivants : 2021, 2026 puis 2030 ou 2050.

Arnaud Mandement (Rodez Agglomération) demande si tous les territoires obligés ont engagé cette démarche.

Philippe Français (DREAL) répond qu'à ce jour il faut être pragmatique et essayer de valoriser les actions les plus porteuses. Pour autant, Rodez Agglomération est précurseur sur la Région Occitanie, au moins sur la méthode. Cette dernière sera présentée à l'ensemble des collectivités obligées par Christelle Galtier le 17 novembre dans le cadre d'une réunion technique organisée par la DREAL.

Charlotte Lefevre (ORAMIP) rappelle que la thématique de l'air ne doit pas être oubliée puisqu'elle est également mentionnée dans le décret PCAET. Sur cette question, l'évolution du parc roulant du réseau des transports publics de Rodez Agglomération vers de véhicules moins polluants pourrait être mentionnée dans le projet de PCAET.

Sophie Rodolphe (Rodez Agglomération) indique que les véhicules hybrides, vu la topographie du territoire, pourraient être une solution. En effet, les autres types de bus (hydrogènes ou électriques seuls) sont aujourd'hui encore trop onéreux. Par ailleurs, elle précise que tous les chauffeurs de bus ont été formés à l'éco-conduite permettant une économie de 20% de carburant.

Enfin, Philippe Français (DREAL) porte à connaissance l'obligation de faire réaliser une étude environnementale du projet de PCAET. Un avis devra donc être donné par l'autorité environnementale sur le projet de plan.

En conclusion, Christelle Galtier indique que l'élaboration n'en est qu'à un point d'étape et que les potentiels de réduction seront peaufinés en fonction des remarques formulées lors de cette réunion.

- **Le diaporama qui est communiqué en pièce jointe de ce compte-rendu tient donc compte de certaines demandes de modifications d'hypothèses formulées par les membres du comité de suivi.**

Suite du calendrier :

Début 2017 : Réunion du comité de suivi pour présenter l'avancée des travaux

Rédigé par Christelle GALTIER le 28 novembre 2016

Diffusion : Participants présents, excusés, absents



Réunion plénière
Plan Climat Air Energie du territoire de l'agglomération ruthénoise
Mardi 27 juin 2017 – 14h

Présents :

Monique BULTEL HERMENT – Conseillère communautaire déléguée au développement durable et à la démocratie participative

Pierre BESSIERE - Vice-Président de Rodez Agglomération

Florence CAYAL – Vice-Présidente de Rodez Agglomération

Marie Claude CARLIN – Maire Adjointe à la Ville de Rodez

Serge BORIES – Maire Adjoint à la Ville de Rodez

Francis LAVAL – Elu de la commune d'Olemps

Robert DIEUDE – Elu de la commune du Monastère

Michel ALBESPY – Elu de la commune de Druelle Balsac

Yves VEZINET – Mairie de Rodez

Renée FARAUT – DREAL

Jérôme LLOBET - ADEME

Marielle GUIBBAUD – ATMO Occitanie

Carine RUDELLE – Direction départementale des territoires

Mickaël SOULIE – Pôle d'équilibre Territorial

Rodolphe MALJEAN – ERDF

Thierry FAYOL - GRDF

Marie Hélène JULES – CPIE

Jean Loup CANAL – CLCV

Etienne DE PINS-LAUZE – Observatoire Régional de l'Energie en Occitanie

Patricia SICRE - ADIL

Emmanuelle BONNEFOUS – BOSCH

Thierry BATUT - BOSCH

Stéphanie SEJOURNE – Chambre de commerce et d'industrie

Tin KOJIC – Association de la Jeune Chambre Economique

Cathy BESSIERE – Chambre d'agriculture

Frédéric NICOLE – Conseil de Développement Agricole de Rodez Nord

Renaud BARBE – Progress Régie de Territoire

Jean Louis TARDIEU - Progress Régie de Territoire

Olivier GUIARD – Agence de l'eau Adour Garonne

Benoît LEGEAY – Service de l'eau de la Mairie de Rodez

Bernard PETIT – Réseau Environnement Santé

Stéphane BULTEL – Rodez Agglomération Habitat

Patricia SICRE – ADIL

Patrick VEDEL – APABA

Bernard PETIT – Réseau Environnement Santé

Claudie RAYNAL – Confédération Nationale du Logement

Pascal DEVOILLE - Canopée

Estelle POSNIC – Objectif CO2

Martine BEZOMBES – SEM Air 12

Arnaud MANDEMENT – Directeur Général des Services – Rodez Agglomération
Bruno PERIN – Direction des Politiques Territoriales et du Développement Durable – Rodez Agglomération
Christelle GALTIER – Chargée de mission Développement Durable Rodez Agglomération
Daniel ESTEVE – Rodez Agglomération
Sophie RODOLPHE – Service Déplacements Rodez Agglomération
Philippe TRULLA – Rodez Agglomération

Absents excusés :

Claude ALBAGNAC – Vice-Président de Rodez Agglomération
Monsieur BRALEY – Vice-Président de Rodez Agglomération
Sylvie LOPEZ - Vice-Présidente de Rodez Agglomération
Michel FALGUIERES – Commune de Sébazac Concourès

Gilbert POTAL –DDT12
Bénédicte RIEY – Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée
Séverine RAFFY – Conseil départemental de l’Aveyron
Pierre-Yves ROBIC – ATMO Occitanie
Hervé SIMONNOT – Directeur Territorial d’ENEDIS
Hubert BLOND – Directeur Territorial de GRDF
Pierre BAYLE - CLCV

Stéphane BULTEL – Rodez Agglomération Habitat
Anaïs VIGUIER – Pact Aveyron
Laurie BOURGADE – Polygone
Bruno ALARY - ADIL

Patrick VEDEL - APABA
Sophie HUGONNENC – Association Arbres Haies Paysages
Yves REGOURD – Syndicat Intercommunal d’amenée d’eau potable du Ségala
Jean Marc TEYSSIE – Mairie de Rodez

Mouhamadou KEBE – Chambre des métiers et de l’artisanat
Dominique SERIEYS – Association CASSIOPEE Animation
Lionel LANTUECH - Lactalis

Monsieur BOMETON – SEM Air 12
Florence TAILLEFER – Office de Tourisme
Frédéric DOMENGE – UDTR
Emmanuel BEAUSSART – SNCF
Eric BOUSSAGUET – Conseil départemental de l’Aveyron

Laure COMMANDRE – Rodez Agglomération
Edwige BOUTONNET – Rodez Agglomération
Frédéric BILLAUD – Rodez Agglomération
Sophie CUESTA – Rodez Agglomération
Mélanie FESSART – Rodez Agglomération
Aline BOUFFIES – Rodez Agglomération
Chantal VAN DEN ACKER – Rodez Agglomération
Annick BERTHAUD – Rodez Agglomération
Justine GALONIER – Rodez Agglomération
Malika BESOMBES – Rodez Agglomération

L’ordre du jour de ce comité de suivi était le suivant :

- Les avancées réglementaires et les informations demandées dans le cadre du diagnostic du PCAET,
- La mise à jour de l’inventaire sur les polluants atmosphériques et les potentiels de réduction,
- La réalisation de l’évaluation environnementale du PCAET,
- La consultation du public sur le projet de PCAET,

- Le calendrier pour la suite de l'élaboration du PCAET,
- Le guide à élaborer collectivement sur la lutte contre le changement climatique
- Les actions TEPcv qui ont débutées

Christelle GALTIER procède à l'introduction en s'excusant de ne pas avoir réuni le comité de suivi depuis octobre 2017 en raison des nombreuses avancées réglementaires qui ont nécessité de longues recherches pour répondre aux obligations, mais également en raison du suivi de dossiers complémentaires (TEPcv, concertation Combarel et Labellisation Combarel) qui sont venus s'ajouter au dossier du PCAET.

Christelle GALTIER rappelle le contexte de l'élaboration du PCAET et les nouvelles contraintes réglementaires qui sont apparues dans le dernier semestre 2016 :

Madame BULTEL HERMENT remercie l'ensemble des personnes présentes à cette réunion et réaffirme la démarche partenariale qui a guidé l'élaboration du programme d'actions du PCAET. Elle précise que l'ensemble de ces décrets, bien que contraignants, participent à l'amélioration du PCAET.

La séquestration carbone :

Le PCAET doit faire un état initial de la séquestration carbone sur le territoire et indiquer comment le programme renforcera cette séquestration.

A l'aide du guide PCAET, ce travail a été mené en interne, avec le concours des acteurs du territoire (Chambre d'agriculture et services de l'Etat).

La séquestration carbone est le Captage et le stockage du CO2 dans les écosystèmes (sols et forêts) et dans les produits issus du bois. La substitution est le fait d'éviter les émissions issues des énergies fossiles par l'utilisation du bois énergie (substitution énergie) ou de bois matériaux (substitution matériaux).

La plus grande difficulté dans ce travail de quantification mené en interne a été de trouver les données.

Sur la base des données qui sont à disposition (Corinn Land Cover) :

- la séquestration forestière directe représente, en 2012, 9 984 tCO2e,
- les émissions associées au changement d'affectation des sols représentent 8 420 tCO2e en tenant compte du destockage carbone lié à l'imperméabilisation des sols représentant en moyenne 28,74 ha par an ;
- Il n'est actuellement pas possible d'estimer les émissions associées à la conversion de prairies en terre cultivables ainsi que celles associées à la conversion de terres cultivables en prairies. Pour autant, on constate un maintien de la superficie des prairies permanentes sur le territoire (-0,74% entre 2006 et 2012)
- Enfin, malgré la mobilisation des acteurs du territoire, aucune données locales (ou régionales) ne nous permettent de calculer la séquestration carbone dans les produits bois (finis ou énergie)

Ainsi, la séquestration carbone sur le territoire est actuellement bénéficiaire.

Monsieur LAVAL (Mairie d'Olemps) demande quelle est la part des zones commerciales dans les zones urbanisées.

Christelle GALTIER précise qu'elle recherchera cette information et si elle est disponible, lui sera communiquée. Voir ci-dessous :

Source : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-ligne/li/1825.html>

Nomenclature :

- 11 Zones urbanisées
- 12 Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication**
- 13 Mines, décharges et chantiers
- 14 Espaces verts artificialisés, non agricoles

Surfaces urbanisées en hectares réparties par code de nomenclature Corinn Land Cover

2012					TOTAL
NOM_COM	11	12	13	14	1
BALSAC	32,6162533	0	46,1797984	0	78,7960518
DRUELLE	76,1293179	20,5459915	0	0	96,6753094
LUC-LA-PRIMAUBE	266,775202	45,0592469	0	0	311,834449
LE MONASTERE	88,2485905	0	0	0	88,2485905
OLEMPS	150,530586	0	0	0	150,530586
ONET-LE-CHATEAU	308,824281	206,527114	142,733786	92,7914496	750,876631
RODEZ	484,685133	201,353256	0	0,40881699	686,447206
SAINTE-RADEGONDE	77,1979009	45,1341006	26,4806865	0	148,812688
SEBAZAC-CONCOURES	201,606762	21,365831	7,57164003	0	230,544233
					2542,76574

Au vu de la contrainte d'espace du territoire, il ne paraît pas opportun de fixer des objectifs surestimés ou inatteignables. Après concertation, les objectifs suivants ont été définis :

- Maintien en l'état actuel de la forêt sur le territoire
- Maintien en l'état actuel des surfaces de prairies
- Limiter l'étalement urbain et l'artificialisation des sols en lien avec le déclassement des zones constructibles dans le PLUi

Les actions qui permettraient d'atteindre ces objectifs sont listées ci-dessous et sont déjà identifiées dans le PCAET, ce qui apporte une cohérence complémentaire au travail qui a été mené lors de l'élaboration collective du programme d'actions :

- Promouvoir la replantation de haies et maintenir le bocage sur le territoire
- Sensibiliser les agriculteurs aux rôles que peuvent jouer l'arbre et la haie dans l'exploitation agricole
- Favoriser l'autonomie des exploitations agricoles en valorisant davantage les surfaces en herbe
- Limiter l'imperméabilisation des sols

Les polluants atmosphériques :

Marielle GUIBBAUD, d'ATMO Occitanie, rappelle succinctement les missions d'ATMO Occitanie.

Elle présente ensuite la méthode utilisée (calcul à la maille communale, périodicité de mise à jour) pour l'inventaire des émissions de polluants atmosphériques entre 2008 et 2015 (les éléments précédemment détenus ne concernaient que l'année 2011).

Cette mise à jour permet de constater l'évolution des polluants sur la période, avec, de manière générale :

- Forte baisse des émissions de dioxyde d'azote (-20% essentiellement lié à la modernisation des motorisations et au développement important du transport public)
- Baisse des émissions pour tous les polluants

Tous les polluants demandés dans le cadre du décret sont observés et cette observation est possible grâce aux données (comptage routier par exemple) qui sont collectées dans les territoires.

Monsieur Mandement demande si les baisses constatées sur le territoire sont également constatées sur des collectivités qui mettent en œuvre un PCAET.

Marielle GUIBBAUD (ATMO Occitanie) répond qu'en effet les territoires impliqués dans des politiques de lutte contre le changement climatique et la pollution atmosphérique enregistrent des baisses similaires.

Monsieur PETIT relève que les PM_{2,5} ne sont pas mesurées sur le territoire de Rodez Agglomération et souhaite comprendre comment ces polluants peuvent apparaître dans l'inventaire mis à jour.

Christelle GALTIER précise qu'après avoir interrogé ATMO Occitanie, les PM_{2,5} représente environ 70% des émissions de PM₁₀ et qu'une réponse écrite lui a précédemment été faite à ce sujet.

Marielle GUIBBAUD précise à son tour que la méthodologie de réalisation de l'inventaire est différente de celle

de la mesure des concentrations par l'intermédiaire de stations en place. Les PM_{2,5} sont effectivement calculées par proportionnalité.

Madame BULTEL HERMENT propose qu'ATMO Occitanie puisse fournir la méthodologie appliquée dans les deux exercices. (Voir ci-dessous)

Concernant le suivi des particules (concentration), il concerne effectivement les PM₁₀ et non les PM_{2.5} pour plusieurs raisons :

- Lorsque nous mesurons les concentrations en particules PM₁₀ (diamètre inférieur à 10 microns) nous prenons en compte les particules Fines PM_{2.5} (diamètre inférieur à 2.5 microns). Les PM_{2.5} représentent en moyenne environ 70% des PM₁₀.

- Les PM₁₀ font l'objet d'une réglementation en moyenne annuelle, en moyenne journalière et en cas d'épisode de pollution. Pour les PM_{2.5} il s'agit uniquement d'une moyenne annuelle qui peut être estimée à partir du ratio vu précédemment. C'est pourquoi nous privilégions le suivi des PM₁₀.

- Les mesures des PM₁₀ faites sur Rodez sont prises en compte pour ajuster nos cartes quotidiennes de prévisions des épisodes de pollution de l'air. Il s'agit du seul point actuellement sur l'ensemble de l'Aveyron. Le suivi des PM_{2.5} ne permettrait pas cette intégration dans nos outils de prévision des épisodes de pollution de l'air.

Concernant les calculs d'émission, la méthode est la même pour tous les polluants : on croise une « activité » à un facteur d'émission par polluant : oxydes d'azote, PM₁₀, PM_{2.5} et autres.. , qui sont donc associés à des facteurs d'émissions différents suivant le secteur, sous-secteur, ... Les facteurs d'émissions utilisés sont référencés par le CITEPA (Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique), versionnés, et remis à jour régulièrement. L'inventaire des émissions s'appuie enfin sur la méthodologie décrite par le PCIT (Pôle de Coordination nationale des Inventaires Territoriaux).

Madame Carlin précise qu'elle représente Rodez Agglomération au sein d'ATMO Occitanie et propose de faire le lien avec ATMO Occitanie s'il y a des questions particulières (y compris techniques).

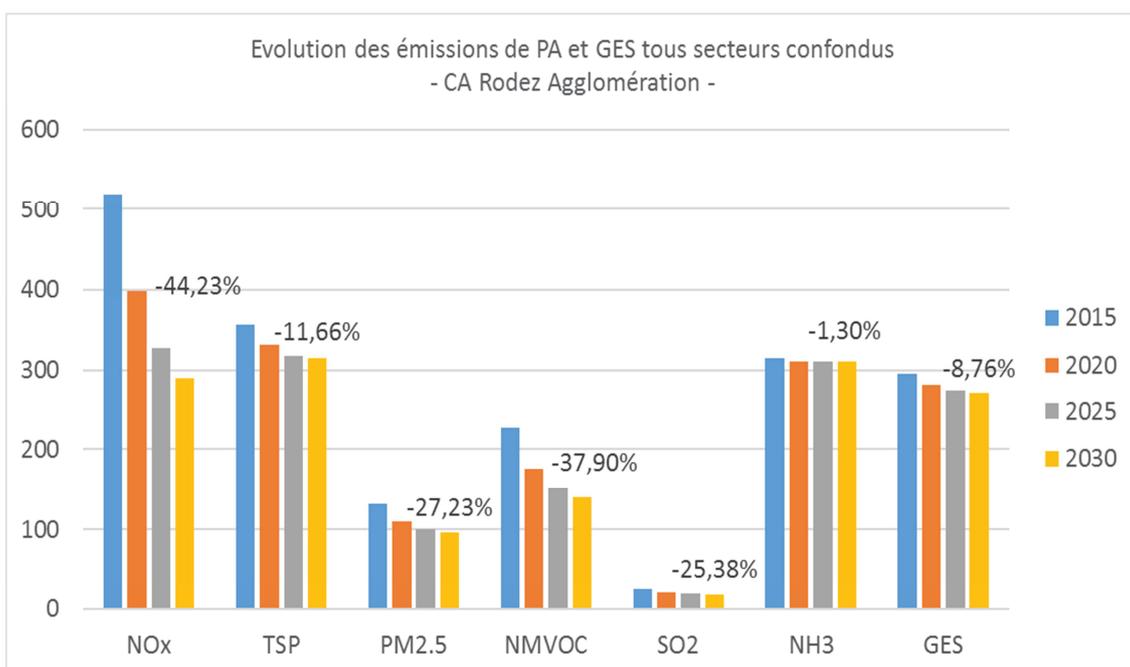
Marielle GUIBBAUD présente ensuite les émissions prospectives qui doivent concourir aux objectifs du PCAET en matière de lutte contre la pollution atmosphérique.

Elle présente les hypothèses et les scénarios utilisés pour ce travail prospectif.

Les émissions prospectives sont calculées par secteur (résidentiel, tertiaire, transport).

Ainsi, on constate une réduction marquée des polluants à suivre sur tous les secteurs et aux échéances prévues dans le décret PCAET :

- Oxydes d'azote/particules: impact évolution trafic routier
- Particules/COV: impact chauffage principalement



Concernant les GES, la méthode d'inventaire comptabilise uniquement les émissions directes de CO₂ (+ CH₄ + N₂O qui sont pris en compte dans le calcul des GES) sur le territoire concerné, donc uniquement les émissions dit scope 1, réellement localisées sur le territoire.

Ainsi, dans le cadre du travail menée sur le PCAET, les objectifs à retenir sont ceux qui ont été présentés lors du comité de suivi du 11 octobre, calculés sur la base de la méthode bilan carbone et tenant compte des trois scopes.

Les réseaux de distribution :

Le décret PCAET prévoit que le diagnostic prévoit la présentation des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur, des enjeux de la distribution d'énergie et une analyse des options de développement de ces réseaux

A ce jour deux conventions ont été signées avec les gestionnaires de réseaux afin de faciliter l'échange d'informations sur ce sujet.

En ce qui concerne le réseau et les possibilités d'absorption, les informations présentes dans le diagnostic sont celles qui ont été fournies dans le cadre de la révision 5 du PLUi, sur la base d'un rapport fourni par RTE.

Ce rapport mentionne qu'un des objectifs du schéma de raccordement est l'ajout d'un nouveau transformateur 225/63 kV de 100 MVA (Méga Volt Ampère) au poste d'Onet-le-Château.

L'évaluation environnementale du PCAET :

La démarche d'évaluation environnementale est un outil d'aide à la décision et à l'intégration environnementale. Le processus doit permettre d'aboutir au plan le moins dommageable pour l'environnement, renforçant ainsi sa sécurité juridique et son acceptabilité sociale.

Un bureau d'études, IDE Environnement, a été missionné pour réaliser ce travail qui se ponctuera de deux étapes :

- La réalisation de l'état initial qui sera remis à la fin du mois de juin 2017
- Le rapport environnemental, analysant l'impact des actions envisagées dans le programme d'actions, qui sera réalisé pour la fin du mois de septembre 2017

Christelle GALTIER propose qu'à l'occasion de la remise de ce rapport, le comité de suivi puisse se retrouver.

Sur la base de ces éléments, l'autorité environnementale (DREAL) sera saisie et disposera d'un délai de 3 mois pour apporter un avis.

La participation du public :

Le projet de PCAET n'est pas un document soumis à enquête publique. Pour autant, de par son caractère relatif à la protection de l'environnement, il doit faire l'objet d'une participation du public (art. 7 de la charte de l'Environnement).

L'article L 123-19 du Code de l'Environnement prévoit les modalités de concertation :

- Information du public : **15 jours**
- Consultation par voie dématérialisée pendant **30 jours** et organisée par Rodez Agglomération
- Le projet de PCAET ne peut être définitivement adopté avant l'expiration d'un délai permettant la prise en considération des observations et propositions déposées par le public et la rédaction d'une synthèse de ces observations et propositions (**4 jours** sauf en cas d'absence d'observations et de propositions)
- Au plus tard à la date de la publication de la décision et **pendant une durée minimale de 3 mois**, l'autorité administrative qui a pris la décision rend publics, par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision

Calendrier :

A l'issue de ces nombreuses modifications, le calendrier de l'élaboration du PCAET est donc modifié en conséquence.

La réunion du comité de suivi est prévue aux grandes étapes de ce calendrier (étoiles rouges dans le diaporama).

Communication :

Dans le cadre de la candidature TEPcv, une action de communication en lien avec le PCAET a été inscrite. Il a

donc été proposé aux élus de Rodez Agglomération de créer un guide sur la lutte contre le changement climatique et la préservation de la qualité de l'air.

Il s'agira de promouvoir les actions du PCAET mais également assurer une sensibilisation des publics incitant le passage à l'action.

Cette communication pourrait poursuivre plusieurs objectifs :

- valoriser l'action portée par Rodez Agglomération et les partenaires qui ont participé à la con-construction du PCAET dans le cadre de la politique menée contre le changement climatique et la pollution atmosphérique

- apporter une information concrète aux usagers sur les actions qui sont menées sur le territoire et leur permettre d'y accéder via un support de communication unique qui relayerait :

- o les **actions menées par Rodez Agglomération** (ex : aides à l'habitat, transports urbains, déchets, commerces, mobilité décarbonnée...) Pour des informations plus détaillées, le guide pourrait renvoyer vers le site internet de Rodez Agglomération ou les guides spécifiques édités

- o les **actions menées par les communes** et qui vont dans le sens du programme d'actions du PCAET : politique zéro phyto...

- o les **actions menées par les partenaires du programme** et qui sont relayées dans le programme d'actions : -10% énergie CCI et CMA, actions menées par la chambre d'agriculture, l'APABA

Cette communication, au-delà d'un outil de promotion de l'action territoriale, serait donc un **support d'information transversal pratique pour les usagers**

La composition de ce guide, estimé à 24 pages en format A5, pourrait être la suivante :

Page 1 : page de Garde : « Lutter contre le changement climatique, un engagement collectif »

Page 3 et 4 : Mot du Président

Page 5 : Sommaire

Page 6 et 7 : Qu'est-ce que le changement climatique ? En quoi nous concerne-t-il tous ?

Page 8 et 9 : Axe stratégique 1 du PCAET : **Une gouvernance partenariale sur le territoire**

Page 10 et 11 : Axe stratégique 2 du PCAET : Les collectivités se sont déjà engagées

Page 12 et 13 : Axe stratégique 3 du PCAET : Pour un développement économique moins carboné

Page 14 et 15 : Axe stratégique 4 du PCAET : Aménager un territoire durable

Page 16 et 17 : Axe stratégique 5 du PCAET : Favoriser une mobilité sobre en carbone

Page 18 et 19 : Axe stratégique 6 du PCAET : Vers un territoire résilient

Page 20 et 21 : Axe stratégique 7 du PCAET : Préserver la qualité de l'air

Page 22 et 23 : Territoire à énergie positive

Page 24 : Logos de l'ensemble des partenaires

Il est proposé aux partenaires qui ont une action concrète et pérenne à l'attention du public (particuliers, entreprises...) puisse le faire mentionner dans le guide.

Les participants au comité de suivi demande à ce que la trame du guide puisse leur être communiquée et que Il est proposé que les actions concrètes des partenaires et des collectivités à intégrer dans le guide soient discutés lors du prochain comité de suivi.

Les partenaires qui souhaitent promouvoir une de leur action sont invités à la communiquer à Christelle GALTIER par mail dans le courant du mois de septembre. Le nombre de signes de l'article leur sera communiqué dès que la première réunion avec le graphiste aura eu lieu. Il est également demandé que les partenaires communiquent leur logo s'ils souhaitent le voir apparaître dans le guide (page 24)

Appel à projet TEPcv :

Christelle GALTIER rappelle que Rodez Agglomération est lauréat de l'appel à projet TEPcv qui a permis de financer à hauteur de 2 millions d'euros d'aides des actions concrètes sur le territoire.

Elle présente les actions portées par Rodez Agglomération et rappelle que les deux conventions de financement sont consultables sur le site internet de Rodez Agglomération :

<http://www.rodezagglo.fr/fr/agglo/pcet/territoire-a-energie-positive.php>

Renaud BARBE (Progress – Régie de Territoire) présente l'action de création des jardins potagers dans les quartiers Politique de la Ville.

Daniel ESTEVE (Service Habitat de Rodez Agglomération) présente le Défi Famille Eco-Watt :

Le principe est simple, réduire la consommation énergétique de son logement en adoptant des éco-gestes.

Pour pouvoir réussir, vous bénéficierez de conseils gratuits d'experts et un kit énergie (thermomètre, wattmètre, guide des éco-gestes...) sera mis à votre disposition.

Formez une équipe (4 à 5 familles) avec vos amis, vos voisins, vos collègues... pour relever ensemble le challenge ou rejoignez une équipe existante. Chaque équipe désignera un capitaine qui sera son coach pour remporter le défi.

Relevez chaque mois votre consommation et constatez le résultat. Les meilleures équipes seront récompensées !!!

Rodez agglomération et l'Espace Info Énergie vous accompagneront tout au long du défi.

Vous pouvez contacter l'équipe du service Habitat :

05.65.73.82.00 ou famille.eco-watt@agglo-grandrodez.fr

Inscrivez-vous dès à présent directement sur le site de Rodez agglomération : www.rodezagglo.fr

Intervention du CPIE du Rouergue :

Le CPIE participe avec l'Université du Mirail à un appel à projet européen « passage de l'idée à l'engagement, donc à l'action ». Pour cela, le CPIE recherche 2 à 4 entreprises qui seraient intéressées pour mettre en pratique concrètement au sein de l'entreprise selon la méthode de la communication engageante. Le CPIE recherche également des habitants résidant dans un même quartier ou un même village pour relever un challenge d'une durée de 18 mois selon la même méthode.

Le détail de ces deux opérations est en pièce jointe.

Demande de Rodez Agglo Habitat :

Dans le cadre de la démarche RSE (Responsabilité sociale et environnementale) de Rodez Agglo Habitat, il est prévu la réalisation de 15 logements bioclimatiques à la Toucade (Rodez), prenant en compte également les notions de mobilités douce).

Rodez Agglo Habitat souhaiterait pouvoir valoriser et promouvoir leur action en l'intégrant dans le plan d'action du PCAET.

Tout en restant en cohérence avec le plan d'actions, et avec l'accord des participants du comité de suivi, il est proposé d'intégrer cette action dans l'axe « Aménager un territoire durable », objectif 12 « Promouvoir un habitat durable et économe en énergie » en utilisant cette action comme un « démonstrateur » d'un habitat économe sur le territoire. Les éco-quartiers pourraient également être valorisés dans cette action.

Suite du calendrier :

Mardi 03 octobre 2017 à 14h: Prochaine réunion du comité de suivi

Rédigé par Christelle GALTIER le 03 juillet 2017

Diffusion : Participants présents, excusés, absents



Réunion plénière
Plan Climat Air Energie du territoire de l'agglomération ruthénoise
Mardi 03 octobre 2017 – 14h30

Présents :

Monique BULTEL HERMENT – Conseillère communautaire déléguée au développement durable et à la démocratie participative

Marie Claude CARLIN – Maire Adjointe à la Ville de Rodez

Monsieur BRALEY – Vice-Président de Rodez Agglomération

Michel FALGUIERES – Elu de la commune de Sébazac Concourès

Robert DIEUDE – Elu de la commune du Monastère

Gilbert PORTAL – DDT12

Renée FARAUT – DREAL

Jérôme LLOBET - ADEME

Marielle GUIBBAUD – ATMO Occitanie

Pierre BAYLE - CLCV

Mickaël SOULIE – Pôle d'équilibre Territorial

Rodolphe MALJEAN – ERDF

Charly ENJALBERT - GRDF

Laurence MARIE – CPIE

Emmanuelle BONNEFOUS – BOSCH

Tin KOJIC – Association de la Jeune Chambre Economique

Cathy BESSIERE – Chambre d'agriculture

Corinne LABIT – Chambre d'agriculture

Pierre JOFFRE – Conseil de Développement Agricole de Rodez Nord

Renaud BARBE – Progress Régie de Territoire

Alain GURRERA - Progress Régie de Territoire

Patrick VEDEL – APABA

Claudie RAYNAL – Confédération Nationale du Logement

Arnaud MANDEMENT – Directeur Général des Services – Rodez Agglomération

Christelle GALTIER – Chargée de mission Développement Durable Rodez Agglomération

Sophie RODOLPHE – Service Déplacements Rodez Agglomération

Aline BOUFFIES – Rodez Agglomération

Chantal VAN DEN ACKER – Rodez Agglomération

Annick BERTHAUD – Rodez Agglomération

Malika BESOMBES – Rodez Agglomération

Absents excusés :

Serge BORIES – Maire Adjoint à la Ville de Rodez

Sylvie LOPEZ - Vice-Présidente de Rodez Agglomération

Michel ALBESPY – Elu de la commune de Druelle Balsac

Francis LAVAL – Elu de la commune d'Olemps

Bruno PERIN – Direction des Politiques Territoriales et du Développement Durable – Rodez Agglomération

Yves VEZINET – Mairie de Rodez

Marie Hélène JULES – CPIE

Carine RUDELLE – Direction départementale des territoires

Jean Loup CANAL – CLCV

Etienne DE PINS-LAUZE – Observatoire Régional de l’Energie en Occitanie
Stéphanie SEJOURNE – Chambre de commerce et d’industrie
Olivier GUIARD – Agence de l’eau Adour Garonne
Bernard PETIT – Réseau Environnement Santé
Estelle POSNIC – Objectif CO2
Bénédicte RIEY – Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée
Hervé SIMONNOT – Directeur Territorial d’ENEDIS
Hubert BLOND – Directeur Territorial de GRDF
Lionel LANTUECH - Lactalis
Monsieur BOMETON – SEM Air 12
Martine BEZOMBES – SEM Air 12
Emmanuel BEAUSSART – SNCF

Daniel ESTEVE – Rodez Agglomération
Sophie CUESTA – Rodez Agglomération
Hélène GOMBERT – Rodez Agglomération
Nicolas CHARLES – Rodez Agglomération
Philippe TRULLA – Rodez Agglomération

Sandra JEANNOT – IDE Environnement

L’ordre du jour de ce comité de suivi était le suivant :

- La présentation du rapport environnemental,
- La réalisation du support de communication

Madame BULTEL HERMENT remercie l’ensemble des partenaires d’être présents à cette réunion qui se déroule concomitamment avec une réunion de la région Occitanie sur l’eau, raison pour laquelle l’assemblée est un peu restreinte pour ce comité de suivi du PCAET.

Rapport Environnemental :

Sandra JEANNOT, du bureau d’études IDE Environnement, présente les conclusions du rapport environnemental relatif au projet de PCAET (présentation en pièce jointe, rapport téléchargeable via une plateforme) :

Les objectifs du PCAET sont clairs et l’ensemble des thématiques environnementales sont abordées

Certains points forts sont mis en avant, notamment :

- la prise en compte de l’adaptation au changement climatique à travers la ressource en eau : gestion du risque d’inondation, impact quantitatif de la ressource en eau éco-responsabilité de l’agglomération (axe stratégique 2)
- L’incidence globale positive sur les sols et l’occupation de l’espace : préservation des milieux naturels et de limitation de l’étalement urbain
- L’incidence positive forte sur les nuisances, les pollutions et la santé humaine : qualité de l’air, gestion des déchets (objectifs 5, 6, 9 et 20)
- L’incidence positive forte sur les milieux naturels et Natura 2000 à travers la prise en compte de la Trame Verte et Bleue (objectifs 10 et 19) ou encore visant la réduction des produits phytosanitaires (objectifs 7 et 19).
- L’Incidence positive indirecte sur le patrimoine : réduction des circulations (donc des nuisances visuelles inhérentes (objectifs 3, 4, 13 et 15), à la limitation de l’étalement urbain (donc à la préservation des paysages (objectif 10) et au développement de la trame verte (objectif 19).

En parallèle, quelques points d’amélioration ont été identifiés et pour lesquels des solutions ont été apportés :

- Sols et l’occupation de l’espace : Point de vigilance pour les parkings relais :
 - **Solution envisagée : Étudier la possibilité de réaliser des parkings perméables (limitant ainsi l’imperméabilisation des sols)**
- Ressource en eau : Point de vigilance pour les jardins partagés :
 - **Solution envisagée : Préciser la démarche Eco-responsable et durable de la gestion des jardins partagés (qui a été oublié dans la rédaction initiale de l’action)**
- Nuisances, pollutions et santé humaine : Point de vigilance pour la gestion des déchets
 - **Solution envisagée : Equiper le parc de véhicules faiblement émetteurs de polluants**

atmosphériques

Le projet de programme d'actions intégrera les mesures envisagées afin de réduire son impact sur l'environnement.

Monsieur VEDEL, APABA, souhaite savoir si le PLU prévoit que les parkings privés soient également réalisés avec un revêtement perméable afin de réduire l'imperméabilisation des sols.

Annick BERTHAUD, Rodez Agglomération – Urbanisme réglementaire, indique que cette mesure n'est pas dans le règlement du PLU. En effet, cette technique n'est pas opportune pour tous les usages. Par ailleurs, les parkings privés sont essentiellement des parkings souterrains qui ne nécessitent pas ce type de revêtement.

Monsieur VEDEL souhaite savoir quel est l'impact de la mesure de l'action de développement de jardins partagés par rapport à une action sur la résorption des fuites d'eau du réseau.

Christelle GALTIER précise qu'effectivement, les jardins partagés ont un faible impact sur la ressource en eau. Néanmoins deux points sont à préciser :

- L'action sur les jardins partagés est essentiellement une action globale sur la question du jardinage et de l'alimentation, abordée par un prisme d'éducation populaire dans les quartiers politique de la ville du territoire. En ce sens, elle a un impact plus global que la seule maîtrise de la ressource en eau mais elle est une action de socialisation dans les quartiers et de modification de comportement. Par ailleurs, les habitants seront sensibilisés aux économies d'eau ;
- Une action spécifique sur la lutte contre les fuites d'eau du réseau (action 6.18.2) est inscrite au plan climat et portée par les gestionnaires des réseaux d'adduction d'eau.

Action de communication :

Rappel du projet :

Dans le cadre de la candidature TEPcv, une action de communication en lien avec le PCAET a été inscrite. Il a donc été proposé aux élus de Rodez Agglomération de créer un guide sur la lutte contre le changement climatique et la préservation de la qualité de l'air.

Il s'agira de promouvoir les actions du PCAET mais également assurer une sensibilisation des publics incitant le passage à l'action.

Cette communication pourrait poursuivre plusieurs objectifs :

- valoriser l'action portée par Rodez Agglomération et les partenaires qui ont participé à la con-construction du PCAET dans le cadre de la politique menée contre le changement climatique et la pollution atmosphérique
- apporter une information concrète aux usagers sur les actions qui sont menées sur le territoire et leur permettre d'y accéder via un support de communication unique qui reliaierait :

*o les **actions menées par Rodez Agglomération** (ex : aides à l'habitat, transports urbains, déchets, commerces, mobilité décarbonnée...) Pour des informations plus détaillées, le guide pourrait renvoyer vers le site internet de Rodez Agglomération ou les guides spécifiques édités*

*o les **actions menées par les communes** et qui vont dans le sens du programme d'actions du PCAET : politique zéro phyto...*

*o les **actions menées par les partenaires du programme** et qui sont relayées dans le programme d'actions : -10% énergie CCI et CMA, actions menées par la chambre d'agriculture, l'APABA*

*Cette communication, au-delà d'un outil de promotion de l'action territoriale, serait donc un **support d'information transversal pratique pour les usagers***

La composition de ce guide, estimé à 24 pages en format A5, pourrait être la suivante :

Page 1 : page de Garde : « Lutter contre le changement climatique, un engagement collectif »

Page 3 et 4 : Mot du Président

Page 5 : Sommaire

Page 6 et 7 : Qu'est-ce que le changement climatique ? En quoi nous concerne-t-il tous ?

*Page 8 et 9 : Axe stratégique 1 du PCAET : **Une gouvernance partenariale sur le territoire***

Page 10 et 11 : Axe stratégique 2 du PCAET : Les collectivités se sont déjà engagées

Page 12 et 13 : Axe stratégique 3 du PCAET : Pour un développement économique moins carboné

Page 14 et 15 : Axe stratégique 4 du PCAET : Aménager un territoire durable

Page 16 et 17 : Axe stratégique 5 du PCAET : Favoriser une mobilité sobre en carbone

Page 18 et 19 : Axe stratégique 6 du PCAET : Vers un territoire résilient

Page 20 et 21 : Axe stratégique 7 du PCAET : Préserver la qualité de l'air

Page 22 et 23 : Territoire à énergie positive

Page 24 : Logos de l'ensemble des partenaires

Il est proposé aux partenaires qui ont une action concrète et pérenne à l'attention du public (particuliers, entreprises...) puisse le faire mentionner dans le guide.

Une première ébauche réalisée par le graphiste est présentée aux membres du comité de suivi.

Ces derniers proposent les améliorations suivantes :

- Changer le titre : S'engager ensemble pour le climat
- Sur la première page, qui propose des solutions pour agir, certains éléments pourront être actualisés en fonction du territoire (retrait des éoliennes, du grand panneau photovoltaïque, rajouter une enfant, retirer un bac à déchet, mettre un bus...)

Il est donc proposé à chaque partenaire de pouvoir mettre en valeur une action concrète et utile pour le grand public.

Pour chacune des parties de la page présentant des exemples d'actions (se référer au document en pièce jointe de ce compte rendu), vous trouverez ci-dessous le nombre de caractères espaces inclus :

- Partie Objectif CO2 : 715 caractères espaces compris
- Partie Bleu Mobilité : 394 caractères espaces compris
- Partie Agglobus : 193 caractères espaces compris
- Partie Mobimipy : 436 caractères espaces compris

Chaque partenaire qui souhaite faire figurer une action dans le guide doit envoyer sa proposition rédigée (avec une photo éventuellement) dans le courant du mois de novembre à Christelle GALTIER, en indiquant dans quelle partie du guide il souhaite le voir positionner.

En fonction du nombre de propositions envoyées, un arbitrage sera réalisé par le comité de suivi en janvier.

Il est également demandé que les partenaires communiquent leur logo s'ils souhaitent le voir apparaître dans le guide (page 24)

Suite du calendrier :

Janvier 2017: Prochaine réunion du comité de suivi

Ordre du jour prévisionnel :

- **Avis de l'autorité environnementale**
- **Communication : choix des actions à mettre dans le guide**
- **Dispositif de participation du public**

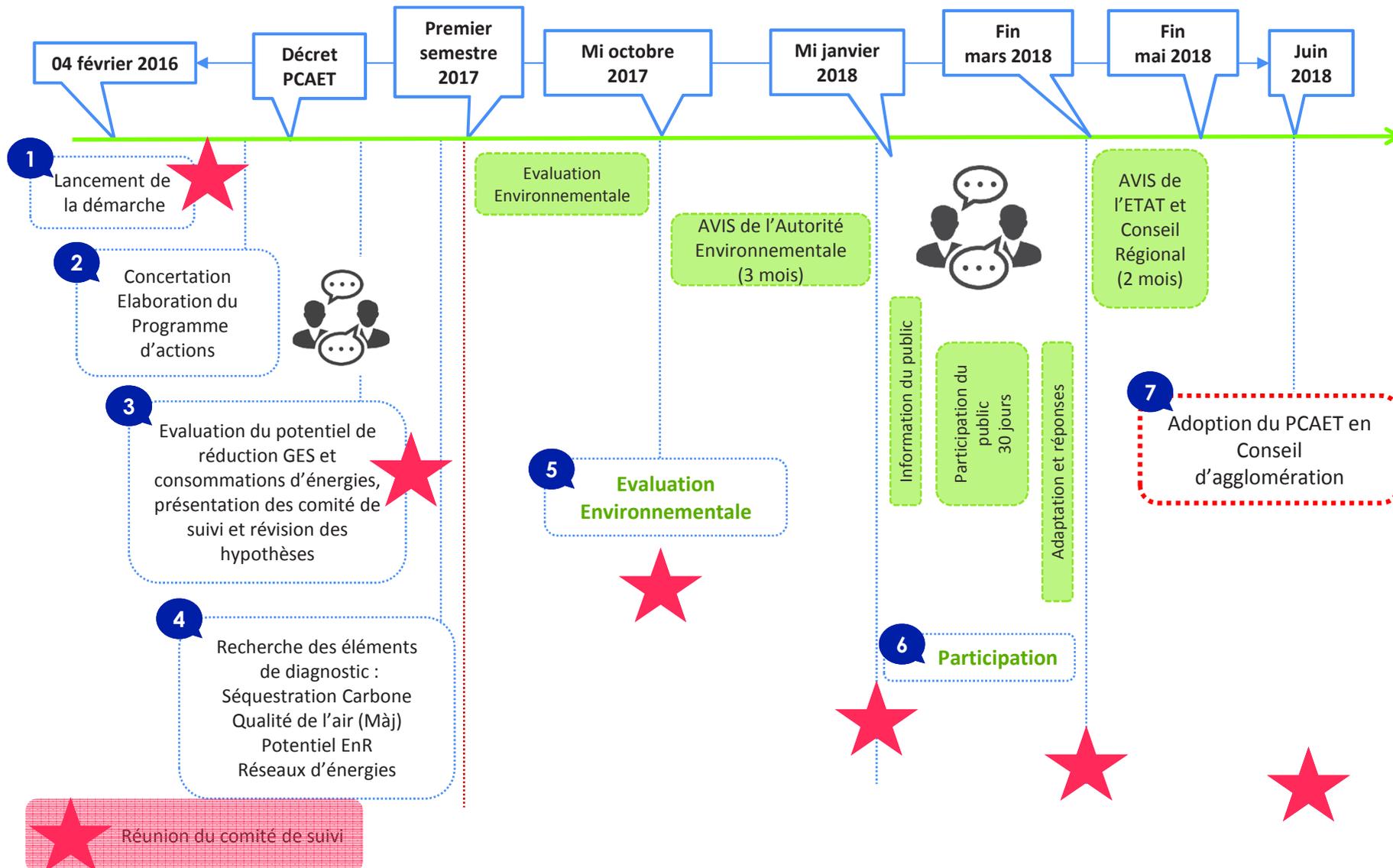
Rédigé par Christelle GALTIER le 16 octobre 2017

Diffusion : Participants présents, excusés, absents



L'élaboration du PCAET

Le calendrier prévisionnel



Liste des organismes représentés au comité de suivi du PCAET du territoire de l'agglomération ruthénoise

Ateliers	Organisme
Acteurs Transversaux	DDT Aveyron
Acteurs Transversaux	DREAL Occitanie
Acteurs Transversaux	ADEME Energie
Acteurs Transversaux	Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée
Acteurs Transversaux	ATMO Occitanie
Acteurs Transversaux	OREMIP
Acteurs Transversaux	Conseil Départemental Aveyron
Acteurs Transversaux	PETR
Acteurs Transversaux	PETR
Acteurs Transversaux	ENEDIS
Acteurs Transversaux	ENEDIS
Acteurs Transversaux	GRDF
Acteurs Transversaux	ENGIE
Acteurs Transversaux	EDF
Acteurs Transversaux	Canopée
Acteurs Transversaux	France Nature Environnement Midi-Pyrénées
Acteurs Transversaux	UFC
Acteurs Transversaux	CLCV
Acteurs Transversaux	OREO
Acteurs Transversaux	CPIE
Acteurs Transversaux	Vice Président de Rodez Agglomération Mutualisation
Acteurs Transversaux	Rodez Agglomération - Direction Générale des services
Acteurs Transversaux	Rodez Agglomération - Direction Politiques Territoriales
Acteurs Transversaux	Rodez Agglomération - Missions Développement Durable
Résidentiel et Aménagement	CAUE
Résidentiel et Aménagement	Rodez Agglomération Habitat
Résidentiel et Aménagement	Pact Aveyron
Résidentiel et Aménagement	Polygone
Résidentiel et Aménagement	Confédération Nationale du Logement
Résidentiel et Aménagement	ADIL / Espace info Energie / ALE
Résidentiel et Aménagement	Syndicat des architectes de l'Aveyron
Résidentiel et Aménagement	Fédération du BTP
Résidentiel et Aménagement	CAPEB
Résidentiel et Aménagement	Vice Président de Rodez Agglomération Urbanisme
Résidentiel et Aménagement	Vice Président de Rodez Agglomération Habitat
Résidentiel et Aménagement	Annick BERTHAUD
Résidentiel et Aménagement	Rodez Agglomération - Service Habitat
Résidentiel et Aménagement	Rodez Agglomération - Service Urbanisme Réglementaire
Résidentiel et Aménagement	Rodez Agglomération - Service Urbanisme Opérationnel
Agriculture, Eau et Alimentation	Chambre d'agriculture
Agriculture, Eau et Alimentation	Comité de développement agricole de Rodez Nord
Agriculture, Eau et Alimentation	Agence de l'Eau Adour Garonne
Agriculture, Eau et Alimentation	Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de Montbazens Rignac
Agriculture, Eau et Alimentation	Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de Montbazens Rignac
Agriculture, Eau et Alimentation	Syndicat Intercommunal d'amenée d'eau potable du Ségala
Agriculture, Eau et Alimentation	Mairie de Rodez - Service de l'Eau
Agriculture, Eau et Alimentation	Association pour le maintien d'une agriculture paysanne
Agriculture, Eau et Alimentation	APABA
Agriculture, Eau et Alimentation	Association Arbres Haies Paysages
Agriculture, Eau et Alimentation	Réseau Environnement Santé
Agriculture, Eau et Alimentation	Progress - Régie de Territoire

Agriculture, Eau et Alimentation	Vice Président de Rodez Agglomération Assainissement
Agriculture, Eau et Alimentation	Vice Président de Rodez Agglomération Déchets
Agriculture, Eau et Alimentation	Rodez Agglomération - Service Prévention des déchets
Agriculture, Eau et Alimentation	Rodez Agglomération - Service Assainissement
Industries et Tertiaires	Chambre des Métiers
Industries et Tertiaires	Chambre de commerce et d'industrie
Industries et Tertiaires	Associaiton Cassiopée (Commerçants)
Industries et Tertiaires	Conseil des entrepreneurs
Industries et Tertiaires	Usine BOSCH
Industries et Tertiaires	Société Fromagère de Rodez - LACTALIS
Industries et Tertiaires	Union des métiers et de l'Industrie de l'Hôtellerie
Industries et Tertiaires	Association de la Jeune Chambre Economique
Industries et Tertiaires	Vice Président de Rodez Agglomération Développement Economique
Industries et Tertiaires	Vice Président de Rodez Agglomération Commerces
Industries et Tertiaires	Rodez Agglomération - Service Commerces
Industries et Tertiaires	Rodez Agglomération - Service Prévention des déchets (économie circulaire)
Mobilités et transports de marchandises	SEM Air 12
Mobilités et transports de marchandises	SNCF
Mobilités et transports de marchandises	Union départemetnale des transporteurs routiers
Mobilités et transports de marchandises	Observatoire Régional des transports
Mobilités et transports de marchandises	Office de Tourisme
Mobilités et transports de marchandises	Conseil Départemental
Mobilités et transports de marchandises	Fédération des associations d'usagers des transports
Mobilités et transports de marchandises	Objectif CO2
Mobilités et transports de marchandises	Vice Président de Rodez Agglomération Transports
Mobilités et transports de marchandises	Vice Président de Rodez Agglomération Tourisme
Mobilités et transports de marchandises	Rodez Agglomération - Service Déplacements et transports
Collectivités	Vice Président.e.s de Rodez Agglomération
Collectivités	Mairie de Rodez
Collectivités	Mairie de La Primaube
Collectivités	Mairie de Sébazac Concourés
Collectivités	Mairie de Druelle
Collectivités	Mairie du Monastère
Collectivités	Mairie d'Olemps
Collectivités	Mairie de Sainte Radegonde
Collectivités	Mairie d'Onet le Château
Collectivités	Rodez Agglomération - Mission Développement Durable
Collectivités	Rodez Agglomération - Service Informatique
Collectivités	Rodez Agglomération - Service Marchés Publics
Collectivités	Rodez Agglomération - Service Transports
Collectivités	Rodez Agglomération - Service Déchets

*Direction Générale
Direction des politiques territoriales
et du développement durable*

*Dossier suivi par Christelle GALTIER
☎ 05.65.73 83 20
☎ 05.65.73 83 10
Email : christelle.galtier@agglo-grandrodez.fr*

V/Ref :
N/Réf (à rappeler) :

Rodez, le

**Objet : Plan Climat Air Energie Territorial
Co-élaboration du programme d'actions**

« Madame, Monsieur... »

Les élus de Rodez Agglomération ont décidé de renforcer, lors de la séance du Conseil de Communauté du 15 décembre dernier, la politique de lutte contre le changement climatique initiée par la collectivité en 2013, en élaborant le futur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ce dernier constitue un projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique et contre la pollution atmosphérique.

C'est un cadre d'engagement pour le territoire qui vise trois objectifs :

- l'atténuation : limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) dont l'objectif de diminution a été fixé à -40% en 2030 ;
- l'adaptation : réduire la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques
- la prévention et la réduction des émissions de polluants atmosphériques.

Dans cette optique, plusieurs ateliers de travail seront réunis dans le courant du premier semestre 2016, dont les thématiques ont été définies en fonction des priorités mises en exergue par le bilan carbone du territoire réalisé en 2015 (consultable sur www.rodezagglo.fr) et qui sont les suivantes :

- Mobilités et transport de marchandises
- Résidentiel et Aménagement
- Industries et Tertiaires
- Agriculture, Eau et Alimentation.

Un cinquième atelier sera consacré à l'exemplarité des collectivités où l'ensemble des communes du territoire seront associées. Le calendrier prévisionnel de ces ateliers est communiqué en pièce jointe de ce courrier.

De par votre activité et votre expérience, votre participation active, ou celle de votre représentant, si vous en êtes d'accord, au groupe de travail « » me semble toute indiquée.

Ces réunions seront l'occasion de faire partager collectivement nos expériences, déjà engagées ou à venir, ainsi que d'en imaginer de nouvelles.

.../...

En préalable, je vous invite à une réunion de partage des résultats du Bilan Carbone du territoire, et des premiers éléments de diagnostics sur la qualité de l'air ainsi que des enjeux qui en découlent pour notre territoire. Ce sera également l'opportunité de vous présenter plus avant la méthodologie et le calendrier d'élaboration du PCAET. Cette réunion aura lieu le :

Jeudi 4 février 2016 à 14h

Salle du Conseil de Rodez Agglomération, 1 Place Adrien Rozier, à Rodez

Je vous remercie par avance de bien vouloir confirmer votre présence à cette première rencontre, par retour de mail (christelle.galtier@agglo-grandrodez.fr), avant le 27 janvier 2016.

Mes services, et plus particulièrement Madame Christelle GALTIER, Chargée de mission Développement Durable (05 65 73 83 20), se tiennent à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Espérant pouvoir compter sur votre implication, je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,



CHRISTIAN TEYSSERE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RODEZ
AGGLOMÉRATION
DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

Direction Générale
Direction des politiques territoriales
et du développement durable

Dossier suivi par Christelle GALTIER
☎ 05.65.73 83 20
☎ 05.65.73 83 10
Email : christelle.galtier@agglo-grandrodez.fr

Madame Carole DELGA
Présidente
Conseil Régional Languedoc Rousillon Midi Pyrénées
Hôtel de Région
22 boulevard du Maréchal Juin
31406 Toulouse Cedex 9

V/Ref :
N/Réf (**à rappeler**) :

Rodez, le 11 FEV. 2016

Objet : Plan Climat Air Energie Territorial
Lancement de la démarche

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous informer, par la présente, de l'engagement de Rodez Agglomération dans l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial, conformément à la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) du 18 août 2015.

Ainsi, le conseil communautaire du 15 décembre 2015 a lancé la démarche d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial dont vous trouverez la délibération en pièce jointe.

Ce programme comprendra également les actions permettant de répondre à l'obligation de réduction des émissions de gaz à effet de serre comptabilisés dans le bilan établi conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 et qui vous a été transmis par mes services le 16 décembre 2015.

Aussi, je vous saurais gré de bien vouloir porter à notre connaissance l'ensemble des informations dont vous disposez, notamment celles relatives à l'application de la loi TECV et au Schéma Régional du climat, de l'air et de l'énergie, afin de mettre notre plan en cohérence.

La Direction des politiques territoriales, et plus particulièrement Madame Christelle GALTIER, Chargée de mission Développement Durable (05 65 73 83 20), se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma parfaite considération.

Le Président,


Christian TEYSSEDE



*Direction Générale
Direction des politiques territoriales
et du développement durable*

*Dossier suivi par Christelle GALTIER
☎ 05.65.73 83 20
☎ 05.65.73 83 10
Email : christelle.galtier@agglo-grandrodez.fr*

**Monsieur le Préfet de Région
DREAL
Cité administrative Bât. G
1 rue de la cité administrative
CS 80002
31074 Toulouse Cedex 9**

V/Ref :
N/Réf (*à rappeler*) :

Rodez, le 11 FEV. 2016

**Objet : Plan Climat Air Energie Territorial
Lancement de la démarche**

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous informer, par la présente, de l'engagement de Rodez Agglomération dans l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial, conformément à la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) du 18 août 2015.

Ainsi, le conseil communautaire du 15 décembre 2015 a lancé la démarche d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial dont vous trouverez la délibération en pièce jointe.

Ce programme comprendra également les actions permettant de répondre à l'obligation de réduction des émissions de gaz à effet de serre comptabilisés dans le bilan établi conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 et qui vous a été transmis par mes services le 16 décembre 2015.

Aussi, je vous saurais gré de bien vouloir porter à notre connaissance l'ensemble des informations dont vous disposez, notamment celles relatives à l'application de la loi TECV et au Schéma Régional du climat, de l'air et de l'énergie, afin de mettre notre plan en cohérence.

La Direction des politiques territoriales, et plus particulièrement Madame Christelle GALTIER, Chargée de mission Développement Durable (05 65 73 83 20), se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma parfaite considération.

Le Président,


Christian TEYSSÈDRE





**Atelier Collectivités Responsables
Plan Climat Air Energie du territoire de l'agglomération ruthénoise
Mardi 16 février 2016**

Présents :

Pierre BESSIERE, Vice-Président de Rodez Agglomération
Sylvie LOPEZ, Vice-Présidente de Rodez Agglomération
Marie Claude CARLIN – Maire Adjointe à la Mairie de Rodez
Guy CATALA- Mairie de Luc La Primaube
Michel FALGUIERE – Maire adjoint à la Mairie de Sébazac
Robert DIEUDE – Mairie du Monastère
Michel ALBESPY – Mairie de Druelle

Yves VEZINET – Service Développement Durable Mairie de Rodez
Yves PAGES – Mairie de Sébazac

Bruno PERIN – Directeur des Politiques Territoriales et du Développement Durable – Rodez Agglomération
Christelle GALTIER – Chargée de mission Développement Durable Rodez Agglomération
Thibault OCTAVIE – Service Déplacements Rodez Agglomération
Sophie CUESTA – Service Valorisation des déchets Rodez Agglomération
Aline BOUFFIES – Secrétariat Général Rodez Agglomération
Vincent VILLALBA – Service des Marchés publics Rodez Agglomération
Philippe TRULLA – Service Informatique Rodez Agglomération
Chantal VAN DEN ACKER – Service Logistique Rodez Agglomération

Absents excusés :

Serge BORIES – Maire Adjoint à la Mairie de Rodez
Hélian CAVALIE – Mairie de Rodez
Mélanie FESSART – Service Valorisation des déchets Rodez Agglomération
Laure COMMANDRE – Service Marchés publics Rodez Agglomération

Christelle Galtier remercie l'ensemble des participants de leur présence à cet atelier.

Elle rappelle le double objectif qui est poursuivi :

- Elaborer les actions du prochain Plan Climat Air Energie Territorial qui permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'institution Rodez Agglomération et son adaptation au changement climatique ;
- Envisager leur reproductibilité dans les communes membres de Rodez Agglomération afin de valoriser les actions déjà mises en œuvre et de les mutualiser afin qu'elles puissent profiter à l'ensemble des collectivités dans une logique de réduction des consommations d'énergie et par conséquent d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

PCET de Rodez Agglomération :

Il est procédé à la présentation (voir document en pièce jointe) des 20 actions actuellement inscrites dans le PCET actuel et répartie en deux grandes catégories :

- 10 actions sont répertoriées au titre des compétences mises en œuvre par la collectivité : Urbanisme, Habitat, Mobilités, Assainissement, Déchets
- 10 actions sont répertoriées au titre du patrimoine de la collectivité, des mobilités (déplacements professionnels et domicile travail), de la commande publique, de l'évaluation et de la stratégie d'amélioration continue, et de sensibilisation.

Sur l'ensemble des actions menées :

- on constate une baisse des émissions de gaz à effet de serre de 14% entre 2011 et 2014.
- baisse supérieure aux objectifs fixés dans l'élaboration du PCET (-13% entre 2011 et 2014).

L'ensemble des actions est en cours d'évaluation intermédiaire afin de définir quelles actions seront reportées dans le futur PCAET, en fonction de leur efficacité.

Sur les actions relatives au patrimoine bâti :

- difficulté de mise en œuvre des actions, alors que ce sont celles-là qui permettent d'obtenir les plus d'économies d'énergie (et également financières) en raison de l'absence d'un économe des flux dans les services de Rodez Agglomération.

Sur les projets d'actions au titre de la commande publique :

- le service marchés publics de Rodez Agglomération a proposé, début octobre 2015, dans le cadre du renouvellement de son marché d'insertion et de qualification (actuellement détenu par la Régie du territoire), l'intégration des communes membres à ce marché via un groupement de commande,
- l'objet de ce marché est l'insertion et la qualification de personnes en difficulté d'accès à l'emploi,
- les communes de Druelle, Sébazac et Rodez se sont montrées intéressées par la démarche.

Vélos à assistance électrique :

Madame Lopez (Maire d'Olemps) fait part de l'intérêt de la commune à propos de l'acquisition des vélos électriques et demande s'il n'est pas possible d'envisager un groupement de commande.

Retour d'expérience de la ville de Rodez sur la gestion de l'énergie :

A l'issue de la présentation, Yves Vézinet, économe des flux à la Mairie de Rodez, présente le bilan énergétique des sites de la ville de Rodez de 2007 à 2014. (voir document en pièce jointe)

De nombreux participants soulignent les anomalies sur les factures, notamment celles relatives au gaz. Yves Vézinet précise que si un tel cas se produit, il met le site sous surveillance pour détecter les anomalies éventuelles ou des erreurs de facturation.

Débat sur l'éclairage public :

L'éclairage public concerne près de 40% de la facture énergétique des communes.

Yves Vézinet (économe des flux de la ville de Rodez) précise :

- la mise en place d'horloge astronomique a permis **d'économiser 7% sur la facture** de la Ville de Rodez.

Monsieur Catala (Luc La Primaube) précise :

- les rues adjacentes aux rues principales sont dans la communes sont éteintes de 23h à 5h du matin, ce qui a permis une **économie de 23%**,
- seuls les ronds-points sont éclairés par des LEDs sur petit mât.

Madame Lopez (Olemps) indique :

- l'éclairage public de sa commune est éteint même dans les rues principales,
- l'été, il n'y a pas de rallumage en fin de nuit,
- les nouveaux lotissements sont systématiquement équipés d'un éclairage public à base de LED
- la commune a mis en place l'arrêt automatique de l'éclairage dans certains bâtiments communaux quand ils ne sont pas éclairés.

Madame Carlin (Rodez) regrette que le quartier de Bel Air soit autant éclairé, tel un « second aéroport ».

Monsieur Dieude (Le Monastère, Vice président du SIEDA) précise :

- l'utilisation des LED permet de diminuer **la consommation énergétique de 90%**. En effet, avec 10% de la consommation énergétique, une LED peut éclairer comme l'équivalent d'une consommation de 50% d'une ampoule sodium,
- autour de l'école de la commune, un éclairage à détection de mouvement est prévu.

➤ **Sur la question dense de l'éclairage public, il est proposé d'organiser une rencontre rapide pour échanger. Un sondage dématérialisé sera envoyé aux participants afin de leur proposer plusieurs dates avant la fin du mois de mars.**

Déchets :

En ce qui concerne les déchets, Sophie Cuesta (Rodez Agglo) présente les possibilités offertes aux communes pour les accompagner dans la réduction de leurs déchets :

Il s'agit d'un accompagnement au cas par cas, technique et juridique qui porte sur l'ensemble des flux de déchets générés par la collectivité : identification des flux les plus générateurs de déchets, propositions de pistes d'actions, sensibilisation de l'ensemble du personnel de la collectivité ...

On peut citer notamment l'accompagnement sur :

- la réduction du gaspillage alimentaire dans les cantines et des interventions en classe avec l'agrément de l'éducation nationale
- les manifestations en faveur des déchets et l'équipement en gobelets réutilisables
- la réduction des papiers bureautiques
- le compostage (cimetière ...)

Une collecte séparative du papier sera opérationnelle à partir du 1^{er} mars et sera prochainement proposée aux Mairies.

Gestion technique centralisée (GTC) :

Madame Lopez (Olemps) précise :

- la mise en place de la GTC permet également une **meilleure régulation des consommations d'énergie**.

Monsieur CATALA (Luc La Primaube) précise :

- certains bâtiments ne sont utilisés que quelques heures par jour et que pour veiller aux températures de confort il convient d'en avoir les moyens.
- avoir des contrats de maintenance performants peut **permettre des économies d'énergie**, pas forcément des économies financières mais au moins des économies d'énergie.

Dématérialisation :

La commune d'Olemps (la maternité de Rodez était fermée en 1981, les naissances avaient lieu à Olemps) a numérisé l'ensemble des actes d'état civil permettant de procéder aux demandes et d'y répondre de façon dématérialisée.

Rodez Agglomération a d'ores et déjà procédé à la dématérialisation des dossiers de ces instances Conseil et Bureau. La prochaine étape consistera à la dématérialisation des dossiers des Commissions.

Bio dans les cantine :

Madame Carlin (Rodez) informe :

- les cantines de Rodez sont alimentées en bio depuis 2008 dans le cadre d'un programme intitulé Manger mieux, manger bio, qui privilégie la fourniture de produits locaux et la qualité des aliments sélectionnés.
- néanmoins, elle relève que la faiblesse du tissu agricole local bio et maraîcher ne permet de répondre à la demande.
- l'association « Soliterre » assure la sensibilisation et la formation sur ce sujet.

Qualité de l'air :

Madame Carlin (Rodez) rappelle le travail et la sensibilisation qui avaient été menés avec le personnel d'entretien sur l'utilisation des produits d'entretien et de leur impact sur la qualité de l'air intérieur

Chantal Van Den Acker (Rodez Agglo) précise :

- une formation avait été dispensée au personnel des équipes d'entretien des sites par le médecin préventeur,
- à la suite de cette intervention, des choix dans les achats plus respectueux de la santé des utilisateurs ont été faits (intégration de normes dans les cahiers des charges).

Mutualisation des pratiques :

Monsieur Bessière (VP Mutualisation) précise que dans la réflexion sur la mutualisation :

- il faut partir du constat que les champs à investiguer sont nombreux,
 - que de nouvelles fonctions sont à développer,
 - par ailleurs, il trouve intéressant d'appliquer un indicateur « gaz à effet de serre » qui serait un critère de décision dans les projets de mutualisation.
- **Sur la création d'un réseau d'échange entre les communes et Rodez Agglomération, un consensus très large approuve cette proposition.**

En ce qui concerne les idées d'actions qui pourraient alimenter le futur PCAET, il est proposé que chaque participant puisse les faire parvenir par mail à Christelle Galtier (christelle.galtier@agglo-grandrodez.fr) afin que des propositions de plans d'actions puissent être proposées aux participants à l'atelier.

Date du prochain atelier Collectivités Responsables du PCAET :

Atelier Collectivités
(Réservé aux collectivités)
Mardi 12 avril 2016 à 14h

Rédigé par Christelle GALTIER le 23 février 2016
Diffusion : Participants présents, excusés, absents



Atelier Mobilités et Transports de marchandises
Plan Climat Air Energie du territoire de l'agglomération ruthénoise
Mardi 8 mars 2016

Présents :

Marie Claude CARLIN, Marie Adjointe – Ville de Rodez
 Martine BEZOMBES – SEM AIR 12
 Frédéric DOMENGE – Union départementale des transporteurs routiers (UDTR)
 Eric BOUSSAGUET – Conseil départemental de l'Aveyron – Service Transports
 Mickaël SOULIE - PETR
 Rodolphe MALJEAN - ERDF
 Didier LASCOUMES - CLCV
 Simon CAYLA - CLCV

Estelle POSNIC – Chargée de mission « Objectif CO2 » GTP31

Christelle GALTIER – Chargée de mission Développement Durable Rodez Agglomération
 Thibault OCTAVIE – Chargé de mission Déplacements Transports Rodez Agglomération

Absents excusés :

Hervé SIMONNOT – ERDF
 Raymond LAURENS – DDT
 Christian BRUGIE – DDT
 Patrick VIGNON – DDT
 Véronique TATRY – ADEME
 Florence TAILLEFER – Office de Tourisme
 Suzanne SOUBRENIE BORDERT – Observatoire Régional des Transports
 Jean François BOUTONNET – Canopée
 Marie Hélène JULHES - CPIE

L'objectif de cet atelier est :

- de recenser les actions qui existent déjà sur le territoire en lien avec les économies d'énergies,
- de les valoriser, afin de pouvoir les référencer dans le futur PCAET
- d'imaginer des nouvelles actions à inscrire dans le futur programme d'actions, dans une démarche partenariale.

Les émissions de Rodez Agglomération ne représentant que 3,5% des émissions totales du territoire, la collectivité ne peut, pour obtenir des résultats efficaces en termes de réduction des émissions de GES (Rappel loi TEPcv : - 40% en 2030), agir seule.

Christelle GALTIER procède à la présentation des éléments de diagnostic relatif au bilan carbone (voir diaporama en pièce jointe)

A retenir :

- Les déplacements de personnes représentent 95 000 tCO₂e, soit 26% des émissions de GES du territoire (1^{ème} poste dans le bilan total)
- Les transports de marchandises représentent 28 600 tCO₂e, soit 6% des émissions de GES du territoire (8^{ème} poste dans le bilan total)
- **Ces deux secteurs représentent 1/3 du bilan total des émissions. L'enjeu sur ces deux secteurs doit donc être traité dans le Plan Climat Air Energie Territorial.**

Les constats sont donc les suivants :

- Un manque de connaissance des habitudes de déplacements sur le territoire (personnes et marchandises)
- Une baisse de 25% de la fréquentation à la gare de Rodez depuis 2010
- Un phénomène de migration pendulaire : 25 000 véhicules/jour liés aux actifs
- Une concentration des activités économiques sur Rodez qui contraint les déplacements

L'action actuellement inscrite au Plan Climat Energie actuel, qui considère le patrimoine de la collectivité Rodez Agglomération (Mobilier et Immobilier) ainsi que les compétences mise en œuvre sur le territoire, intitulée « Action 1.7 : Favoriser l'intermodalité des transports », avait pour objectif d'accroître l'attractivité des modes alternatif à la voiture individuelle. Cette action devait notamment permettre :

- De faciliter l'accès aux offres existantes
- D'améliorer les offres et de développer des offres complémentaires (parking vélos, aires covoiturage, parking relais...)
- Poursuivre le développement de la billettique interopérable.

En termes de résultat sur cette action :

- Nombre de titres vendus en tarification combinée (2014) : 7352 titres vendus en 2014 à 9 204 titres en 2015
- Sur l'intermodalité : entre 2014 et 2015, + 25%
- Objectif : augmenter de 10% la fréquentation des bus du service régulier ordinaire
- Résultat : fréquentation sur le réseau Agglobus en hausse de 88% entre 2011 et 2014 (1,241 kgCO2e/passager en 2011 à 0,782 kg CO2e/passager en 2014)

A la suite de cette partie de la présentation, un débat s'ouvre sur différentes thématiques :

Sur les transports ferroviaires :

Au regard de la baisse de fréquentation de la gare de Rodez, la CLCV évoque certains freins notamment le coût des billets et les horaires qui sont peu adaptés aux déplacements domicile-travail.

Frédéric Domenge souligne également que les services de la SNCF sont aujourd'hui fortement concurrencés par la pratique du covoiturage.

Sur les parcs relais :

L'objectif pour réduire la place de la voiture en ville est de permettre aux usagers de laisser leur véhicule à l'entrée de l'agglo.

Thibault Octavie précise que 3 parcs relais sont actuellement envisagés : Olemps pour le sud de l'agglo (en cours de réalisation), Saint Marc pour le nord de l'agglo et Calcomier pour l'ouest de l'agglo. Leur rôle sera justement de répondre à cet objectif dans la mesure où les usagers peuvent ensuite prendre le bus pour se rendre à Rodez. Néanmoins, si Rodez Agglomération assure l'aménagement des parcs relais, ce sont les communes qui doivent mettre à disposition le terrain.

En ce qui concerne le projet de Calcomier, la première étude utilisant la partie du terrain la moins favorable topographiquement afin de ne pas compromettre d'autres projets, ne semble aujourd'hui pas pertinente car l'aménagement du parc-relais se chiffrerait à 2 millions d'euros pour un parc relais de 200 places environ. Une autre alternative est donc actuellement recherchée.

Enfin, Monsieur Domenge souhaite savoir si le parking relais de la gare est utilisé.

Thibault Octavie répond qu'il est essentiellement utilisé par les résidents du quartier ou les clients des commerces situés à proximité et que son emplacement, déjà trop proche du centre-ville, n'est pas incitatif à l'utilisation des transports en commun. M. Domenge propose que soit mis en place un panneau d'information sur site, pour inciter à son utilisation.

Réduction de la vitesse en ville :

La CLCV pense que pour réduire l'utilisation de la voiture en ville, il convient de mettre des contraintes à son utilisation.

Madame Carlin précise que la municipalité de Rodez va restreindre la vitesse de circulation à 30km/h. Cette mesure permettra de réduire la dangerosité des accidents de la route. Cette mesure n'aura pas forcément d'impact sur la préservation de la qualité de l'air. Elle permettra cependant de fluidifier la circulation dans la ville.

En terme de qualité de l'air, une étude de 2010 réalisée par l'ORAMIP précise que ??????

Monsieur Domenge demande si cette mesure va permettre de réduire le bruit de la circulation.

Thibault Octavie répond que la source majeure de bruit provient du contact entre les pneumatiques et la

chaussée même à faible vitesse. L'action sur les pneumatiques étant limitée, l'enjeu doit se porter sur l'optimisation des revêtements de chaussées.

Sur les circulations douces :

Mickaël SOULIE souligne la difficulté de se déplacer à vélo dans la ville. En effet, ce mode de déplacement demande un effort physique important, alors que les aménagements urbains ne sont pas formalisés.

Thibault Octavie précise que Rodez Agglomération a la compétence pour établir le schéma d'agglomération des circulations douces. La réalisation des circulations douces est à la charge des communes, l'agglomération participe à la réalisation de celles inscrites au schéma.

Madame Carlin évoque le projet de piste cyclable débutant à Bourran pour finir à la place d'Armes. Ce projet devrait être phasé avec la fin des travaux de l'Avenue Victor Hugo.

Sur les vélos à assistance électrique :

Le sujet des vélos électriques, mieux adaptés à la topographie du territoire, est abordé.

Madame Carlin précise que la Ville de Rodez avait organisé les Etats Généraux du vélo. Suite à cela, la Ville de Rodez finançait aux particuliers une partie de l'acquisition d'un vélo à assistance électrique. Néanmoins, n'ayant pas la certitude que ces vélos étaient bien utilisés pour réduire l'usage du véhicule individuel dans la ville, le dispositif n'a pas été reconduit.

Christelle Galtier évoque un dispositif mis en place par la Ville de Pau qui loue des vélos à assistance électrique pour 120 euros par an (80 euros pour les étudiants).

Sur les pôles multimodaux :

Monsieur Domenge met en avant la réussite de la mise en service des pôles multimodaux qui a permis de réduire le nombre de car scolaire en centre-ville de Rodez. Il rappelle l'intitulé de la campagne de communication qui a accompagné ce lancement « Pour que Rodez respire ».

Sur la communication :

La méconnaissance des différentes possibilités d'utiliser les transports en commun est mise en exergue. En effet, le transport à la demande, la centrale de mobilité, la possibilité pour le grand public d'utiliser les services de transport scolaire ou les lignes régulières du conseil départemental sont des dispositifs peu connus du public.

Monsieur Domenge précise qu'à Millau, une communication récurrente est faite sur ses possibilités et que la fréquentation de ses services s'en ressent positivement. Egalement, le journal de la communauté de communes en parle dès qu'un numéro paraît. Cela permet de « faire savoir » de manière continue l'offre mise à disposition des usagers.

- **L'ensemble de ces mesures ne peuvent être envisagées que dans le cadre d'une approche globale des déplacements.**

Frédéric Domenge et Estelle Posnic présentent le dispositif « Objectif CO2 » (Voir diaporama en pièce jointe)

Le dispositif complet est disponible sur le site du Ministère de l'environnement : [ICI](#)

Il s'agit d'un engagement des transporteurs.

Le ministère de l'Ecologie et l'ADEME ont lancé avec les organisations professionnelles du transport une charte d'engagements volontaires de réduction de CO2, dite « Charte objectif CO2 ». Cette action s'inscrit dans le cadre du Grenelle de l'environnement et concerne les transports routiers de voyageurs et de marchandises. L'objectif est de fournir aux transporteurs des outils d'accompagnement à la mise en place d'actions permettant aux entreprises la réduction de leurs consommations et donc la réduction des émissions en CO2. Pour les aider à accomplir les 4 étapes clés (état des lieux, diagnostic CO2, définition du plan d'actions et mise en œuvre du plan d'actions sur 3 ans), les entreprises peuvent être accompagnées par un prestataire externe. Cette prestation est subventionnable en partie par l'ADEME et la Région Midi-Pyrénées. Les plans d'actions sont développés sur quatre axes : le véhicule, le conducteur, le carburant, l'organisation des flux et le management. Ils permettent de proposer des solutions techniques, organisationnelles et comportementales.

22 entreprises en Midi-Pyrénées sont signataires de la charte « Objectif CO2 » sur une cible de 600 entreprises (450 transporteurs de marchandise et 150 transporteurs de voyageurs)

Frédéric Domenge précise qu'un tassement est constaté depuis deux ans. En effet malgré le côté vertueux de la démarche, le dispositif se heurte aux réalités économiques de terrain des professionnels. Egalement, de plus en plus de transporteurs de marchandises substituent les poids lourds par des véhicules utilitaires légers qui ne sont pas soumis à la charte et multiplient les véhicules sur les routes.

Egalement, en ce qui concerne le transport de personne, Frédéric Domenge regrette que la partie environnementale ne soit pas plus prise en compte dans les cahiers des charges des donneurs d'ordre public. En

effet, sans que le critère soit discriminatoire, réserver une dizaine de points sur cent dans les notations des prestataires permettrait de renforcer le dispositif et d'inciter les transporteurs à s'y inscrire.

Estelle Posnic précise également qu'un label a été mis en place le 01/01/2016 pour valoriser les résultats des entreprises qui se sont engagées dans la démarche.

Sur la livraison du dernier kilomètre :

Monsieur Domenge a communiqué un guide sur la logistique urbaine qui aborde notamment les actions sur la livraison du dernier kilomètre.

<http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/6849-logistique-urbaine-agir-ensemble.pdf>

Sur la qualité de l'air :

67% des émissions d'oxyde d'azote proviennent du secteur des transports.

Agir sur le trafic routier permet donc de diminuer les émissions d'oxydes d'azote mais également de particules en suspension.

La part de l'usure et du réenvol correspond à 68% des particules de PM10 (particules en suspension).

Rodez Agglomération, par une convention de partenariat avec l'Observatoire Régional de l'Air, va suivre pendant 6 ans les polluants atmosphériques afin d'améliorer la connaissance sur le territoire.

Mickaël SOULIE demande s'il est possible de connaître la baisse de CO2 pour 1 euro investit dans une action.

Estelle POSNIC précise que l'ADEME doit être en mesure de fournir ces éléments.

A l'issue de ce premier atelier, de nombreuses pistes de réflexion sont possibles pour l'élaboration du PCAET sur le volet mobilité :

- **Communiquer sur les offres existantes de transport alternatif à la voiture**
- **Identifier et organiser les flux de marchandises (notamment « dernier kilomètre »)**
- **Accompagner les entreprises locales dans la réalisation de PDE ou PDIE (Plan de Déplacement Inter-Entreprises)**
- **Mettre à jour le schéma d'agglomération des modes doux dans l'optique d'assurer la continuité des pistes cyclables à l'échelle de l'agglomération et de sécuriser les parcours pour favoriser la pratique du vélo des habitants et des touristes**
- **Organiser les transports en lien avec la politique d'aménagement**
- **Maintenir des services de proximité (commerce, poste...) pour limiter l'usage de la voiture dans les zones rurales ;**
- **Communiquer sur les alternatives à la voiture individuelle auprès des touristes (train, co-voiturage...)**
- **Développer l'adhésion des transporteurs (personnes et marchandises) à la Charte CO2**
- **Développer la mobilité dé-carbonée**

Comme pour l'ensemble des ateliers, les thématiques travaillées sont transversales et il conviendra de bien faire apparaître les liens dans le document final.

Christelle GALTIER propose donc, au vu de ces éléments, de commencer une ébauche de fiches actions et de les proposer à l'ensemble des participants de l'atelier pour les valider et également définir les partenariats et les maîtres d'ouvrage des actions, certaines étant déjà existantes.

Il sera également recherché le potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre en fonction des actions et des indicateurs pourront être proposés.

Ces éléments seront donc communiqués aux membres du groupe de travail par courrier électronique pour échanger sur les propositions faites.

Date du prochain atelier du PCAET :

Atelier Mobilités et Transports de Marchandises

Mardi 10 mai 2016 à 14h

Rédigé par Christelle GALTIER le 09 mars 2016

Diffusion : Participants présents, excusés, absents



Atelier Résidentiel t Aménagement
Plan Climat Air Energie du territoire de l'agglomération ruthénoise
Mardi 15 mars 2016

Présents :

Dominique JACOMET - CAUE
 Stéphane BULTEL – Rodez Agglomération Habitat
 Benoît SIRVAIN - Rodez Agglomération Habitat
 Laurie BOURGADE - Polygone
 Karine CAPPELLE - PETR
 Rodolphe MALJEAN - ERDF
 Patricia SICRE – ADIL/Espace Info Energie
 Raymond LAURENS – DDT
 Patrick VIGNON - DDT
 Pierre BAYLE – CLCV
 Jean-Loup CANAL - CLCV

Christelle GALTIER – Chargée de mission Développement Durable Rodez Agglomération
 Annick BERTHAUD – Urbanisme réglementaire – Rodez Agglomération
 Malika BESOMBES – Urbanisme opérationnel – Rodez Agglomération
 Daniel ESTEVE – Habitat – Rodez Agglomération
 Mylène BRONQUART – Rodez Agglomération

Absents excusés :

Florence CAYLA – Vice-Présidente de Rodez Agglomération
 Hervé SIMONNOT – ERDF
 Martine SALES – PACT AVEYRON
 Christian BRUGIE – DDT
 Emmanuel DAVID - ADEME
 Véronique TATRY – ADEME
 Jean François BOUTONNET – Canopée
 Marie Hélène JULHES - CPIE
 Baptiste GROS – Services Techniques – Rodez Agglomération
 Bruno PERIN – Politiques Territoriales – Rodez Agglomération

L'objectif de cet atelier est :

- de recenser les actions qui existent déjà sur le territoire en lien avec les économies d'énergies,
- de les valoriser, afin de pouvoir les référencer dans le futur PCAET
- d'imaginer des nouvelles actions à inscrire dans le futur programme d'actions, dans une démarche partenariale.

Les émissions de Rodez Agglomération ne représentant que 3,5% des émissions totales du territoire, la collectivité ne peut, pour obtenir des résultats efficaces en termes de réduction des émissions de GES (Rappel loi TEPCv : - 40% en 2030), agir seule.

Christelle GALTIER procède à la présentation des éléments de diagnostic relatif au bilan carbone (voir diaporama en pièce jointe)

A retenir :

- Le résidentiel représentent 71 400 tCO₂e, soit 20% des émissions de GES du territoire (2^{ème} poste dans le

bilan total)

- La construction représente 8 800 tCO₂e, soit 2% des émissions de GES du territoire (9^{ème} poste dans le bilan total)
- **Ces deux secteurs représentent plus de 20% du bilan total des émissions. L'enjeu sur ces deux secteurs doit donc être traité dans le Plan Climat Air Energie Territorial.**

Les enjeux sont donc les suivants :

Résidentiel :

- o 13 % des ménages en situation de précarité énergétique en 2008 (OREMIP)
- o Forte dépendance électrique : 45 % des moyens de chauffage
- o Fioul (37% des GES) principalement présent dans les logements individuels construits avant 1975 des communes les plus rurales

Aménagement :

- o Limiter l'impact lié à l'aménagement du territoire
- o Améliorer la qualité et la performance du cadre bâti
- o Articuler le développement urbain et les mobilités

Plusieurs actions sont actuellement inscrites au Plan Climat Energie actuel, qui considère le patrimoine de la collectivité Rodez Agglomération (Mobilier et Immobilier) ainsi que les compétences mise en œuvre sur le territoire.

Daniel ESTEVE et Mylène BRONQUART présentent l'action 2.1 : « Lutter contre la précarité énergétique dans l'habitat », qui avait pour objectif :

- De repérer 400 ménages en situation de précarité énergétique dans le cadre du PIG et de l'OPAH-RU
- La rénovation thermique de 200 logements occupés par leur propriétaire
- D'améliorer l'efficacité thermique de 150 logements dans le parc social public (atteindre la classe C)

En termes de résultat sur cette action :

- **Etat d'avancement de l'action sur le parc privé :** Le repérage n'a pas été organisé. Les propriétaires se sont « manifestés » directement auprès de la collectivité pour constituer leur dossier de demande de subvention.
- **Nb de contacts important :** 300 ménages.
- **Logements ayant fait l'objet d'une amélioration thermique :** (dossiers agréés au 31/12/2015) : 153 logements
- **Bilan année 2 (2015) :**
- Le gain énergétique moyen est de 40%, soit supérieur de 15 points à celui exigé. Le gain énergétique médian est de 32%
- L'étiquette énergétique avant travaux est F, elle passe à D après travaux.
- Avant travaux, la part des logements à forte émission de GES (G à E) est de 70%. Après travaux, elle passe à 45%.
- Les trois premiers postes de travaux réalisés sont l'installation d'un système de ventilation (86%), le changement des fenêtres (76%) et l'isolation des combles (57%).
- 62% des demandes portaient notamment sur le changement de production de chauffage. Seulement 14% ont choisi de changer de type d'énergie à cette occasion. Les logements sont majoritairement chauffés au gaz et ils le restent après travaux.
- **Etat d'avancement sur le parc public :**
- **La rénovation thermique des logements du parc social public :** 173 logements ont été rénovés depuis 2013
- 38 % du parc locatif social public, classé en étiquette C en 2015.
-

Annick BERTHAUD présente l'action 2.2 : « Intégrer des critères énergétiques dans les opérations d'aménagement », qui avait pour objectif :

- Concevoir des quartiers durables et inciter les aménageurs à s'orienter vers un urbanisme durable, économe en énergie pour les habitants
- Améliorer la gestion des ressources (énergie, des consommations d'eau...)
- Mettre en place des préconisations pour lutter contre l'étalement urbain et répondre à la mixité des

fonctions urbaines

- Diminuer les déplacements motorisés pour les besoins de consommation courante
- Localiser les projets d'aménagement près des zones à géographie préférentielle et des modes de déplacements alternatifs

En termes de résultat sur cette action :

- Intégration de critères environnementaux dans les documents d'urbanisme
- Projets ayant fait l'objet d'un diagnostic préalable EnR
- Part des projets d'aménagement qui ont mis en œuvre des prescriptions de critères énergétiques:
 - En 2014 : 1 PC sur 189 délivrés (soit 0,05% des dossiers autorisés)
 - En 2013 : 0 sur 212 délivrés
 - En 2012 : 0 sur 329 délivrés

- **Il est relevé sur cette action la difficulté de mise en œuvre de l'évaluation, notamment suite à l'absence de la disponibilité de données adéquates pour procéder au calcul des indicateurs. Ce constat pose la question de la définition d'indicateurs dont le calcul est réalisable avec les éléments disponibles, dès l'élaboration du dispositif d'évaluation.**

Annick BERTHAUD présente l'action 2.3 : « Prendre en compte le potentiel d'énergies renouvelables dans les documents d'aménagement », qui avait pour objectif, sur la base d'une étude sur le potentiel Enr :

- Intégrer et promouvoir le développement d'énergies renouvelables au PLU
- Intégrer la dimension préservation des ressources dans le document d'urbanisme
- Anticiper la cohabitation habitat traditionnel / paysages de qualité et énergies renouvelables
- Réduire la dépendance du territoire face aux énergies fossiles et limiter les émissions de gaz à effet de serre

En termes de résultats sur cette action :

- Développement de projets ENR au regard du règlement et du zonage du PLU
- Part des autorisations d'urbanisme permettant le développement des ENR:
 - En 2014 : 16 PC permettant ENR sur 355 délivrés (soit 4% des dossiers autorisés)
 - En 2013 : 56 PC permettant ENR sur 392 délivrés (soit 14%)
 - En 2012 : 28 PC permettant ENR sur 390 délivrés (soit 7%)

Daniel ESTEVE présente l'action 2.4 : « définir une stratégie d'aménagement et de développement durable du territoire économe en énergie », qui comprenait un volet sur l'habitat dont l'objectif était de prévoir un développement urbain dans la zone préférentielle de l'habitat.

En termes de résultat sur cette action :

- Entre 2013 et 2015 :
 - 1 033 logements mis en chantier
 - 628 situés dans la géographie préférentielle du PLH soit **61 %** de la production

Rodez Agglomération a donc déjà mis en œuvre des actions importantes en matière de rénovation énergétique de l'habitat et, en matière d'urbanisme, de développement permettant une densification urbaine. Ces actions seront très certainement à réinscrire dans le futur PCAET.

Pour autant, le développement des énergies renouvelables est faible sur le territoire avec moins de 1% de la consommation d'énergies. Cette thématique devra être traitée avec vigilance dans le prochain plan d'actions.

A la suite de cette partie de la présentation, un débat s'ouvre sur différentes thématiques :

Sur les travaux de rénovation énergétique dans les copropriétés :

Le subventionnement Anah « précarité énergétique » ne concerne que des demandes portant sur un logement et non des demandes portant sur une copropriété. L'intervention sur les logements en immeuble collectif est difficile car il est compliqué d'atteindre l'éco-condition (25% de gain énergétique après travaux). En effet, la plupart des logements en collectif sont équipés d'un chauffage et/ou d'une production d'eau chaude sanitaire collectifs. De plus, certains postes de travaux sont soumis à l'autorisation de la copropriété (vote à la majorité

absolue - possibilité de refus). Enfin, des travaux d'économie d'énergie réalisables en logement individuel ne le sont pas ou difficilement en collectif tels que l'isolation des murs par l'extérieur. Par conséquent, la marge de manœuvre est réduite

Monsieur VIGNON, DDT, propose cependant qu'une démarche d'observation de l'habitat collectif soit menée pour anticiper les travaux de rénovation énergétique si le besoin s'en faisait sentir.

Mylène BRONQUART précise que l'OPAH- comprend un volet « copropriétés dégradées » qui organise autour d'un programme de travaux, un ensemble d'actions permettant de rétablir le fonctionnement des syndicats de copropriétaires sur les plans financier, juridique, social et technique et de stopper les processus de dévalorisation et de dégradation du bâtiment. Dans le cadre de cette opération, 3 copropriétés ont été identifiées comme dégradées et bénéficieront d'un accompagnement.

Monsieur CANAL, CLCV, regrette que certains dispositifs de financement (Prêt à 0% remboursés sur les économies d'énergies réalisés) ne soient pas plus démocratisés.

Madame SICRE, ADIL, informe que le PNR Grands Causses va jusqu'à financer des audits non réglementaires sur des copropriétés dont le nombre de lots est inférieur à 50. Ce diagnostic, d'un coût de 600 euros pour la collectivité, comprend la visite, le diagnostic et les préconisations en fonction de plusieurs scénarios.

Sur le changement de mode de chauffage :

Globalement, peu de ménages modifient leur mode de chauffage dans le cadre des travaux d'économies d'énergie.

Sur les financements des travaux de rénovation énergétique :

Monsieur ESTEVE précise que pour les ménages très modestes, la prise en charge de travaux peut atteindre 75%, ce qui est un bon outil pour lutter contre la précarité énergétique qui s'élève déjà à 13% dans la Région.

Sur la sensibilisation du public aux économies d'énergies :

De manière générale, il est constaté un déficit de communication sur :

- les travaux d'économies d'énergies et leurs financements
- la bonne utilisation (usages) du logement économe en énergie
- les matériaux utilisables dans le cadre des travaux de rénovation énergétique (bio-sourcés par exemple)

Sur le développement des énergies renouvelables :

Monsieur VIGNON, DDT, pense qu'il serait pertinent de construire un indicateur de développement des EnR uniquement sur le neuf afin de voir comment les nouvelles constructions prennent en compte cette problématique.

Egalement, même si le PLU n'y fait pas référence directement, il serait pertinent de sensibiliser les ménages au développement des énergies renouvelables sur le patrimoine existant.

Enfin, en lien avec l'étude sur le potentiel EnR, le potentiel en géothermie devrait être envisagé pour un développement sur les grands projets d'aménagement publics.

Sur l'aménagement et l'urbanisme :

Monsieur JACOMET, CAUE, procède à sa présentation sur l'intégration du développement durable dans les opérations d'urbanisme (voir diaporama en pièce jointe). Il rappelle que le CAUE conseille sur les projets mais ne les mets pas en œuvre.

Monsieur CANAL, CLCV, relève qu'un quartier durable ne concerne pas seulement l'aspect environnemental, mais doit intégrer d'autres dimensions comme le lien social, la mixité fonctionnelle, la qualité des espaces publics.

Christelle GALTIER convient tout à fait des points énoncés et rappelle qu'une concertation publique est aujourd'hui en cours sur le quartier Combarel traitant de l'ensemble de ces points.

Monsieur VIGNON, DDT, rappelle qu'« habiter la ville » ne peut pas s'arrêter à l'échelle d'un immeuble mais doit s'appréhender à l'échelle d'un quartier. A ce jour, Rodez ne dispose pas d'un quartier qui pourrait être un démonstrateur de ce qu'est la ville durable pour inciter à sa reproductibilité sur le territoire.

Monsieur JACOMET, CAUE, trouve que le territoire de l'agglomération n'est pas assez vaste pour mettre en œuvre un PCAET et qu'il convient d'envisager des coopérations territoriales entre les autres collectivités qui en mettent également un en œuvre (PETR, PNR..).

Cette proposition pourrait être envisagée comme une action du futur Plan Climat Air Energie Territorial, notamment au regard du SCOT à venir.

Sur la qualité de l'air :

41% des émissions du secteur Résidentiel/Tertiaire sont des émissions de particules fines PM2,5

- Agir sur les **appareils de chauffage** domestiques permet de réduire les émissions de particule fines.
- **98 % des émissions de particules fines proviennent du bois de chauffage dont 60% en chauffage d'appoint.**

A l'issue de ce premier atelier, de nombreuses pistes de réflexion sont possibles pour l'élaboration du PCAET sur le volet mobilité :

- **Sensibiliser les ménages aux travaux d'économies d'énergies et évaluer le passage à l'acte**
- **Sensibiliser au développement des EnR sur le patrimoine existant (photovoltaïque, solaire...)**
- **Pérenniser les programmes de rénovation énergétique du parc de logements en ciblant principalement :**
 - **Les maisons individuelles chauffées aux énergies fossiles sur le territoire de l'agglomération**
 - **Les logements collectifs chauffés à l'électricité et au Gaz à Rodez = 70% des logements collectifs : isolation/équipement**
- **Organiser la plateforme de la rénovation énergétique**
- **Intégrer les principes de l'aménagement durable dans les politiques du Grand Rodez**
- **S'assurer que les Plans Locaux d'Urbanisme facilitent le développement des énergies renouvelables et sensibiliser les porteurs de projets**
- **Inciter les bailleurs à installer des chaufferies bois et ainsi faciliter la structuration d'une filière bois locale (évaluer la pertinence)**
- **Intégrer en amont les enjeux énergie-climat dans l'aménagement du territoire : réaliser un guide aménagement durable**
- **Développer et valoriser les formations locales initiales et continues auprès des artisans et des professionnels de la rénovation énergétique**
- **Assurer l'intégration des énergies renouvelables et de l'adaptation au changement climatique dans le PADD du SCOT (en cours)**
- **Sensibiliser au modèle de logement intermédiaire**
- **Elargir le périmètre d'action en créant des connections avec les collectivités proches qui mettent en œuvre des actions de lutte contre le changement climatique (énergies, mobilités) et d'adaptation au changement climatique**
- **Sensibiliser aux installations de chauffage au bois avec foyer fermé et filtre en sortie afin de réduire les émissions de particules fines**
- **En fonction de l'étude sur le potentiel EnR, développer la géothermie sur le territoire.**

Comme pour l'ensemble des ateliers, les thématiques travaillées sont transversales et il conviendra de bien faire apparaître les liens dans le document final.

Christelle GALTIER propose donc, au vu de ces éléments, de commencer une ébauche de fiches actions et de les proposer à l'ensemble des participants de l'atelier pour les valider et également définir les partenariats et les maîtres d'ouvrage des actions, certaines étant déjà existantes.

Il sera également recherché le potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre en fonction des actions et des indicateurs pourront être proposés.

Ces éléments seront donc communiqués aux membres du groupe de travail par courrier électronique pour échanger sur les propositions faites.

Date du prochain atelier du PCAET :

Atelier Résidentiel et Aménagement

Jeudi 19 mai 2016 à 14h

Rédigé par Christelle GALTIER le 21 mars 2016

Diffusion : Participants présents, excusés, absents



Atelier Industries et Tertiaires
Plan Climat Air Energie du territoire de l'agglomération ruthénoise
Lundi 7 mars 2016

Présents :

Monique BULTEL HERMENT, Conseillère Communautaire déléguée - Rodez Agglomération

Stéphanie SEJOURNE, Chambre de Commerce et d'Industries de l'Aveyron

Mouhamadou KEBE – Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Aveyron

Michel CLOSSON – Cassiopée Animation

Frédéric SALEIL – Cassiopée Animation

Emmanuelle BONNEFOUS – BOSCH

Thierry BATUT – BOSCH

Lionel LANTUECH – Lactalis

Rodolphe MALJEAN - ERDF

Christian SOULIE - CLCV

Bruno PERIN – Directeur des Politiques Territoriales et du Développement Durable – Rodez Agglomération

Christelle GALTIER – Chargée de mission Développement Durable Rodez Agglomération

Sophie CUESTA – Service Valorisation des déchets Rodez Agglomération

Sylvie RIVIERE – Service Commerces Rodez Agglomération

Jean Paul TEISSIER – Service Développement Economique (Conseil des entrepreneurs) Rodez Agglomération

Absents excusés :

Hervé SIMONNOT – ERDF

Jean Paul MALRIEU – CLCV

Raymond LAURENS – DDT

Christian BRUGIE – DDT

Patrick VIGNON – DDT

Jean François BOUTONNET – Canopée

Marie Hélène JULHES - CPIE

L'objectif de cet atelier est :

- de recenser les actions qui existent déjà sur le territoire en lien avec les économies d'énergies,
- de les valoriser, afin de pouvoir les référencer dans le futur PCAET
- d'imaginer des nouvelles actions à inscrire dans le futur programme d'actions, dans une démarche partenariale.

Les émissions de Rodez Agglomération ne représentant que 3,5% des émissions totales du territoire, la collectivité ne peut, pour obtenir des résultats efficaces en termes de réduction des émissions de GES (Rappel loi TEPCv : - 40% en 2030), agir seule.

Christelle GALTIER procède à la présentation des éléments de diagnostic relatif au bilan carbone (voir diaporama en pièce jointe)

A retenir :

- L'industrie représente 47 700 tCO₂e, soit 13% des émissions de GES du territoire (3^{ème} poste dans le bilan total)
- Le tertiaire représente 25 500 tCO₂e, soit 7% des émissions de GES du territoire (5^{ème} poste dans le bilan total)
- **Ces deux secteurs représentent 1/5^{ème} du bilan total des émissions. L'enjeu sur ces deux secteurs doit**

donc être traité dans le Plan Climat Air Energie Territorial.

Les enjeux sont donc les suivants :

- Forte dépendance à l'électricité des entreprises tertiaire (11 898 tCO2e) et forte dépendance au gaz des industries locales (33 835 tCO2e),
- Des industries avec des process de fabrication énergivores,
- Commerce et CHR (Café, Hôtel, Restauration) représentent des besoins de chauffage important,
- Concentration des entreprises sur Rodez et Onet-le-Château.

L'action actuellement inscrite au Plan Climat Energie actuel, qui considère le patrimoine de la collectivité Rodez Agglomération (Mobilier et Immobilier) ainsi que les compétences mise en œuvre sur le territoire, intitulée « Action 2.1 : Lutter contre la précarité énergétique dans l'entreprise », comprenait deux actions :

- Conditionner les aides aux commerces et à l'aide à l'immobilier d'entreprise en prenant en compte les critères énergétiques : cette action n'a pas pu être mise en œuvre car les entreprises ne voient pas la question énergétique comme une priorité. Pour autant, cette question s'inscrit désormais comme un enjeu primordial en terme de compétitivité ;
- Sensibiliser les commerçants aux économies d'énergie : en moyenne 17% des commerces qui bénéficient d'une aide de Rodez Agglomération ont mis en œuvre des travaux d'économies d'énergies.

Madame Bultel Herment propose qu'un travail soit mené pour mettre en place des critères sur l'énergie pour l'aide aux commerces, comme cela est actuellement fait pour les critères d'accessibilité. Rodez Agglomération pourra apporter un conseil, comme cela est déjà fait pour les préconisations architecturales, voire même demander à ce que le commerce réalise un diagnostic énergétique que l'agglomération pourrait en partie subventionner. Pour cela, il faut mener un travail pour modifier la charte du fond d'intervention commerces (FIC). Les services de Rodez Agglomération se rapprocheront de la Région pour voir comment financer cette problématique « énergie » dans le cadre de l'actualisation du règlement du FIC.

- Une plaquette est également distribuée au fil de l'eau aux commerces qui sont visités par les services de Rodez Agglomération : <http://www.ademe.fr/renovation-leclairage-commerces-centre-ville>

A titre d'exemple d'actions, le site « Paris Commerce énergie » est présenté.

paris-commerce-energie.paris.fr

Il permet, en fonction de chaque type de commerces, de voir quels sont les travaux ou modifications de comportement à mettre en œuvre pour économiser de l'énergie, tout en mettant en avant les économies financières qui sont réalisées. Ce type d'outil pourrait être transposé sur le territoire de l'agglomération ruthénoise.

Chambre de commerce et d'industrie :

Stéphanie Séjournée présente l'action « Objectif Energie » menée par la CCI, dont l'objectif est de maîtriser la consommation d'énergie des entreprises pour améliorer leur performance. (Voir Diaporama). Dans le cadre de la mise en réseau des entreprises entre elles, la CCI organise des journées thématiques, traitant notamment de l'énergie, et précise que l'entreprise BOSCH joue le rôle de locomotive dans la sensibilisation des autres entreprises. Le dispositif s'arrête au 31 décembre 2016. Son renouvellement est envisagé par la CCI pour les 3 prochaines années. Il est proposé d'étudier la possibilité d'inscrire cette opération dans la prochaine convention cadre entre Rodez Agglomération et le CCI.

<http://www.midi-pyrenees.cci.fr/sites/ccimidi-pyrenees.quatrys.fr/files/Publications/plaquetteopnrihd.pdf>

Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) :

Mouhamadou Kebe précise que la chambre des métiers et de l'artisanat a aussi mis en place, depuis 2012, un dispositif « Objectif -10% (au moins !) » permettant d'inciter les artisans à économiser l'énergie : <http://www.energie-artisanat.com/>. Le dispositif existe jusqu'en 2018.

BOSCH :

Emmanuelle Bonnefous et Thierry Batut présentent ensuite les actions menées par l'entreprise BOSCH pour réduire ses consommations d'énergie :

- Reprise complète de l'éclairage :
-65% de consommation au m² ;

- +40% de luminosité dans les ateliers
- +30% de durée de vie
- Gains de 2 200 MWh, baisse de 187 tCO₂e, retour sur investissement de 1 à 2 ans
- Compresseurs à air comprimé :
 - Représentait 20% de la consommation électrique → passage à 15%
 - Réduction des fuites d'air
 - Acquisition de compresseurs de nouvelle génération et installation d'un système de régulation
- Gains de 3 000 MWh, baisse de 250 tCO₂e
- Mise en place d'une chaudière bois :
 - Réduction des besoins de chauffage et récupération d'énergie (préchauffage en début et fin de saison – septembre et avril)
 - Ventilation double flux avec échangeur air/air
 - Respect des normes en matière de qualité de l'air
 - Réduction de 15% de l'empreinte de l'usine
 - Approvisionnement en bois local
 - Réduction de la facture de chauffage de 35%
- Baisse de 600 tCO₂e
- Suivi de la performance énergétique :
 - Mise en place de l'instrumentation et de la gestion technique centralisée (investissement de 100 000 euros) pour un suivi performant
 - Favorise la sensibilisation qui joue un rôle important dans les économies réalisées (l'adhésion au projet reste la clé de la réussite)

Le bilan carbone de l'entreprise BOSCH s'élève désormais à 4 200 tCO₂e.

Sur la qualité de l'air :

Les particules fines (PM10) représentent 25% des polluants à effets sanitaires (PES) du secteur de l'industrie :

- 65% de ces particules sont liées aux carrières,
- 15% sont liées aux chantiers,
- 14% sont liées aux process.

Rodez Agglomération, par une convention de partenariat avec l'Observatoire Régional de l'Air, va suivre pendant 6 ans les polluants atmosphériques afin d'améliorer la connaissance sur le territoire.

Sur les outils existants de sensibilisation :

Lionel LANTUECH, Lactalis, informe sur l'existence d'un recueil des Meilleures Techniques Disponibles (MTD) qui traite de la question énergétique dans l'industrie :

http://www.cnim.com/resources/fichiers/cnim_fr/focus/cnim_focus_environment_03.pdf

Il précise également l'importance :

- De suivre les consommations d'énergies,
- D'intégrer dans la démarche les équipes qui maîtrisent les process de production car ce sont elles qui sont les mieux à même d'identifier les sources d'économies d'énergies.

L'ADEME a également édité une plaquette sur les bonnes pratiques en entreprise :

http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/81458_fiches_bonnes_pratiques-02-2012.pdf

Rodolphe MALJEAN, pour ERDF, indique que le déploiement des compteurs Linky va permettre de mieux comprendre les effets des comportements sur la consommation d'électricité. Une opération est en cours de réflexion mais le climat actuel peu serein incite à la prudence. Pour l'instant, le choix d'une communication au coup par coup est privilégié.

Economie Circulaire :

Les déchets constituent le 6^{ème} poste des émissions de GES du territoire. Rodez Agglomération est lauréat de l'appel à projet « Territoire Zéro Déchets – Zéro Gaspillage » dans lequel une action d'économie circulaire est prévue. Il s'agit de faire des déchets des uns une ressource pour les autres.

Cette action consiste à établir un diagnostic du gisement des DAE (déchets d'activités économiques) puis de renforcer la mise en réseau des parties prenantes de l'économie circulaire, particulièrement auprès des entreprises, dans le but de créer des synergies éco-industrielles et de favoriser le réemploi. Les déchets des entreprises, quel que soit l'organisme qui procède à leur collecte, concourent aux émissions de gaz à effet de serre et sont donc à prendre en compte dans la réflexion. Cette action pourrait être référencée au futur PCAET.

- **Il apparaît donc que la sensibilisation des professionnels soit l'axe principal à travailler dans le cadre du futur PCAET :**
 - **En effet, prendre conscience de l'enjeu en termes de compétitivité pour les entreprises peut permettre de lever les freins de passage à l'action.**
 - **De plus, de nombreux outils sont à la disposition des entreprises pour les sensibiliser à la question énergétique. Ces derniers sont encore trop méconnus par les acteurs du territoire.**

Christelle GALTIER propose donc, au vu de ces éléments, de commencer à rédiger les fiches actions et de les proposer à l'ensemble des participants de l'atelier pour les valider et également définir les partenariats et les maîtres d'ouvrage des actions, certaines étant déjà existantes.

Il sera également recherché le potentiel de réduction des actions et des indicateurs pourront être proposés.

Ces éléments seront donc communiqués aux membres du groupe de travail par courrier électronique pour échanger sur les propositions faites.

Date du prochain atelier Industries et Tertiaires du PCAET :

Atelier Industries et Tertiaires

Lundi 9 mai 2016 à 10h

Rédigé par Christelle GALTIER le 07 mars 2016

Diffusion : Participants présents, excusés, absents



Atelier Agriculture, Eau et Alimentation
Plan Climat Air Energie du territoire de l'agglomération ruthénoise
Mardi 15 mars 2016

Présents :

Marie Claude CARLIN, Marie Adjointe – Ville de Rodez
 Catherine BESSIERE – Chambre d'agriculture
 Olivier GUIARD – Agence de l'Eau Adour Garonne
 Yannick RECOULES – Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Rignac
 Laurent FERY – Syndicat intercommunal d'amenée d'eau du Ségala
 Agnès BELLEC – Amaps du Ruthénois Association pour le maintien d'une agriculture paysanne
 Patrick VEDEL - APABA

Patrick VIGNON – Direction Départementale des Territoires
 Mickaël SOULIE – PETR Centre Ouest Aveyron
 Pierre BAYLE – CLCV
 Gilbert ESPINASSE – CLCV

Bruno PERIN – Direction Politiques Territoriales et Développement Durable – Rodez Agglomération
 Christelle GALTIER – Chargée de mission Développement Durable Rodez Agglomération
 Hélène GOMBERT – Service Assainissement – Rodez Agglomération
 Sylvain CAUJOLLE – Service Gestion des déchets – Rodez Agglomération

Absents excusés :

Hervé SIMONNOT – ERDF
 Rodolphe MALJEAN - ERDF
 Raymond LAURENS – DDT
 Christian BRUGIE – DDT
 Emmanuel DAVID – ADEME
 Jean François BOUTONNET – Canopée
 Marie Hélène JULHES - CPIE

Michel ROUMEGOUS - Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Rignac
 Yves REGOURD - Syndicat intercommunal d'amenée d'eau du Ségala

L'objectif de cet atelier est :

- de recenser les actions qui existent déjà sur le territoire en lien avec les économies d'énergies,
- de les valoriser, afin de pouvoir les référencer dans le futur PCAET
- d'imaginer des nouvelles actions à inscrire dans le futur programme d'actions, dans une démarche partenariale.

Les émissions de Rodez Agglomération ne représentant que 3,5% des émissions totales du territoire, la collectivité ne peut, pour obtenir des résultats efficaces en termes de réduction des émissions de GES (Rappel loi TEPCv : - 40% en 2030), agir seule.

Christelle GALTIER procède à la présentation des éléments de diagnostic relatif au bilan carbone (voir diaporama en pièce jointe)

A retenir :

- L'agriculture représente 42 700 tCO2e, soit 12% des émissions de GES du territoire (4^{ème} poste dans le bilan total)
- L'alimentation représente 24 100 tCO2e, soit 7% des émissions de GES du territoire (7^{ème} poste dans le bilan total)
- **Ces deux secteurs représentent 19% du bilan total des émissions. L'enjeu sur ces deux secteurs doit donc être traité dans le Plan Climat Air Energie Territorial.**
- **Les éléments présentés devront être reprecisés auprès des acteurs de l'agriculture sur le territoire.**

Les constats sont donc les suivants :

- Un engagement faible dans le bio: 16% des exploitations locales
- Des outils de travail agricoles souvent vieux et énergivores (tracteurs...)
- Les sources d'émissions sont liées à l'utilisation de produits chimiques et à l'utilisation des engins agricoles

L'action actuellement inscrite au Plan Climat Energie actuel, qui considère les compétences mise en œuvre sur le territoire, intitulée « Action 2.5 : Prévenir les conséquences du changement climatique sur la ressource en eau », avait pour objectif :

- D'assurer une meilleure intégration de la problématique de l'eau dans les documents d'urbanisme,
- D'assurer une meilleure gestion des eaux pluviales et de ruissellement
- D'assurer une meilleure gestion des eaux rejetées après traitement
- De limiter l'artificialisation des sols (densification du bâti...)
- De poursuivre l'entretien des berges et des rivières.

En termes de résultat sur cette action :

- L'inventaire des zones humides a été réalisé en 2015. Il est disponible sur le site internet de Rodez Agglomération : <http://www.rodezagglo.fr/fr/preserver/entretien-gestion-cours-eau/inventaire-zones-humides.php>
- Le PLU, actuellement en cours de révision, prévoit d'intégrer cet inventaire.

A la suite de cette partie de la présentation, un débat s'ouvre sur différentes thématiques :

Sur le gain en émissions de gaz à effet de serre entre ferme bio et exploitation conventionnelle :

Mickaël SOULIE précise qu'une étude réalisée par SOLAGRO a quantifié ce gain.

Sur l'intégration du bio dans les cantines scolaires :

L'intégration de 20% de bio dans les repas des cantines scolaires semble actuellement difficile à atteindre. Madame CARLIN précise que l'offre serait insuffisante sur le territoire de l'agglomération.

Pour autant, il est évoqué la question de l'intégration du bio dans les cahiers des charges des cantines.

Agnès BELLEC attire l'attention sur le fait qu'il convient désormais de dépasser l'effet de promotion ponctuel dans les repas bio dans les cantines.

Monsieur VEDEL, APABA, répond qu'il pourrait être envisagé de développer l'alimentation en bio local dans un plan de développement par palier sur un temps long.

Agnès BELLEC souligne également les difficultés pour les producteurs à répondre aux marchés publics, mais aussi à l'absence de personnel suffisant dans les cantines scolaires pour transformer le produit brut.

Mickaël SOULIE, PETR, regrette que dans le cadre de l'appel à projet « Territoire à énergie positive », un certain manque de « portage politique » n'a pas permis d'inscrire dans l'enveloppe de financement des actions tournées vers la biodiversité, en lien avec l'intégration du bio dans les cantines par exemple.

Monsieur VIGNON, DDT, rappelle que les projets à inscrire dans TEPcv devaient être à mettre en œuvre rapidement. Cet élément a pu freiner le développement de ces projets. Cela pourrait révéler également un manque de maturité dans les projets.

Sur le développement du maraîchage :

Une action pourrait être de favoriser l'installation des maraîchers bio mais actuellement plusieurs freins existent et notamment l'accès au foncier.

Monsieur VEDEL, APABA, fait part de l'expérience menée par la Communauté de Communes de Millau Grands Causses qui a identifié des terrains sur son territoire et a ainsi permis de libérer 1 ha en 3 ans.

Catherine BESSIERE, Chambre d'agriculture, rappelle qu'un travail de diagnostic agricole a été mené dans le cadre

de la révision du PLUi et notamment un repérage des terres agricoles qui pourraient être consacrées au maraîchage et qui seraient ainsi à préserver pour cet usage.

Monsieur VEDEL précise que les porteurs de projet de maraîchage bio ne manquent pas, 13 sont d'ailleurs déjà identifiés.

Agnès BELLEC indique cependant que le problème doit être pensé globalement avec la question de l'accès et le recyclage de l'eau, à l'électricité, à l'habitat et la possibilité de construire des bâtiments professionnels...

Patrick VEDEL, APABA, signale que si un dispositif de contractualisation, précédé d'une démarche prospective était mise en place, il permettrait de sécuriser les porteurs de projet qui se lancent dans le maraîchage.

Mickaël SOULIE, PETR, signale que le PETR pourrait jouer un rôle au travers du SCOT sur cette question, tout en conservant une complémentarité entre l'urbain et le rural.

Agnès BELLEC, AMAP, relève l'importance de ces questions car elles touchent à la question de la vulnérabilité alimentaire.

Gilbert ESPINASSE, CLCV, précise également qu'il y aurait un intérêt à attirer l'attention des agriculteurs déjà installés pour se réorienter vers la culture maraîchère, soit directement, soit en cédant quelques hectares à un maraîchers.

Agnès BELLEC attire l'attention sur la vigilance à apporter sur la précarité parfois engendrée par ces installations. En effet, la question de l'accompagnement pour pérenniser les installations est à poser.

Sur les procédés technologiques de culture :

Agnès BELLEC, AMAP, précise que certains process technologiques pourraient être revus, notamment sur la nécessité du labour et du maintien des sols nus en hiver.

Christelle GALTIER, Rodez Agglomération, suggère que l'agroforesterie pourrait être également une piste intéressante.

Agnès BELLEC, AMAP, informe que l'AFAF (Association Française d'Agroforesterie) et l'AGROOF (bureau d'études) qui agissent dans le sud-ouest peuvent apporter des éléments sur cette question.

Gilbert ESPINASSE, CLCV, reconnaît qu'il y aurait un intérêt à sensibiliser les élus de la Chambre d'agriculture sur ces questions.

Sur l'accompagnement des porteurs de projet :

Mickaël SOULIE pose la question de l'existence de techniciens pour accompagner les porteurs de projet dans le développement des cultures biologiques.

La chambre d'agriculture dispose d'1,5 ETP sur l'accompagnement du bio. Pour autant, chaque technicien de la chambre d'agriculture intervient indifféremment sur le conventionnel et sur le bio.

L'APABA quant à elle dispose de 5 techniciens sur cette question. Madame CARLIN, Mairie de Rodez, relève la compétence des techniciens de l'APABA.

Patrick VEDEL, APABA, relève qu'en lien avec la question des techniciens, se pose la question des financements.

Agnès BELLEC, AMAP, précise ainsi que l'APABA est une association, membre de la FNCIVAM et de la FNAB, têtes de réseau qui sont des ONVAR (Organismes Nationaux à Vocation Agricole et Rurale), réseaux qui reposent sur des financements précaires et en diminution. Elle précise également que, historiquement, l'agriculture biologique porte également, en sus des pratiques techniques entrant dans le cadre de la certification, un modèle social (porté par la [FNAB](#)). Or, aujourd'hui, notamment par manque de suivi et d'évaluation des projets, un certain nombre d'exploitations profite d'un effet d'aubaine via les aides à la reconversion versées par la Région alors que les contraintes sur les résultats sont inexistantes. Par ailleurs, on assiste à l'apparition d'un nouveau vocabulaire qui entraîne de la confusion dans les thèmes et les objectifs (ex : alimentation durable). Elle relève également le fait que dans la formation agricole, l'agriculture biologique est traitée comme une diversification. Cela pose aussi la question de la pérennité du modèle.

Patrick VEDEL, APABA, répond que face à cela, il faudrait relocaliser l'alimentation et aller plutôt vers du bio et vers plus de solidarité entre producteurs (des situations concurrentielles existent déjà dans certains territoires) mais aussi entre producteurs et consommateurs.

Agnès BELLEC, AMAP, il serait utile de définir une stratégie qui permette, en intégrant des propositions de mode de production différents, avec des modes de mise en marché plus rémunérateurs pour les agriculteurs qui permettraient de diminuer le nombre de tête de cheptel et ainsi bénéficier des effets positifs sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Sur l'eau :

La question de l'eau constitue un axe majeur en faveur de l'adaptation au changement climatique. En effet, l'étude de vulnérabilité du territoire réalisée en 2013 avait notamment mis en avant la forte pression sur la

ressource en eau.

Monsieur GUIARD, Agence de l'eau Adour Garonne, présente les actions de l'agence en lien avec la lutte contre le changement climatique (voir diaporama en pièce jointe).

Le SDAGE : document de planification d'une durée de 6 ans (2016 – 2021) dont les orientations doivent permettre de maintenir le bon état des cours d'eau. En matière de conséquence du changement climatique, elles sont aujourd'hui prévisibles :

- Baisse des débits : -20% à -40% en moyenne annuelle à une échéance 2050,
- Etiages plus précoces, plus longs et plus sévères,
- En amont, passage d'un régime nival à un régime pluvial (similaire à celui du massif central),
- Impacts sur les eaux souterraines,
- Hausse des températures de l'eau.

Le SDAGE est divisé en 4 orientations :

- La gouvernance/connaissance : mesure phare qui est l'adoption d'un plan d'adaptation au changement climatique (PNACC, en pièce jointe) par grand bassin
- La réduction des pollutions
- L'amélioration de la gestion quantitative
- La préservation et la restauration des milieux aquatiques (résilience des milieux naturels)

Sur l'eau potable, les actions sont les suivantes :

- diagnostic de réseaux,
- appel à projet sur la résorption des fuites d'eau sur le réseau (traiter le problème à la source)
- substitution de ressources vulnérables par des ressources moins vulnérables (appui à la mutualisation)

Sur eau et urbanisme :

- Meilleure prise en compte des enjeux (inondations, pluvial, assainissement, trame écologique, zones humides, zéro phyto) dans les documents d'urbanisme avec deux enjeux :
- Eau ressource
- Résilience des milieux aquatiques
- Importance des zones humides qui constituent des éponge qui absorbent et restituent en période de sécheresse
- Zones d'expansion des crues
- Gestion quantitative relative au soutien d'étiage, pour éviter les restrictions d'usages gérées par EDF à partir des barrages électriques, et réforme de volumes prélevables en agriculture

Mickaël SOULIE, PETR, demande s'il n'y a pas la possibilité d'orienter les exploitations à proximité des zones de captage vers l'agriculture biologique pour éviter les éventuels problèmes de pollution.

Benoît LEGEAY, Ville de Rodez, évoque le fait que cette idée avait germé mais qu'elle n'a pas été mise en œuvre.

Monsieur GUIARD précise que la protection des périmètres de captage (bassin de captage) va bien au-delà de la protection des zones de captage.

- La protection sanitaire des zones de captage est déjà prévue par la loi depuis de nombreuses années.
- Il est également possible de réglementer, voire d'interdire, à proximité (épandages, activités industrielles...)
- Possibilité d'une démarche plus large à l'échelle du bassin de captage : aides aux agriculteurs pour limiter les intrants (conventionnement)
- Possibilité pour les collectivités d'aller plus loin que la réglementation mais attention sur le retour économique (risque de forte hausse de la facture d'eau)

Sur l'agriculture et le climat :

Madame Bessière procède à la présentation des actions mises en œuvre par la chambre d'agriculture (voir présentation en pièce jointe)

Agronomie et agroécologie

- Actions sur l'autonomie des exploitations :
 - Réorganisation des assolements pour aboutir à l'autonomie (équilibre sol/troupeau)
 - Amélioration de la valorisation de l'herbe produite sur place par le pâturage (1t de MS pâturée)

coûte à l'exploitant 25 €, 1t de MS récoltée en coûte 80 €)

- Introduction de légumineuses dans les rotations pour réduire les apports azotés aussi bien au niveau du sol que de l'alimentation animale ⇒ moins d'achats de tourteaux et d'engrais
- Adaptation des exploitations à la sécheresse (programme climfourrel)
- Test de variétés de luzernes résistantes à la sécheresse
- Valorisation des landes et parcours (agro-pastoralisme) avec le PNR des Grands Causses

⇒ Réunions de sensibilisation, coins de champs, interventions d'experts, formation des agriculteurs, dans le cadre de la zone vulnérable

- Réduction de l'érosion :

- Vulgarisation de la technique du non labour, du semis direct
- Implantation de cultures intermédiaires pour ne pas laisser le sol nu en hiver
- Bandes enherbées le long des cours d'eau
- Plantations de haies (avec l'association Arbres Haies Paysage)

⇒ Réunions de sensibilisation, essais, coins de champs, interventions d'experts, formations

Réduction des intrants :

- Programme éco-phyto :

- ferme du Lycée agricole de La Roque intégrée au réseau Réduction des intrants
- Réduction des doses, application au meilleur moment ...
- Diversification des cultures dans les rotations (éviter la monoculture)
- Techniques de lutte alternatives (travail du sol, ...)
- Raisonnements de la fertilisation
- analyses de sols
- réalisation des plans prévisionnels de fumure
- valorisation des effluents d'élevage
- Innovations technologiques
- agriculture de précision guidée par GPS : la bonne dose au bon endroit
- Réduction des antibiotiques dans les élevages conventionnels
- homéopathie, phytothérapie, ostéopathie ...

⇒ Réunions de sensibilisation, coins de champs, interventions d'experts, formations des agriculteurs

- Conversion en agriculture biologique :

- 492 exploitations en AB sur 40 640 ha soit 7.9 % de la SAU (données 2014 agence Bio) en Aveyron
- 1^{ière} surface en Bio de Midi Pyrénées et 2^{nde} par le nombre d'exploitations
- En 2015, 601 exploitations en Aveyron

⇒ Accompagnement des agriculteurs

Réduction de la consommation d'énergie :

- Réduction de la consommation de carburant

- Passage au banc d'essais des tracteurs avec la FDCUMA, PNR
- Formations pour une conduite plus économe avec la FDCUMA
- Travail sur les échanges amiables de parcelles afin de regrouper le parcellaire des exploitations et limiter les trajets
- Mise en place de techniques culturales simplifiées telles que le semis direct

- Actions globales sur l'exploitation

- Diagnostics énergétiques Diaterre (50/an)
- Séchage en grange, Isolation, ventilation
- Pré-refroidisseurs, récupérateur de chaleur sur tank à lait pour chauffer l'eau, chauffe-eau solaire...

Stockage de l'eau pluviale :

- Action sur la collecte des eaux de pluie

- Etude de faisabilité technique
- Investissements en cours

- Action sur le stockage de l'eau pour l'abreuvement des animaux en lien avec l'INRA

- Étude sur les différentes techniques de stockage de l'eau pluviale sur les exploitations du sud Aveyron
- Étude sur la consommation, la conservation de l'eau et sa buvabilité par les animaux

Maîtrise de l'irrigation :

- Organisation de tours d'eau pour l'irrigation
 - Afin de conserver un certain étiage, organisation des tours d'eau pour les pompages en rivière entre les agriculteurs sur les 3 bassins (Tarn, Aveyron et Lot)
- Optimisation de la quantité d'eau d'irrigation
 - Mise en place de tensiomètres sur plusieurs zones du département et émission d'un bulletin de conseil pour l'irrigation
 - Des formations pour les agriculteurs chaque année

Production d'énergies renouvelables :

- Production de bio-carburants
 - Presse (huile de colza) avec la CUMA interdépartementale
- Valorisation du bois des exploitations et des haies
 - Achat d'un combiné bois par les CUMA
 - Réalisations de plaquettes pour les chaufferies bois individuelles ou collectives
- Le photovoltaïque sur les bâtiments d'élevage
- La méthanisation
 - Une dizaine de projets en cours
 - 2 en fonctionnement

Co-compostage des déchets verts

- Des chantiers de co-compostage existent sur le Nayrac, Rignac, le Lévézou ... et la défibreuse a été acquise par les agriculteurs via une CUMA
- Réflexion en cours sur un projet de co-compostage avec l'agglomération de Rodez chez 5 agriculteurs

Eau potable :

- Participation à l'établissement des périmètres
- Travail sur les exploitations
- Réflexion en cours sur un projet de co-compostage avec l'agglomération de Rodez chez 5 agriculteurs

Charte forestière :

- Decazeville, PNRGC
- Projet de valorisation de la forêt

Produire et consommer local :

- Les circuits courts
 - Les marchés, les agriculteurs vendeurs directs, les AMAP, les magasins de produits fermiers, le drive fermier, les Halles de l'Aveyron
 - Les initiatives telles que Les locomotivés, la ruche qui dit oui ...
- Réflexion sur le maraîchage dans le cadre du PLU
 - Préserver des terres pour le maraîchage
 - Proposer des surfaces aux porteurs de projets pour répondre à la demande des consommateurs
- Initiatives pour fournir les cantines scolaires
 - Appels d'offres pas adaptés aux agriculteurs
 - Difficultés administratives

A l'issue de la présentation, Agnès BELLEC, AMAP, relève que sur la collecte des plastiques, par exemple, il s'agit d'une obligation légale. Néanmoins au vue des résultats qui sont très positifs, il serait pertinent de préciser que l'on va plus loin que l'obligation légale.

Egalement, elle souligne qu'il n'y a pas de technicien dédié « maraîchage bio ».

Madame BESSIERE précise que bien souvent, les techniciens qui conseillent les exploitations conventionnelles sensibilisent aux bonnes pratiques qui sont mises en œuvre dans les fermes bios.

Sur les déchets :

Les déchets représentent 7% des émissions de gaz à effet de serre du territoire (26 200 tCO2e).

Rodez Agglomération ayant la compétence de collecte des déchets, **de nombreuses actions sont déjà envisagées** et à référencer au prochain Plan Climat Air Energie Territorial :

- **L'optimisation des opérations de collecte**
- **Le programme de prévention des déchets, incluant la lutte contre le gaspillage alimentaire,**
- **L'appel à projet « Zéro déchets, Zéro gaspillage » essentiellement tourné vers l'économie circulaire.**

➤ **Suite à ce premier atelier, de nombreuses pistes de travail se sont dégagées :**

Sur l'agriculture :

- **Intégrer le bio dans les cahiers des charges des cantines scolaires ;**
- **Favoriser l'installation de maraîchers bio (dont faciliter l'accès au foncier)**
- **Apporter un soutien à l'agriculture biologique**
- **Organiser des journées d'échanges, temps de sensibilisation sur le bio**
- **Sensibiliser à l'agroforesterie**
- **Apporter un soutien au projet « Maison Commune »**
- **Diagnostiquer les possibilités de réduction du cheptel sur le territoire**

Rodez Agglomération n'a pas la compétence sur l'agriculture, qui est aujourd'hui dévolue aux chambres consulaires. Pour cela, elle ne peut mettre en œuvre directement les actions qui seront inscrites dans le futur PCAET. Pour autant, elle peut aider à fédérer les acteurs de l'agriculture, en partenariat avec la chambre d'agriculture de l'Aveyron et les autres acteurs du secteur dans son territoire, et intervenir dans les domaines où elle en a la compétence (documents d'urbanisme, accès au foncier...)

Sur l'eau :

- **Inscrire la politique d'adaptation au changement climatique dans la prochaine convention cadre,**
- **Mettre en place des actions de sensibilisation pédagogiques sur la préservation de l'eau**
- **Intégrer la trame bleue et l'inventaire des zones humides dans le PLUi**
- **Préserver les zones humides identifiées**
- **Lutter contre les fuites d'eau potable sur le réseau**

Patrick VEDEL souhaite connaître les ambitions Rodez Agglomération à propos de ce PCAET, ce que souhaitent faire les élus et quel sera réellement le rôle de la société civile dans ce projet.

Bruno Périn rappelle que malgré l'obligation réglementaire, il est important pour Rodez Agglomération d'impliquer les acteurs locaux dans la démarche puisque, comme indiqué dans la présentation et le bilan carbone, la collectivité n'est responsable que de 3,5% des émissions du territoire. Nécessairement, une réduction sensible des émissions de GES sur le Territoire passera par une implication de l'ensemble de ces acteurs. L'objectif premier est bien de recenser les actions qui concourent aux objectifs de réduction et d'en identifier de nouvelles, sachant que les élus resteront décisionnaires des actions qu'ils voudront inscrire au PCAET et que certaines d'entre elles pourront être portées par plusieurs acteurs. Par ailleurs, dans un contexte de tension sur les finances publiques, il s'agira de privilégier, au moins à court terme, des actions qui seront financièrement supportables.

Christelle Galtier précise enfin que la participation des acteurs du territoire a vocation à s'inscrire dans la durée, notamment par la création du comité de suivi du PCAET qui aura la charge de faire perdurer dans le temps tout à la fois la mise en œuvre des actions et leur évaluation.

Yannick RECOULES, SIAEP Montbazens Rignac, propose également qu'une action de promotion des pelouses sèches soient envisagées (lien avec l'aménagement).

Comme pour l'ensemble des ateliers, les thématiques travaillées sont transversales et il conviendra de bien faire apparaître les liens dans le document final.

Christelle GALTIER propose donc, au vu de ces éléments, de commencer une ébauche de fiches actions et de les proposer à l'ensemble des participants de l'atelier pour les valider et également définir les partenariats et les maîtres d'ouvrage des actions, certaines étant déjà existantes.

Il sera également recherché le potentiel de réduction des émissions de gaz à effet des serre en fonction des

actions et des indicateurs pourront être proposés.

Ces éléments seront donc communiqués aux membres du groupe de travail par courrier électronique pour échanger sur les propositions faites.

- **En amont de ces travaux, une seconde réunion sera organisée pour travailler les fiches spécifiques à l'agriculture avec les acteurs intéressés.**
- **Un sondage en ligne sera envoyé aux participants pour convenir de la date la mieux adaptée.**

Date du prochain atelier du PCAET :

Atelier Agriculture, Eau, Alimentation

Jeudi 19 mai 2016 à 10h

Rédigé par Christelle GALTIER le 21 mars 2016

Version 3 modifiée au 01 avril 2016

Diffusion : Participants présents, excusés, absents

Axe / Objectif	Indicateur clé	Suivi	Fréquence
Axe stratégique 1 : Piloter, Animer et Evaluer le PCAET	Nombre et diversité des acteurs, internes et externes, impliqués dans le dispositif de pilotage	DD	Annuel
Axe stratégique 2 : Rodez Agglomération, collectivité responsable	Evolution des Emissions de GES de Rodez Agglomération	DD	Annuel
Axe stratégique 3 : Accompagner un développement économique moins carboné	Evolution des émissions de GES du secteur industriel et tertiaire sur le territoire	DD	6 ans
Axe stratégique 4 : Aménager un territoire durable			
Objectif 10 : Intégrer les enjeux énergie-climat dans l'aménagement du territoire	Evolution de la superficie de trame verte et bleue sur le territoire	Rodez Agglomération	6 ans
Objectif 11 : Sensibiliser et promouvoir l'urbanisme durable	Evolution des surfaces urbanisées sur le territoire	DD (Corine Land Cover)	6 ans
Objectif 12 : Promouvoir un habitat durable et économe en énergie	Evolution des émissions de GES du secteur résidentiel sur le territoire	DD	6 ans
Axe stratégique 5 : Favoriser une mobilité sobre en carbone	Evolution des émissions de GES du secteur transports sur le territoire	DD	6 ans
Axe stratégique 6 : Vers un territoire résilient			
Objectif 17 : Construire un territoire à Energie positive	Evolution de la part des ENR dans la consommation énergétique du territoire	OREO	Annuel
Objectif 18 : Prévenir les conséquences du changement climatique sur la ressource en Eau	Qualité des eaux distribuées sur le territoire	ARS Occitanie	Annuel
Objectif 19 : Développer une agriculture et une alimentation durable	Evolution des surfaces consacrées à l'agriculture biologique sur le territoire	Chambre d'agriculture	6 ans
Objectif 20 : Apporter des solutions pour une meilleure gestion des déchets	Evolution des émissions de GES de la fonction déchets et assainissement (boues de step) du BEGES réglementaire	DD	Annuel
Axe stratégique 7 : Préserver la qualité de l'air	Evolutions des polluants atmosphériques sur le territoire	ATMO	Annuel